

ORDRE DU JOUR

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 17 octobre 2024 à 19 heures

Réunion Microsoft Teams
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

OU

Salle du Conseil

Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances Mme Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à cette réunion publique.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES**
2. **RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES**
3. **AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Approbation de l'ordre du jour
 - 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 3.3 [Adoption du procès-verbal](#) de la séance publique du Conseil tenue 20 juin 2024
 - 3.4 [Adoption du procès-verbal](#) de la séance publique du Conseil tenue 20 septembre 2024
 - 3.5 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 20 juin 2024
 - 3.6 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 20 septembre 2024
4. **DÉLÉGATION (s'il y a lieu)**
5. **POINTS D'INFORMATION**
 - 5.1 Rapport de la présidence
 - 5.2 [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)
 - 5.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
 - 5.4 [Activités des membres du Conseil](#)

5.5 [Calendrier des diversités](#) – octobre 2024

5.6 Correspondance

6. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

6.1 [Calendrier des réunions du Conseil](#) pour l'année 2025

6.2 [Bilan sur les bals des élèves finissants](#)

ÉDUCATION

6.3 [Demandes de projets](#) de recherche-action au sein du Conseil scolaire Viamonde

6.4 [Plan d'action pour la réussite](#) des élèves en mathématiques - (PARM) 2024-2025

6.5 [Taux de diplomation](#) du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2022-2023

6.6 [Résultats aux tests provinciaux](#) de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation – Année scolaire 2023-2024

6.7 [Sortie éducative](#)

RESSOURCES HUMAINES

6.8 [Résultats des entrevues](#) de départs pour l'année scolaire 2023-2024

6.9 [Monitoring et l'évaluation](#) du processus de recrutement, de sélection, d'embauche et de promotion du personnel

SIÉP

6.10 [Mise à jour](#) – Pétition en lien avec les salles de toilettes à l'École secondaire David-Saint-Jacques

7. RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ STATUTAIRE

- 7.1 [Rapports n° 1 et n° 2 du Comité consultatif](#) de l'éducation spécialisée CCÉS

COMITÉ PERMANENT

- 7.2 [Rapport n° 1 du Comité permanent](#) en éducation, équité, diversité et inclusion

8. POLITIQUES

- 8.1 [Politique n° 3,203](#) – *Programme Bonne arrivée à l'école*
8.2 [Politique n° 3,300](#) - *Maladies infectieuses et contagieuses*
8.3 [Politique n° 2,406](#) - *Utilisation des appareils mobiles personnels*

9. AVIS DE MOTION

10. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 **Que** le rapport sur les *Changements au sein du personnel* (dates) soit reçu.
10.2 **Que** le rapport de *Mises en disponibilité d'immobilisations des conseils scolaires limitrophes* soit reçu.

11. AUTOÉVALUATION

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du [plan stratégique](#) ?

12. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance des Territoires

Siège social du Conseil scolaire Viamonde

Nous, au siège social du Conseil scolaire Viamonde, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par l'accord du bol à une cuillère, et le Traité de Niagara, représenté par la chaîne de l'alliance.

Nous reconnaissons aussi que notre école se trouve sur une terre visée par le traité 13, terre des Anishinaabe, dont les Mississaugas du Credit, des Haudenosaunee et des Wendat. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuit vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) | La terre de quels aïeux?

[Carte des traités et des réserves en Ontario](http://Ontario.ca) | Ontario.ca

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
(SÉANCE PUBLIQUE VR)**

Le 20 juin 2024

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 01 à 21 h 44 au siège social de Toronto, 116 Cornélius Parkway, Toronto ON M6L 2K5 – *Réunion hybride*.

MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL PRÉSENTS	
M^{me} Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est)	M^{me} Emmanuelle Richez Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M. Yvon Rochefort (en ligne) Peel
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M^{me} Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre) (en ligne)
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	M^{me} Stefania Sigurdson Forbes York (absente)
M^{me} Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	M. Marcel J. Tikeng (en ligne) Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
ÉLÈVES CONSEILLÈRES	
M^{lle} Marie-Lys Wabgou - Élève conseillère	M^{lle} Razan Mayeda – Élève conseillère
INVITÉE	
M^{lle} Juliette Abbat-Fraser – nouvelle élève conseillère élue qui remplace Marie-Lys Wabgou	

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M. Steve Lapierre (en ligne) Directeur exécutif, communications, recrutement et du partenariats
M^{me} Dounia Bakiri (en ligne) Surintendante de l'éducation	M. Jason Rodrigue Surintendant des services corporatifs et trésorier
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Olivier St-Maurice (en ligne) Surintendant de l'éducation
M. Roland Desloges (en ligne) Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte (en ligne) Surintendante de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo (en ligne) Surintendant de l'éducation	M^{me} Tricia Verreault Surintendante des services corporatifs

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

La présidente déclare la séance du 20 juin 2024 ouverte à 19 h 01 et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le conseiller Fortin fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion 1. Résolution 24-109

Le point n° 13 est ajouté à l'ordre du jour - Réception des rapports en bloc des Points n° 5 - Points d'information.

QUE soit adopté tel que modifié, *l'Ordre du jour de la réunion ordinaire du 20 juin 2024 du Conseil.*

Proposée par : David O'Hara

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance publique tenue le 24 mai 2024

Motion 2. Résolution 24-110

QUE soit adopté tel que proposé, le *Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil* tenue le 24 mai 2024.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉE

3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 24 mai 2024.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

4. DÉLÉGATION

Aucune délégation.

5. RAPPORTS D'INFORMATION

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mot de la présidence – Réunion publique 20 juin 2024

Bonsoir à tous,

Merci de vous joindre à nous pour cette réunion publique du Conseil ici au siège social de Toronto. Je souhaite la bienvenue au public, à tous les conseillers et conseillères, et aux membres de l'administration présents en personne, ou encore en ligne.

Au début du mois, nous avons appris qu'il y aurait de grands changements à la tête du conseil. En effet, le Directeur de l'Éducation, Monsieur Michel Laverdière m'a indiqué son intention de prendre sa retraite à la toute fin de l'année.

Monsieur Laverdière a pris les rênes du Conseil en avril 2022 pendant une période trouble. Nous émergions à peine de deux ans de pandémie et de fermetures d'école. Nous venions de passer à travers 14 mois pendant lesquels par un concours de différentes circonstances nous avons eu pas moins de cinq directions de l'éducation. Inutile de préciser à quel point cette période était déstabilisante pour le Conseil et pour nos employés.

Monsieur Laverdière, même s'il pouvait continuer à se la « couler douce » comme on dit, comme jeune retraité de l'éducation, a pris le risque de revenir au sein d'un Conseil Scolaire qu'il connaissait comme le dos de sa main, aussi familier avec ses forces que ses côtés moins glorieux. Je suis très reconnaissante à Michel d'avoir pris ce risque et d'être sorti de sa retraite agréable pour mener notre barque.

Bien que nous ayons encore plusieurs mois ensemble, j'aimerais saluer ce soir le leadership exercé par Michel Laverdière au long de son mandat. M. Laverdière a permis à notre Conseil de retrouver la stabilité qui lui manquait. Il a introduit de nouvelles façons de travailler, en proposant la création de différents comités du Conseil et une importante réorganisation de la haute gestion du Conseil. Son approche collaborative et sa communication ouverte nous ont permis d'avancer un peu plus, main dans la main avec la communauté. Je lui dis donc merci ce soir.

Nous sommes arrivés au mois de juin. C'est le moment où nous votons le budget de l'année scolaire suivante. C'est aussi le mois où nos élèves de 12^e, se préparent à recevoir leur diplôme et mettre fin à toutes leurs années scolaires.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

Ici à la table, il y aura aussi du changement. Nous allons assister à l'assermentation de Juliette Abbatt-Fraser, élève de l'École secondaire Toronto Ouest ce soir. Elle sera la nouvelle élève conseillère pendant deux ans, aux côtés de Razan Mayeda.

Nous disons donc bonjour à notre future consœur, mais aussi au revoir à notre autre conseillère étudiante, Marie-Lys Wabgou, qui est avec nous à la table depuis deux ans. Je suis impressionnée par tous les élèves qui ont participé aux débats avec nous au Conseil, mais particulièrement par Marie Lys. Elle a tellement de punch et ne semble jamais avoir froid aux yeux. Chacune de ses interventions ici en réunion du Conseil nous a apporté quelque chose. Je me souviens en particulier d'un moment où nous parlions des risques possibles liés aux bals des finissants et dans mon souvenir, elle nous a rappelé que si on ne pensait qu'aux risques inhérents à chaque activité humaine, on aurait peur de tout, et à ce moment-là, il faudrait simplement ne pas quitter sa maison! Voilà.

Marie-Lys se dirige vers des études fort intéressantes à l'Université de Windsor. Elle prévoit d'entamer un programme double de formation à l'enseignement avec une concentration en sciences politiques. Nous lui souhaitons un très bel été et bon succès dans ses études et tous ses projets d'avenir.

Je suis très heureuse que Marie-Lys ait pu se déplacer pour sa dernière réunion du conseil. Nous pouvons donc lui remettre son cadeau du Conseil en personne.

Je voudrais maintenant partager ma tribune pour lui permettre de dire quelques mots.

Merci

Mme Geneviève Oger – Présidente du Conseil scolaire Viamonde

Marie-Lys, pour sa part, remercie les membres du Conseil et l'administration de l'appui qu'elle a reçu autour de la table du Conseil tout en soulignant l'impact qu'ils ont eu sur son apprentissage et durant ces deux dernières années en tant qu'élève conseillère, car la fonction qu'elle a occupée lui a permis d'assister à plusieurs conférences qui ont sans nul doute contribué à son développement professionnel.

Ensuite, Mme Oger, présidente du Conseil, remercie Marie-Lys au nom des membres du Conseil pour son travail en tant qu'élève conseillère pour avoir bien représenté les élèves avec conviction, tout au long de son mandat.

Elle remet un petit souvenir à Marie-Lys en guise de remerciement pour sa contribution à la table du Conseil et son travail de collaboration avec les élèves du CPÉ et des conseils des élèves des écoles.

QUE le *Rapport de la présidence* soit reçu.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024****5.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM**

QUE le Rapport du Directeur de l'éducation par intérim soit reçu.

5.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Chers élèves, conseillers(ères), membres de l'administration et parents,

L'année scolaire 2023-2024 tire à sa fin. C'était une année formidable, remplie de souvenirs, de joie et d'engagement communautaire.

L'année a été marquée par diverses activités et succès sportifs. L'ouverture officielle du CaFé au Collège Français, le 9 mai a été un grand succès. Le 17 mai, sept élèves de 9^e et 10^e année ont cuisiné plus de 230 fajitas pour Cinco de Mayo. L'équipe de soccer senior garçons a remporté la demi-finale contre Charbonnel le 22 mai et la finale du tournoi TDCAA contre UTS le 28 mai.

Le 8 mai, les élèves de 12^e année de David St-Jacques ont assisté à un atelier de santé mentale sur l'anxiété et la dépression. Du 6 au 10 mai, tous les élèves ont participé à la semaine d'esprit, avec des activités variées pour accumuler des points pour leurs équipes. Le vendredi il y a eu une vente-débarras et une soirée poutine; les deux permettant de lever des fonds.

Le 22 mai, un dîner multiculturel a permis aux élèves de Étienne-Brûlé de partager et découvrir des plats de diverses cultures. Et deux jours plus tard, une danse du printemps a été organisée pour les élèves de 9^e à 12^e année.

À Michelle-O'Bonsawin les élèves de 9^e année ont participé à une compétition de piste et pelouse et les élèves de 7^e et 8^e année à un tournoi de soccer. Le 17 mai, l'inauguration de l'école a eu lieu ainsi que la réunion du conseil; c'était un succès.

Le mois de juin fut rempli de fêtes champêtres, des activités et des bals de finissants. Restez connectés aux comptes Instagram de vos écoles respectives pour voir toutes les activités.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur d'assister à l'assermentation de Juliette Abbatt-Fraser, élève de l'École secondaire Toronto Ouest. Juliette travaillera aux côtés de Razan l'année prochaine, apportant ainsi un renouveau et une énergie prometteuse à notre conseil scolaire.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

Sa nomination représente non seulement une reconnaissance de ses compétences et de son engagement, mais aussi une continuité de notre dévouement à offrir des opportunités de leadership à nos élèves.

Nous disons ce soir au revoir à notre élève conseillère Marie-Lys Wabgou, et c'est avec un mélange de fierté et de tristesse que nous reconnaissons la fin de son séjour inoubliable en tant qu'élève conseillère. Ses contributions et son dévouement ont laissé un grand impact sur de nombreuses élèves dans notre communauté. Son leadership et sa passion nous ont tous inspirés. Alors qu'elle entame ce nouveau chapitre à l'Université de Windsor, nous n'avons aucun doute qu'elle continuera à briller. Nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ses futurs projets.

Aux finissants de 2024, nous tenons à vous féliciter pour vos réalisations tout au long de votre parcours scolaire. Vous avez surmonté de nombreux défis et avez grandi de manière remarquable. Alors que vous vous apprêtez à entamer un nouveau chapitre de votre vie, nous vous souhaitons le meilleur dans tous vos futurs plans. Que votre chemin soit pavé de succès, de bonheur et de découvertes enrichissantes. Souvenez-vous toujours que vous avez le potentiel de réaliser vos rêves les plus ambitieux. Félicitations et bonne chance dans toutes vos aventures à venir!

Nous aimerions aussi remercier les conseils des élèves dans toutes nos écoles secondaires. Vous avez démontré un engagement extraordinaire et avez travaillé très fort pour créer une ambiance amusante et engageante dans vos écoles. Un grand merci à notre équipe CPÉ qui a travaillé dur toute l'année pour nous appuyer. Vous jouez un rôle crucial dans vos écoles et nous vous souhaitons bonne chance à tous ceux et celles qui partent pour leurs parcours postsecondaires. Nous sommes fiers de vous!

Alors que nous clôturons cette année scolaire, nous souhaitons à tous les membres de notre conseil scolaire d'excellentes vacances. Que cette période soit une opportunité de détente, de joie et de ressourcement bien mérité. Prenez le temps de vous reposer et de vous revitaliser afin de commencer la prochaine année scolaire avec énergie et enthousiasme.

Merci pour votre engagement et votre dévouement continus. Nous avons hâte de voir tout ce que nous accomplirons ensemble l'année prochaine.
Bonnes vacances à tous!

Vos élèves conseillères,

Marie-Lys Wabgou et Razan Mayeda

QUE le rapport sur *Les activités dans les écoles secondaires* soit reçu.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

5.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 13 mai au 28 juin 2024.

La conseillère Richez informe la table qu'elle n'a pas pu assister au Carnaval d'été de l'École élémentaire l'Envolée prévu le 21 juin 2024.

Le conseiller Gregory a assisté à la cérémonie de remise des diplômes des élèves de 6^e année à l'École élémentaire du Chêne le 19 juin 2024.

QUE le rapport sur *Les activités des membres du Conseil* soit reçu.

5.5 Calendrier des diversités – juin 2024

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui seront soulignées en juin 2024. Le *Calendrier des diversités* alimente les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

5.6 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

QUE la *Correspondance* soit reçue.

6. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

6.1 Assermentation de la nouvelle élève conseillère scolaire

Le directeur de l'éducation par intérim, M. Laverdière, présente officiellement la nouvelle élève conseillère élue, **Juliette Abbat-Fraser** à la table du Conseil. Juliette est une élève en 10^e année de l'École secondaire Toronto Ouest. Elle remplacera Marie-Lys Wabgou qui termine son mandat.

Juliette est ensuite invitée à prononcer son assermentation. Elle siègera à la table du Conseil à compter du 1^{er} août 2024, et ce, jusqu'au 31 juillet 2026.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

AFFAIRES

6.2 Budget 2024-2025

Motion 3. Résolution 24-111

M. Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier, présente le budget 2024-2025 aux membres du Conseil.

Il passe à travers les différents points en expliquant les éléments retenus dans le processus d'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025.

M. Rodrigue débute avec les subventions et les responsabilités des conseils scolaires, selon le Ministère.

Ensuite, il fait le tour des effectifs, de la dotation dans les écoles et dans les secteurs. Il fait ressortir que le Conseil a adopté son nouveau plan stratégique présenté dans le budget. Pour conclure, M. Rodrigue présente l'évolution de la réserve du Conseil avec une explication détaillée de l'impact du déficit. Le Conseil présentera le plan d'élimination du déficit au Ministère qui prévoit un budget équilibré pour l'année scolaire 2025-2026.

M. Rodrigue remercie l'équipe administrative qui a travaillé fort sur le budget. La présidente du Conseil, Mme Geneviève Oger, remercie tous les intervenants pour tout le travail accompli.

Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 sur *les Prévisions budgétaires 2024- 2025* soit reçu.

Proposée par : Anna-Karyna Ruskowski Appuyée par : Kristine Dandavino

QUE le Conseil approuve l'utilisation de 3 432 554 \$ de l'excédent accumulé pour équilibrer le budget.

QUE le Conseil approuve le budget 2024-2025 de 276 339 867 \$ tel présenté dans les documents en annexe.

QUE le Conseil approuve les changements de dotation du personnel pour les écoles et les services et secteurs tels que présentés.

QUE le Conseil approuve le plan d'élimination du déficit tel que présenté.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation par intérim à procéder à l'embauche supplémentaire nécessaire du personnel enseignant, du personnel d'aide à l'enseignement et du personnel de la petite enfance selon la variance des effectifs scolaires.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation par intérim à procéder à l'embauche du personnel qui sera nécessaire pour pourvoir à des postes financés par des subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : David Paradis

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

ÉDUCATION**6.3 Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2024-2025****Motion 4. Résolution 24-112**

QUE le Conseil approuve le *Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2024-2025* révisé en date du 20 juin 2024.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

SIEP**6.4 Plan pluriannuel de gestion de l'énergie 2024-2028****Motion 5. Résolution 24-113**

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Plan pluriannuel de gestion de l'énergie 2024-2028* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

À la suite de l'approbation du rapport par la table, le rapport du *Plan pluriannuel de gestion de l'énergie 2024-2028* sera affiché sur le site web, sur l'intranet et sera disponible en format papier au siège social de Toronto, selon les exigences du Règlement.

Une période de questions s'en suit.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

QUE le Conseil approuve le *Plan pluriannuel de gestion d'énergie 2024-2028* tel que présenté.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

7. RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉS STATUTAIRES

7.1 Rapport n° 3 – Comité de participation des parents

Motion 6, Résolution 24-114

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Rapport n° 3 - Comité de participation des parents* du 21 mai 2024 soit reçu.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : David O'Hara

ADOPTÉE

7.2 Rapport n° 4 – Comité de vérification - SPUB

Motion 7, Résolution 24-115

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Rapport n° 4 – Séance Publique du Comité de vérification* du 4 juin 2024 soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : David Paradis

ADOPTÉE

7.3 Rapport n° 10 – Comité consultatif de l'éducation spécialisée

Motion 8, Résolution 24-116

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Rapport n° 10 – Comité consultatif de l'éducation spécialisée* du 11 juin 2024 soit reçu.

Proposée par : David O'Hara

Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉES

COMITÉS PERMANENTS

7.4 Rapport n° 4 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion

Motion 9, Résolution 24-117

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Rapport n° 4 – Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion* du 28 mai 2024 soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin Appuyée par : David Paradis

ADOPTÉE

7.5 Rapport n° 4 – Comité de Gouvernance

Motion 10. Résolution 24-118

Il est convenu par la suite qu'un rapport sur le processus pour la réalisation du nouveau plan stratégique sera présenté au Conseil.

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Rapport n° 4 - Comité de Gouvernance* du 5 juin 2024 soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe Appuyée par : David O'Hara

ADOPTÉE

7.6 Rapport n° 3 – Comité des secteurs

Motion 11. Résolution 24-119

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Rapport n° 3 du Comité des Secteurs* du 13 juin 2024 soit reçu.

Proposée par : Kristine Dandavino Appuyée par : Emmanuelle Richez

ADOPTÉE

8. RAPPORTS D'INFORMATION

ÉDUCATION

8.1 Monitoring des sorties éducatives, catégorie 1 et 2

Motion 12. Résolution 24-120

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur le monitoring des sorties éducatives, catégorie 1 et 2 présentée par l'administration.

M. Laverdière informe les membres qu'à la suite d'une consultation auprès des directions d'écoles, les activités ont été revues en intégrant les principes d'équité, d'inclusion et de diversité entre les classes et les régions. Il explique les trois enjeux majeurs ressortis avec des pistes d'amélioration.

Une période de questions s'en suit.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Monitoring des sorties éducatives, catégories 1 et 2* soit reçu.

Proposée par : Emmanuelle Richez

Appuyée par : David O'Hara

ADOPTÉE

8.2 Ateliers pour les parents, tutrices et tuteurs

Motion 13. Résolution 24-121

Les membres prennent connaissance du rapport sur les ateliers pour les parents, tutrices et tuteurs.

Après une période de discussion, la table souhaite que les parents reçoivent les ateliers des directions d'école, un peu plus tôt afin de pouvoir s'organiser.

QUE le rapport en date du 20 juin portant sur *les Ateliers pour les parents, tutrices et tuteurs* soit reçu.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

8.3 Projet Participation et engagement des parents – atelier de mathématiques

Motion 14. Résolution 24-122

QUE le rapport en date du 20 juin portant sur le *Projet de Participation et engagement des parents – atelier de mathématiques* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

SIEP

8.4 Bilan des projets de réfection des écoles 2022-2023

Motion 15. Résolution 24-123

Les membres prennent connaissance du rapport sur l'ensemble des projets de réfection des écoles, approuvés pour l'année 2022-2023.

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Bilan des projets de réfection des écoles 2022-2023* soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉE

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024****8.5 Mise à jour – Pétition en lien avec les blocs sanitaires à l'École
secondaire David-Saint-Jacques****Motion 16. Résolution 24-124**

Les membres prennent connaissance du rapport sur la mise à jour de la pétition en lien avec les blocs sanitaires à l'École secondaire David-Saint-Jacques en date du 1^{er} mars 2024. Une réponse de la présidente du Conseil fut envoyée à la communauté pour assurer le suivi.

M. Laverdière donne une petite explication aux membres du Conseil sur les consultations avec la communauté scolaire de l'école qui se tiendra en virtuel le 18 juin prochain.

Par la suite, l'administration finalisera un cadre de référence pour des blocs sanitaires inclusifs et sécuritaires pour mettre en valeur la vision de Viamonde. Un rapport final sera présenté sur le sujet à l'automne 2024.

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 intitulé *Mise à jour – Pétition en lien avec les blocs sanitaires à l'École secondaire David-Saint-Jacques* soit reçu.

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉE

9. POLITIQUES**9.1 Politique n° 3,204 – *Stratégies de sécurité dans les écoles*****Motion 17. Résolution 24-125**

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 portant sur la politique n° 3,204 – *Stratégie de sécurité dans les écoles* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n° 3,204 – *Stratégie de sécurité dans les écoles* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

9.2 Politique n° 2, 308 – *Budget annuel***Motion 18. Résolution 24-126**

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : David O'Hara

ADOPTÉES

9.5 Politique n° 5,206 – Mesures disciplinaires

Motion 21, Résolution 24-129

Quelques amendements sont apportés à cette politique.

QUE le rapport en date du 20 juin 2024 portant sur la Politique n° 5,206 - *Mesures disciplinaire* soit reçu.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Éric Lapointe

QUE le Conseil approuve la Politique n° 5,206 - *Mesures disciplinaire* telle que modifiée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

10. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

11. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

11.1 Toronto City School Boards Advisory Committee 2022-2026

La Présidente du Conseil, Mme Oger, présente un rapport verbal sur le Toronto City School Boards Advisory Committee 2022-2026.

Elle informe la table que la deuxième réunion du Comité des conseils scolaires de la ville de Toronto a eu lieu mardi 18 juin. Il y a eu deux sujets d'intérêt pour notre Conseil : une demande de la mairesse concernant la possible vente de propriétés du TDSB à la ville pour créer du logement abordable. Elle a bien fait valoir le point que la législation sur ce point est parfaitement claire, que des propriétés appartenant à des conseils scolaires doivent d'abord être proposées à d'autres conseils scolaires.

Ensuite, il y a eu une délégation et une demande d'une conseillère municipale d'étudier la possibilité d'un projet pilote qui ferait en sorte que des sections des cours d'école appartenant aux conseils scolaires soient réservées auxchiens, en dehors des heures de cours.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

À la suite d'une discussion, l'ensemble des conseillers scolaires ont voté contre. La prochaine réunion se tiendra en octobre 2024.
Merci.

Mme Geneviève Oger.
Présidente du Conseil

QUE le rapport verbal sur *Toronto City School Boards Advisory Committee 2022-2026* soit reçu.

ADOPTÉE

12. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Motion 22, Résolution 24-130

QUE les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.

12.1 Que les *Changements au sein du personnel* (du 11 mai au 7 juin 2024) soient reçus.

12.2 Que l'Annexe B - *Projets de réfection 2024-2025* soit reçu.

12.3 Que le Conseil approuve le plan d'élimination du déficit tel que présenté.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Emmanuelle Richez

13. RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOC DU 20 JUIN 2024

Motion 23, Résolution 24-131

QUE le Conseil reçoive en bloc les documents ci-dessous présentés en séance publique à titre d'information et aux fins de discussion seulement.

- 5.1 Rapport de la présidence
- 5.2 Rapport de la direction de l'éducation par intérim
- 5.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 5.4 Activités des membres du Conseil
- 5.5 Calendrier des diversités – juin 2024
- 5.6 Correspondance

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Kristine Dandavino

ADOPTÉE

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 juin 2024**

14. AUTOÉVALUATION

Les membres du Conseil sont favorables à l'intégration de l'écriture inclusive dans les rapports et les politiques. Cette initiative favorise une meilleure compréhension des rapports pour tout le monde, ainsi que pour nos élèves.

La présence des élèves conseillères à la table du Conseil est grandement appréciée, et leur voix est d'une grande valeur. Elles témoignent leur reconnaissance envers chaque conseillère et conseiller pour leur soutien.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Motion 24, Résolution 24-132

QUE la réunion ordinaire du Conseil scolaire Viamonde (séance publique) du 20 juin 2024 soit levée à **21 h 44**.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,**

Michel Laverdière

La présidente du Conseil,

Geneviève Oger

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
(SÉANCE PUBLIQUE)**

Le 20 septembre 2024

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 01 à 20 h 22 à l'École élémentaire Patricia-Picknell, 1257 Sedgewick Crescent, Oakville, ON, L6L 1X5 – *Réunion hybride*.

Une personne assiste à la réunion publique.

MEMBRES, ÉLUS DU CONSEIL PRÉSENTS :	
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est)	M^{me} Emmanuelle Richez Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M. Yvon Rochefort Peel
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M^{me} Anna-Karyna Ruskowski (en ligne) Toronto (Centre)
M^{me} Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	M. Marcel J. Tikeng (en ligne) Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	
ÉLÈVES CONSEILLÈRES	
M^{lle} Razan Mayeda - Élève conseillère	M^{lle} Juliette Abbat-Fraser – Élève conseillère

MEMBRES, ÉLUS DU CONSEIL ABSENTS :	
M^{me} Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M^{me} Stefania Sigurdson Forbes York	

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M. Jason Rodrigue Surintendant des services corporatifs et trésorier
M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation	M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M^{me} Tricia Verreault Surintendante des services corporatifs
M. Steve Lapierre Directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats	M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

La présidente du Conseil déclare la séance publique du 20 septembre 2024 ouverte à 19 h 01 et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le conseiller Fortin fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion 1. Résolution 24-133

QUE soit adopté tel que présenté l'Ordre du jour de la réunion ordinaire du 20 septembre 2024 du Conseil.

Proposée par : Marcel Tikeng

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion 2. Résolution 24-134

Les membres du Conseil examinent le compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue le 20 juin 2024. À la suite d'une correction, le procès-verbal est reporté pour être adopté lors de la prochaine réunion du Conseil, qui aura lieu le 17 octobre 2024.

3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 20 juin 2024.

4. DÉLÉGATION

Aucune délégation.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mot de la présidence – Réunion publique du 20 septembre 2024

Bonsoir à tous,

Merci de vous joindre à nous pour cette réunion publique du Conseil ici à l'École élémentaire Patricia-Picknell à Oakville. Je souhaite la bienvenue au public, à tous les conseillers et conseillères et aux membres de l'administration présents.

La rentrée scolaire 2024 a eu lieu dans une sérénité relative, en tout cas sans problèmes majeurs. Quand tout se passe comme une lettre à la poste, ce n'est pas un accident. C'est le résultat des efforts soutenus de tous les musiciens de l'orchestre, si je peux m'exprimer ainsi.

Notre orchestre est constitué de l'ensemble des équipes-écoles. Je parle ici des équipes de conciergeries, des aides-éducateurs et aides-éducatrices, des directions d'écoles, des professeurs, des travailleurs sociaux, des professionnels en santé mentale, ainsi que tous ceux et celles qui œuvrent au sein de l'administration du Conseil pour que les personnes en première ligne, directement auprès des élèves, puissent travailler dans les meilleures conditions.

J'aimerais tous les remercier ce soir. Car ce que réalise cet orchestre maison relève de l'exploit quotidien. Je leur dis merci, un mot qu'on ne peut jamais prononcer assez souvent.

Mme Geneviève Oger
Présidente du Conseil scolaire Viamonde

5.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

Rapport de la direction de l'éducation au Conseil – 20 septembre 2024

Bonjour,

Je suis ravi de vous souhaiter une excellente rentrée scolaire 2024-2025! Cette année, le 3 septembre, nos 58 écoles ont ouvert leurs portes à des milliers d'élèves, donnant ainsi un coup d'envoi à une nouvelle année d'apprentissage.

Parmi ces établissements, nous sommes fiers d'accueillir l'École élémentaire ViaVirtual, qui a fait sa transition officielle en devenant une école à part entière, après avoir été un mode d'apprentissage alternatif pendant la pandémie. Elle compte, pour ses débuts, 35 élèves de la 1^{re} à la 8^e année.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024****Mise à jour des [Codes de conduite](#)**

Cette rentrée est également marquée par des changements significatifs quant à l'utilisation des téléphones cellulaires et autres appareils connectés personnels à l'école. Conformément aux directives du ministère de l'Éducation, les écoles ont mis à jour leurs codes de conduite afin d'intégrer ces nouvelles règles. Il est essentiel de rappeler que ces mesures visent à créer un environnement plus propice à l'apprentissage et à réduire les distractions.

Par ailleurs, des ajouts ont été faits aux codes de conduite concernant la possession et l'usage d'alcool, de cannabis, de drogues illicites, de cigarettes et de cigarettes électroniques dans nos établissements. Ces modifications visent à renforcer la sécurité et le bien-être de nos élèves et de notre personnel.

Nouvelles concernant notre parc immobilier

Je suis également heureux de vous annoncer [l'acquisition récente d'un terrain à East Gwillimbury](#) qui accueillera de manière permanente l'École élémentaire Chantal-Benoit. Cette nouvelle étape garantit aux élèves un environnement d'apprentissage de qualité, adapté à leurs besoins grandissants pour les années à venir. Nous sommes impatients de suivre le développement de ce projet excitant.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux équipes du secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) pour le travail considérable accompli tout au long de l'été. Grâce à leurs efforts dévoués, plusieurs projets de rénovation cruciaux dans nos écoles ont pu avancer de manière significative. De plus, cette équipe a su coordonner avec efficacité les opérations de grand nettoyage annuel, un défi d'autant plus grand cette année en raison des inondations causées par les pluies diluviennes qui ont perturbé certaines de nos écoles. Leur résilience et leur professionnalisme ont permis de garantir un retour à l'école dans les meilleures conditions possibles.

Ressources en mathématiques

À l'occasion du début d'une nouvelle année scolaire, deux nouvelles initiatives pédagogiques pour soutenir les élèves et le personnel enseignant en mathématiques méritent d'être mises en avant. Nous avons mis en place une plateforme unique pour l'appui en mathématiques de la maternelle à la 9^e année, ce qui facilitera la continuité des apprentissages. De plus, nous avons mis en œuvre un programme d'enseignement des mathématiques pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, lequel est maintenant déployé dans toutes nos écoles élémentaires.

Bilan trimestriel du plan stratégique 2021-2025

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

Je vous invite à consulter notre [bilan trimestriel](#) couvrant la période d'avril à juin 2024, dans le cadre du plan stratégique 2021-2025, publié à l'occasion de cette réunion. Ce rapport met en lumière les progrès accomplis dans la réalisation de nos quatre grandes orientations stratégiques, notamment en matière de réussite scolaire, d'équité, d'inclusion et de bien-être pour tous nos élèves.

Consultations ministérielles : compétences de vie quotidienne

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a lancé récemment des consultations publiques visant à recueillir des commentaires sur les aptitudes pratiques à la vie quotidienne qui devraient être enseignées à l'école. Nous encourageons fortement notre communauté éducative à participer à ce sondage, accessible [ici](#). Les compétences de la vie quotidienne jouent un rôle essentiel dans le développement des élèves, et vos rétroactions nous aideront à mieux préparer nos jeunes à affronter les défis du monde moderne.

Journées thématiques

Le **25 septembre** marquera la célébration de la **Journée des franco-Ontariennes et des franco-Ontariens**, une date spéciale dans notre calendrier. Pour l'occasion, nos écoles participeront à des cérémonies de levée du drapeau vert et blanc afin de célébrer la culture francophone et de renforcer le sentiment d'appartenance à cette belle communauté. J'invite les familles et les membres de la communauté Viamonde à se joindre aux festivités pour souligner l'importance de cette journée.

Le **30 septembre**, les écoles souligneront la **Journée nationale de la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones**.

En signe de respect et de solidarité, les membres de la communauté scolaire seront invités à se vêtir en orange, ce jour-là.

Comme je l'ai annoncé en juin, je partirai pour la retraite au cours des prochaines semaines. Le Conseil a entamé un processus de recrutement afin de trouver la prochaine personne qui dirigera notre organisation à titre de direction de l'Éducation. [Un appel de candidatures est maintenant affiché](#) et circule dans nos réseaux.

En terminant, je souhaite une excellente année scolaire à nos élèves, leurs familles, nos membres du personnel et partenaires communautaires. Que cette nouvelle année soit synonyme de succès, de découvertes et d'accomplissements. Avec la collaboration de la triade école-famille-communauté, nous continuerons à bâtir un environnement scolaire où chaque élève pourra s'épanouir pleinement.

Sincèrement,
Michel Laverdière

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)**20 septembre 2024****5.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES**

Chères élèves, conseillers et conseillères, membres de l'administration et parents,

Nous espérons que vous avez passé un excellent été, riche en expériences marquantes et en beaux moments avec vos proches. C'était un temps de repos et de relaxation après une année chargée et amusante.

Nous commençons cette nouvelle année scolaire avec enthousiasme et espérons qu'elle sera riche et engageante. De plus, nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle élève conseillère, Juliette Abbat-Fraser, qui entame sa première année de mandat.

Dès le début de l'année scolaire, vos élèves conseillères se sont mises au travail. Du 13 au 16 septembre, nous avons eu une formation et une rencontre initiales organisées par le Regroupement des élèves conseillères francophones de l'Ontario (RECFO). Lors de cette rencontre, nous avons pu tisser des liens avec d'autres élèves conseillères des différents conseils scolaires francophones de la province et apprendre de leurs perspectives variées. Ensemble, nous avons suivi des formations, eu des discussions, des réflexions sur notre rôle, et sur la manière dont nous pouvons nous améliorer dans nos fonctions en tant qu'élèves conseillères.

Depuis la rentrée ici au conseil scolaire Viamonde, nos écoles secondaires ont déjà commencé à finaliser leurs conseils d'élèves (CE). Ils commenceront bientôt à élaborer leurs plans d'activités et d'événements pour l'année scolaire, et nous avons hâte de découvrir et de partager avec vous les initiatives à venir dans les prochains mois. Les élèves faisant partie de leur CE auront également l'occasion de s'immerger dans un environnement dynamique de leadership lors du Forum des jeunes, qui aura lieu du 2 au 4 octobre 2024. Il s'agit d'une tradition annuelle rassemblant tous les conseils d'élèves, leur permettant de se rencontrer et de réseauter ensemble.

Toutes nos écoles, partout sur le territoire, se préparent également à célébrer la journée du drapeau franco-ontarien, qui se déroulera le 25 septembre. Chaque école marque cette journée de différentes manières, que ce soit en vivant des activités autour de la culture franco-ontarienne, ou d'assister à un rassemblement ou une levée du drapeau devant l'école ou à l'hôtel de ville de leur région. En effet, plus d'une quinzaine de cérémonies de levée du drapeau auront lieu incluant celle à Toronto à Queen's Park, offrant à la communauté franco-ontarienne un moment pour célébrer et apprécier leur identité.

Comme toujours, nous restons à votre disposition. Nous avons très hâte de voir les activités qui se dérouleront dans nos écoles Viamonde et de voir les idées des conseils d'élèves se réaliser.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

Nous vous tiendrons au courant de tous les détails importants et bien sûr, si vous souhaitez voir des photos, nous vous invitons à visiter et à vous abonner à notre compte Instagram @ec_csviamonde, où nous publions nos rapports et plein d'autres contenus intéressants.

Chaleureusement,

Vos élèves conseillères,

Razan Mayeda et Juliette Abbat-Fraser

5.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 11 juin au 9 septembre 2024.

Le conseiller Lapointe informe les membres du Conseil de sa participation, le 19 juin 2024, à la remise des diplômes des élèves de 8^e à l'École élémentaire des Quatre-Rivières.

Le conseiller Rochefort a participé à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Cercle de l'amitié, à Mississauga le 19 septembre 2024.

5.5 CALENDRIER DES DIVERSITÉS – SEPTEMBRE 2024

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui seront soulignées en septembre 2024. Le *Calendrier des diversités* alimente les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

5.6 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

6. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

6.1 7^e Bilan trimestriel du Plan stratégique 2021-2025

Motion 3. Résolution 24-135

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur le *7^e bilan trimestriel du Plan stratégique 2021-2025*. Une période de questions s'en suit.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 sur le *7e Bilan trimestriel du Plan stratégique 2021-2025* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

6.2 Tableau récapitulatif des résolutions adoptées en 2023-2024

Motion 4. Résolution 24-136

Il est souhaité par la présidente du Conseil que les résolutions soient plus détaillées à l'avenir. Cela a été pris en note par l'administration.

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Tableau récapitulatif des résolutions adoptées en 2023-2024* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : David O'Hara

ADOPTÉE

AFFAIRES

**6.3 Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres
(septembre 2023 à mai 2024)**

Motion 5. Résolution 24-137

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2023 à mai 2024)* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉE

6.4 Frais annuels de l'ACÉPO – 2024-2025

Motion 6. Résolution 24-138

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Frais annuels de l'ACÉPO – 2024-2025* soit reçu.

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Yvon Rochefort

QUE le Conseil verse les frais de cotisation à l'ACÉPO au montant de 97 111,59 \$ incluant la TVH pour l'année scolaire 2024-2025.

QUE le Conseil verse à l'ACÉPO les frais reliés au partenariat OPSBA au montant de 9 794,47 \$ incluant la TVH pour l'année scolaire 2024-2025.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : David O'Hara

ADOPTÉES

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

ÉDUCATION

6.5 Programmes offerts aux élèves durant l'été 2024

Motion 7. Résolution 24-139

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des programmes offerts aux élèves durant l'été 2024. Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Programmes offerts aux élèves durant l'été 2024* soit reçu.

Proposée par : Emmanuelle Richez

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉE

6.6 Mise à jour du Code de conduite Viamonde et Codes de conduite des écoles

Motion 8. Résolution 24-140

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Mise à jour du Code de conduite Viamonde et Codes de conduite des écoles* soit reçu

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉE

6.7 Formation prévue pour les journées pédagogiques 2024-2025

Motion 9. Résolution 24-141

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Formation prévue pour les journées pédagogiques 2024-2025* soit reçu.

Proposée par : Emmanuelle Richez

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉE

6.8 Sortie éducative

Motion 10. Résolution 24-142

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Sortie éducative* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

QUE la demande pour la sortie à Genesee Valley Park, Rochester NY de l'École secondaire Franco-Niagara soit approuvée.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

6.9 Rapport des études CAMH sur la consommation de drogues et de COMPASS de l'université de Waterloo sur la santé mentale de nos élèves

Motion 11. Résolution 24-143

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des études CAMH sur la consommation de drogues et de COMPASS de l'université de Waterloo sur la santé mentale de nos élèves. Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 20 septembre intitulé *Rapport des études CAMH sur la consommation de drogues et de COMPASS de l'université de Waterloo sur la santé mentale de nos élèves* soit reçu.

Proposée par : David O'Hara

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

7. RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉ STATUTAIRE

7.1 Rapport n° 1 – Comité de vérification du 11 septembre 2024

Motion 12. Résolution 24-144

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Rapport n° 1 du Comité de vérification du 11 septembre 2024* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Éric Lapointe

QUE le Conseil approuve la Charte du Comité de vérification comme recommandé par le Comité de vérification.

Proposée par : David O'Hara

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

COMITÉ PERMANENT

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

7.2 Rapport n° 1 – Comité des secteurs du 12 septembre 2024

Motion 13. Résolution 24-145

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Rapport n° 1 - du Comité des secteurs* soit reçu.

Proposée par : Marcel Tikeng

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉE

8. POLITIQUES

8.1 Politique n° 2,301 – Frais de scolarité – élève ne détenant pas la résidence permanente

Motion 14. Résolution 24-146

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 portant sur la *Politique n°2,301 - Frais de scolarité – élèves ne détenant pas la résidence permanente* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

QUE le Conseil approuve la *Politique n°2,301 - Frais de scolarité – élèves ne détenant pas la résidence permanente* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

8.2 Politique n° 2,302 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle

Motion 15. Résolution 24-147

Les membres du Conseil réitèrent que les références soient inscrites aux politiques du Conseil.

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 portant sur la *Politique n° 2,302 - Utilisation de la carte de crédit professionnelle* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Pierre Gregory

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,302 - Utilisation de la carte de crédit professionnelle* telle que modifiée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Marcel Tikeng

Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉES

8.3 Politique n° 5,201 – Code d'éthique

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

Motion 16. Résolution 24-148

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 portant sur la *Politique n° 5,201 - Code d'éthique* soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Yvon Rochefort

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 5,201 - Code d'éthique* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

8.4 Mise à jour - Politique n° 2,406 - *Utilisation des appareils mobiles personnels*

Motion 17. Résolution 24-149

QUE le rapport en date du 20 septembre 2024 intitulé *Politique n° 2,406 - Utilisation des appareils mobiles personnels* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉE

9. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

10. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Motion 18. Résolution 24-150

QUE les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.

10.1 **QUE** les *Changements au sein du personnel* (du 8 juin au 7 septembre 2024) soient reçus.

10.2 **QUE** l'annexe B *Sommaire des contrats de plus de 100 000 \$ accordés entre le 1^{er} mai 2024 et le 31 août 2024* soit versé au public.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

11. AUTOÉVALUATION

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL VIAMONDE (séance publique)
20 septembre 2024**

Selon les membres du Conseil, Viamonde est sur la bonne voie pour la réussite des élèves grâce aux programmes d'été et autres programmes offerts.

Tous les membres du Conseil saluent le bon travail de l'équipe d'administration.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Motion 19. Résolution 24-151

QUE la réunion ordinaire du Conseil scolaire Viamonde de la séance publique du 20 septembre 2024 soit levée à **20 h 22**.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,
Michel Laverdière**

**La présidente du Conseil,
Geneviève Oger**

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport de la direction de l'éducation au Conseil – Octobre 2024

Quitter au sommet

Ce mois-ci, j'ai le plaisir de partager plusieurs grandes nouvelles qui témoignent de notre engagement envers la réussite et l'épanouissement de nos élèves, ainsi que de notre leadership éducatif en Ontario.

D'abord, nous avons récemment annoncé des résultats exceptionnels aux tests standardisés de l'OQRE. Ces résultats reflètent la persévérance et le dévouement de nos élèves, mais aussi le leadership et le travail assidu de notre personnel enseignant, sans oublier le soutien indéfectible de toute la communauté Viamonde. Nous sommes fiers de nous positionner comme premiers de classe, consolidant ainsi notre rôle de chef de file en matière de réussite éducative en Ontario. Ces succès sont le fruit d'un effort collectif, et je tiens à remercier toutes les familles qui nous font confiance pour l'éducation de leurs enfants.

Au cours des dernières semaines, nous avons aussi confirmé l'octroi de fonds pour la reconstruction de l'École élémentaire Paul-Demers, qui sera située au 44 chemin Appian, à North York. Ce nouveau bâtiment pourra accueillir jusqu'à 412 élèves et inclura également quatre salles dédiées à la garde d'enfants, avec une capacité d'accueil de 10 poupons, 15 bambins et 48 préscolaires. Dans le meilleur scénario, l'école pourrait ouvrir ses portes en septembre 2026.

Parmi les autres bonnes nouvelles, je souligne que l'École élémentaire Gabrielle-Roy a officiellement été acceptée comme membre du Réseau international des écoles de l'UNESCO, un réseau de plus de 12 500 écoles dans 182 pays, toutes unies autour de la mission de promouvoir la paix, les droits de l'homme, le dialogue interculturel et le développement durable. Cette reconnaissance est une étape importante qui renforce l'engagement de Gabrielle-Roy et de notre conseil envers une éducation de qualité, respectueuse des valeurs de l'UNESCO.

À la fin de ce mois, nous serons représentés lors d'une mission économique au Cameroun. Viamonde aura le plaisir d'y rencontrer des familles en processus d'immigration vers le Canada et en profitera pour promouvoir nos écoles, notamment notre programme scolaire ViaVirtuel, ainsi que les nombreuses possibilités de carrière au sein du Conseil. Cette mission nous

PUBLIC

permettra de renforcer nos liens avec la communauté francophone internationale et de positionner notre Conseil comme un choix de premier plan pour les familles camerounaises souhaitant s'établir en Ontario.

Enfin, je prends quelques lignes pour vous rappeler qu'il s'agit de mon dernier rapport de la direction de l'Éducation, alors que mon mandat se termine ce mois-ci. Après un peu plus de deux années très enrichissantes à la direction du Conseil, je prends ma retraite avec le sentiment du devoir accompli. Un plan de transition est déjà en place pour assurer une relève en douceur, et j'ai pleinement confiance que la personne qui me succèdera saura guider Viamonde vers de nouveaux sommets. Merci à toutes et à tous pour votre soutien au fil des ans. Ce fut un immense privilège de travailler à vos côtés pour le bien-être et la réussite de nos élèves.

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de succès pour les années à venir.

Le directeur de l'Éducation,

Michel Laverdière

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Du 10 septembre au 4 octobre 2024

Membres	Date	Activités
Conseillère Oger (Présidente)	25 sept. 2024	Lever du drapeau franco-ontarien – Queens Park-Toronto
Conseiller Fortin (Vice-président)	25 sept. 2024	Lever du drapeau franco-ontarien - Toronto
Conseillère Dandavino	25 sept. 2024	Lever du drapeau franco-ontarien - Durham
Conseiller Gregory		
Conseiller Lapointe	25 sept. 2024	Lever du drapeau franco-ontarien - Barrie
Conseiller O'Hara		
Conseiller Paradis		
Conseillère Richez	25 sept 2024	Premier lever connu du drapeau franco-ontarien, Université de Windsor
	26 sept 2024	Dévoilement des paniers de basket dans le cadre de la soirée curriculaire à l'École élémentaire l'Envolée
	27 sept 2024	French Part-eh, ACFO-WEK, Beach Grove Golf Course, Tecumseh
Conseiller Rochefort	25 sept. 2024	Lever du drapeau franco-ontarien – Mississauga
Conseillère Ruszkowski		
Conseillère Sigurdson Forbes		
Conseiller Tikeng	25 sept. 2024	Lever du drapeau franco-ontarien - Niagara

Calendrier des diversités, le Conseil soulignera pendant ce mois la sensibilisation à la cybersécurité

Octobre 2024

Ce mois-ci	Mois de l'histoire des femmes Mois du patrimoine latino-américain Mois canadien de l'histoire islamique Mois du patrimoine allemand Mois de la santé visuelle des enfants Mois de sensibilisation au TDAH Mois de sensibilisation de la dyslexie
1	Journée nationale des aînés
2-4	Rosh Hashanah (Judaïsme)
2	Journée de reconnaissance du personnel d'entretien
3-12	Navaratri / Durga Puja et Dussehra (Hindouisme)
5	Journée mondiale des enseignantes et enseignant
10	Journée mondiale de la santé mentale
11	Journée internationale de la fille
11-12	Yom Kippour (Judaïsme)
14	Action de grâce (férié)
17	Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
18	Journée de l'affaire « personne » (droit de vote des femmes au Canada)
18	Journée du trouble développemental du langage
20	Naissance du Guru Granth Sahib (Sikhisme)
20-26	Semaine des incapacités invisibles
21	Journée nationale des bibliothèques scolaires
22	Journée internationale de sensibilisation au bégaiement
24	Journée de reconnaissance du personnel d'éducation en petite enfance
27	Journée Passez au mauve (droits des enfants)
31	Halloween

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025

Le calendrier des réunions comprenant les dates suggérées pour l'année 2025 se trouve à **l'annexe A**. Les rencontres se tiendront les jeudis, en virtuel, à partir du siège social et les vendredis, en présentiel, dans une école.

L'annexe B présente le Tableau récapitulatif de la tenue des réunions du Conseil dans les écoles depuis 2008.

Le calendrier est présenté au Conseil à l'état d'ébauche afin de recevoir les commentaires des membres. Le calendrier final sera présenté à la réunion d'organisation du Conseil, en novembre, pour adoption.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025* soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p.j. 2)

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2025

DATES	SÉANCES	HORAIRE	LIEUX
Jeudi 23 janvier 2025	Huis clos	18h00	Réunion TEAMS Siège social
Vendredi 21 février 2025	Publique Huis clos Publique	19h00 18h00 19h00	En présentiel École secondaire Étienne- Brûlé
Congé de mars du 7 au 14 mars 2025			
Vendredi 25 avril 2025	Huis clos Publique	18h00 19h00	En présentiel École publique Saint- Joseph
Jeudi 22 mai 2025	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
Jeudi 19 juin 2025	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
Juillet et août 2025 – VACANCES			
Jeudi 18 septembre 2025	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
Vendredi 24 octobre 2025	Huis clos Publique	18h00 19h00	En présentiel Réunion TEAMS École Ronald-Marion
Jeudi 20 novembre 2025	Réunion d'organisation	18h00	En présentiel Réunion TEAMS Siège social
Jeudi 11 décembre 2025	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social

Au besoin, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DANS LES ÉCOLES DE 2008 À 2025

Écoles (en fonction depuis)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2023	2024	2025
Académie Alexandre-Dumas (2013)							avril									
Académie La Pinède (1981)									avril							
Académie de la Tamise (1998)	avril															
Académie de la Moraine (2019)			oct													
Antonine-Maillet (1997)				avril												
Carrefour des jeunes (2000)											sept					
Charles-Sauriol (2013)						avril										
Chantal-Benoit (2023)														avril		
Collège français (1979)												sept				
David-Saint-Jacques (2020)														juin		
Du Chêne (2011)																
Gaétan-Gervais (2011)					fév											
Dyane-Adam (2019)														sept		
Étienne-Brûlé (1969)																fév
Félix-Leclerc (1988)									nov							
Franco-Jeunesse (1968)				sept				sept								
Franco-Niagara (2019)						oct							fév			
Gabrielle-Roy (1975)										oct						
Gaétan-Gervais (2017)								avril			mai					
Georges-P.-Vanier (1974)									mai							
Gabriel-Dumont (1969)					oct											
Horizon Jeunesse (1998)	mai															
Jeanne-Lajoie (1974)									sept							
Jeunes sans frontières (2000)								oct								
L'Héritage (1998)																
La Mosaïque (2008)		mars														
La Marsh (1991)		sept	nov		sept											
L'Envolée (1998)		avril		oct												
La Source (1993)										sept						
Le Caron (1980)							sept									
La Fontaine (1998)																
Le Flambeau (2017)											avril					
Laure-Rièse (1991)																
L'Harmonie (2002)									oct							
L'Odyssée (2000)												fév				
La Pommeraie (2016)										mai						
Les Rapides (1991)																

Écoles (en fonction depuis)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2023	2024	2025
Louise-Charron (2014)															avril	
Mathieu-da-Costa (1990)																
Marie-Curie (1972)								mai								
Michelle-O'Bonsawin (2023)															mai	
De Lamothe-Cadillac (2010)				mai		sept										
Micheline-Saint-Cyr (2017)											fév					
Norval-Morisseau (2012)						fév										
Nouvel Horizon (1995)	nov															
Patricia-Picknell (1998)															sept	
Pavillon de la jeunesse (2000)																
Paul-Demers (2018)												avril				
Pierre-Elliott-Trudeau (2000)																
Des Quatre-Rivières (2008)		fév														
Renaissance (1998)			fév													
Roméo-Dallaire (2009)			mai													
Ronald-Marion (2013)							juin									oct
Toronto Ouest (2012)											oct					
Saint-Joseph																avril
Viola-Léger (2018)												mai				

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Bilan sur les bals des élèves finissants

PRÉAMBULE

Le 18 janvier 2024, une requête de la part d'une délégation du Collège Français demandait l'appui aux collectes de fonds et à l'organisation d'un bal des finissants pour les élèves de la 12^e année dans les écoles au Conseil scolaire Viamonde. Un courriel fut envoyé par la présidente pour remercier la délégation et préciser les prochaines étapes.

SITUATION ACTUELLE

Le 12 février 2024, une note de service fut émise afin de fournir des directives révisées en lien avec les bals de finissants dans les écoles secondaires du Conseil. Cette dernière réitérait que le seul événement officiel organisé par les écoles (le Conseil) pour clôturer le parcours scolaire des élèves à la fin de la 12^e année est la cérémonie de remise des diplômes.

Toutefois, il était reconnu que dans certaines écoles, les élèves pourraient envisager l'organisation d'un bal de finissants. Même si les écoles et le Conseil ne sont pas tenus de s'impliquer dans l'organisation d'un bal des finissants, nous comprenions que certaines cohortes d'élèves pourraient voir cet événement comme un rite de passage et insister pour organiser une telle célébration pour leur école.

Trois bals des finissants furent organisés à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Dans deux écoles, les nouvelles directives concernant la publicité, les campagnes de financement et l'appui avec les flux de trésorerie ont apprécié de la nombreuse cohorte d'élèves de la 12^e année et des groupes habitués à organiser cet événement. Un troisième bal des finissants a regroupé quelques écoles et a connu un succès suffisant pour que les organisateurs décident de relancer les discussions pour un bal en juin 2025 dès maintenant. Comme la majorité de nos écoles secondaires sont de petites tailles, plusieurs n'organisent pas ce type de célébration, mais pourraient éventuellement décider le faire.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les directions des écoles secondaires ont informé l'administration que la constitution de groupes pour l'organisation d'un bal des finissants étaient amorcés dans les écoles.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Bilan sur les bals des élèves finissants* soit reçu.

Préparé et présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**Objet : DEMANDES DE PROJETS DE RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU
CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Voici un sommaire des projets de recherche-action soumis au Conseil entre le 1^{er} avril et le 31 août 2024.

Responsable de la recherche (organismes /universités)	Titre/ sujet du projet de recherche	Objectif de la recherche	Écoles/ région ciblée	Groupe d'âge/ niveau	Décision	Commentaire (si refusé)
University of Alberta	<i>Compréhension des inférences chez les jeunes enfants francophones présentant un « Trouble Développementale du Langage » TDL</i>	La compréhension inférentielle est définie comme la capacité à comprendre des informations non énoncées explicitement. Cette compétence est fondamentale pour la participation sociale et pour le développement de la compréhension en lecture. Les enfants présentant un trouble développemental du langage (TDL) sont à risque de présenter des difficultés de compréhension inférentielle, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur les apprentissages à long terme. Il existe des lacunes importantes dans notre connaissance des habiletés langagières et cognitives contribuant aux difficultés de compréhension inférentielle chez les enfants présentant un TLD. Ce projet de recherche vise donc à examiner les liens entre les habiletés langagières et cognitives et la compréhension inférentielle chez les enfants francophones âgés de 5 à 6 ans présentant un TDL . La tâche Évaluation de la Compréhension Inférentielle en Récit (ÉCIR) sera utilisée pour documenter les habiletés de compréhension inférentielle en utilisant une approche narrative, en plus de trois autres tâches mesurant le vocabulaire réceptif, les habiletés de théorie de l'esprit et la mémoire phonologique.	Toutes les écoles	Élèves Maternelle ou 1 ^{re} (avec l'orthophoniste du Conseil)	Approuvé	

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le présent rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil Scolaire Viamonde* soit reçu.

Préparé par :

Les surintendances de l'éducation,
Dounia Bakiri
Roland Desloges
Hugues Kamga Wambo
Tricia Verreault

Olivier St-Maurice
Isabelle Turcotte

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Plan d'action pour la réussite en mathématiques 2024-2025**

PRÉAMBULE

Le ministère de l'Éducation (le Ministère) a émis une note de service (NDS) le 6 septembre 2024 à l'intention des conseils scolaires pour les informer de leur obligation de développer et mettre en œuvre pour l'année scolaire 2024-2025, un Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM).

Le PARM s'appuie sur les travaux entrepris au cours de l'année scolaire 2023-2024. Le Ministère exige que le PARM du Conseil soit validé par la direction de l'éducation ainsi que les membres du Conseil avant de lui être soumis. La date limite pour soumettre le PARM au Ministère pour l'année scolaire 2024-2025 est le 15 novembre 2024.

SITUATION ACTUELLE

Lors de l'année scolaire 2023-2024, un PARM avait été élaboré. Pour l'année scolaire 2024-2025, toujours en se basant sur le cadre de référence *Passer à l'action en mathématiques* prescrit par le Ministère, le Conseil a identifié pour chacun des domaines prioritaires définis, des stratégies qui seront mises en œuvre au niveau du Conseil, de l'école et de la salle de classe

Ces stratégies respectent les trois priorités énoncées par le Ministère soit :

1. Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre;
2. Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématiques pour l'enseignement;
3. Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions ainsi que les soutiens mathématiques soient pertinents et bien adaptés.

Le PARM s'adresse à toutes les écoles du Conseil. Cependant, tout comme en 2023-2024, les écoles élémentaires Franco-Niagara (3^e et 6^e année), l'Envolée (3^e année), Antonine-Maillet (3^e année), Mathieu-da-Costa (6^e année) et l'École publique Saint-Joseph (6^e année) ont été désignées par le Ministère comme étant prioritaires. La désignation de ces écoles se fonde sur l'analyse des données des résultats 2021-2022 en mathématiques de l'OQRE.

Afin de soutenir les écoles dans l'atteinte des objectifs visés, les services

PUBLIC

pédagogiques du secteur de l'éducation ont développés des ressources, des parcours pour le développement professionnel et offrent séances de l'accompagnement in situ au personnel enseignant.

Vous trouverez à l'annexe A de ce rapport le PARM 2024-2025 du Conseil et à l'annexe B, le cadre de référence *Passer à l'action en mathématiques* prescrit par le Ministère.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Plan d'action pour la réussite en mathématiques 2024-2025* soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (2)

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES 2024-2025 – CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Conseil scolaire Viamonde	Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre	Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement	Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés
Domaines où des besoins ont été relevés	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité à la compréhension du programme-cadre et au continuum d'apprentissage d'une année à l'autre. • Tirer parti des ressources numériques en mathématiques pour appuyer la consolidation des apprentissages effectués en salle de classe à la maison. • Planification de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques en intégrant explicitement les habiletés de codage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outiller les équipes scolaires à intégrer les stratégies à fort impact (Ex. différenciation pédagogique, stratégie de résolution de problèmes, PSAC, ÉSA et ETA) dans la planification de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques. • Utiliser des données issues de sources variées pour identifier les concepts mathématiques les moins réussis et planifier lors des communautés d'apprentissage professionnelles les prochaines étapes dans l'apprentissage des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une culture décisionnelle basée sur le profil des élèves et avoir une pratique réflexive continue sur la progression en mathématiques des élèves historiquement marginalisés (élèves auto-identifiés, ceux ayant des besoins particuliers, élèves racisés...) • Utilisation des données pour créer une culture d'attentes élevées et assurer le suivi des conditions qui favorisent l'engagement intellectuel des élèves envers l'apprentissage des mathématiques.
Stratégies au niveau du conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les offres de subvention sur les cours menant à une qualification additionnelle (QA) et qualification de base additionnelle (QBA) en mathématiques auprès d'un large public. • Concevoir et mettre en œuvre des activités de développement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des activités de développement professionnel à l'intention du personnel enseignant du préscolaire, du cycle primaire (1^{re} à 3^e année – nouveau personnel) et cycle moyen (6^e année – nouveau 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des outils pour appuyer l'élaboration du profil des élèves en mathématiques. • Offrir des ressources visant la planification des temps de réflexion axés sur la progression

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES 2024-2025 – CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Conseil scolaire Viamonde	Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre	Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement	Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés
	<p>à l'intention du personnel enseignant du préscolaire, du cycle primaire (1^{re} à 3^e année – nouveau personnel) et cycle moyen (6^e année – nouveau personnel) et cycle intermédiaire (7^e à 9^e année).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter de la cohérence dans le monitoring de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles. • Développer des ressources pour appuyer l'enseignement efficace des mathématiques au sein des écoles. • Harmoniser l'utilisation des outils numériques pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques tant à l'école qu'à la maison. • Poursuivre l'envoi des activités bimensuelles d'intégration du codage débranché dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques. 	<p>personnel) et cycle intermédiaire (7^e à 9^e année).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des écoles des données analysées provenant des profils de sortie en numératie des élèves de 7^e et 8^e année, des évaluations communes des parcours spiralés, de perception des élèves à l'égard des mathématiques ainsi que les données portant sur les domaines les moins réussies de l'OQRE. 	<p>en mathématiques des élèves historiquement marginalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître un sentiment d'imputabilité systémique en ce qui concerne le rendement des élèves historiquement marginalisés en mathématiques. • Recueillir des données portant sur le sentiment d'efficacité personnelle des élèves à l'égard des mathématiques. • Dresser et mettre à la disposition de chacune des écoles le profil de sortie en mathématiques des élèves de la 1^e à la 9^e année.

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES 2024-2025 – CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Conseil scolaire Viamonde	Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre	Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement	Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés
<p>Stratégies au niveau de l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser auprès des membres du personnel de l'école les offres de QA et QBA. • Assurer la participation des membres du personnel aux activités de développement professionnel et veiller à la diffusion des bonnes pratiques au sein des communautés d'apprentissage professionnelles. • Monitorer de façon régulière la planification de l'enseignement et en assurer une harmonisation au sein de l'école. • Veiller à ce que les ressources d'appuis à l'enseignement et à l'apprentissage des mathématiques soient conformes aux exigences du Conseil. • Outiller les membres du personnel ainsi que les parents, tuteurs ou tutrices en ce qui a trait à l'utilisation de l'outil numérique préconisé par le Conseil pour consolider l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques à la maison. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la participation des membres du personnel aux activités de développement professionnel et veiller à la diffusion des bonnes pratiques au sein des communautés d'apprentissage professionnelles. • Planifier des rencontres de communautés d'apprentissage pour réfléchir aux constats découlant des données fournies par le Conseil ainsi que celles des évaluations communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre de près les processus d'évaluation des profils des élèves en début d'année scolaire et veiller à ce qu'ils soient conformes aux exigences du Conseil. • Planifier des rencontres d'analyse de profil ainsi que des rencontres de réflexion portant sur la progression en mathématiques des élèves historiquement marginalisés tout au long de l'année scolaire. • Assurer un pistage continu du rendement en mathématique des élèves historiquement marginalisés lors des évaluations communes des parcours d'apprentissage. • Veiller à l'administration au début de l'année scolaire et à divers moments stratégiques dans l'année d'un sondage sur le

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES 2024-2025 – CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Conseil scolaire Viamonde	Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre	Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement	Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés
<p>Stratégies au niveau de la salle de classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la planification de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques intègre explicitement des habiletés de codage. • Planifier des leçons qui s'alignent sur les attentes du programme-cadre de mathématiques de l'année en cours. • Utiliser les pratiques à haut rendement dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques des élèves. • Planifier l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation de l'enseignement des mathématiques en adoptant un modèle de planification à rebours. • Planifier les leçons en s'appuyant sur des ressources qui répondent aux exigences du programme-cadre de mathématiques de l'année en cours. • Créer des opportunités permettant aux élèves ainsi qu'aux parents, tuteurs ou 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les pratiques à haut rendement dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques des élèves. • Spiraler et intégrer de façon continue l'enseignement et l'apprentissage des concepts les moins réussis tout en validant continuellement la compréhension des élèves. 	<p>sentiment de compétence des élèves en mathématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte du profil de l'école en mathématiques dans l'allocation des ressources et l'assignation des tâches des membres du personnel. • Élaborer le profil mathématique de la classe en se servant des ressources développer par le Conseil. • Recueillir de façon continue les données pour soutenir la pratique réflexive portant sur la progression en mathématiques des élèves historiquement marginalisés. • Adapter la planification de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques en fonction du profil des élèves.

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES 2024-2025 – CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Conseil scolaire Viamonde	Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre	Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement	Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés
	<p>tutrices de consolider leur apprentissage des mathématiques en se servant de l'outil numérique préconisé par le Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigner explicitement et offrir diverses opportunités aux élèves de développer des codes informatiques pour consolider l'apprentissage des concepts mathématiques appris. 		<ul style="list-style-type: none"> • Planifier des activités visant à soutenir la mentalité de croissance des élèves en mathématiques. • Adapter la planification de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques en fonction du profil des élèves.

Passer à l'action en mathématiques | Critères soutenant un plan d'action à l'échelle provinciale

Les initiatives sur le rendement en mathématiques réalisées à l'échelle de la province devraient inclure de multiples stratégies et pratiques éprouvées et fondées sur des données probantes pour répondre aux besoins locaux liés à l'apprentissage dans les écoles. Le ministère de l'Éducation a collaboré avec des personnes expertes en recherche, des spécialistes en mathématiques, et des conseils scolaires afin d'établir trois actions prioritaires interreliées en mathématiques pour l'année scolaire 2023-2024. Alors qu'ils déterminent les priorités au niveau de leur conseil et de leurs écoles pour le rendement en mathématiques, les leaders en mathématiques des conseils scolaires procéderont à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un Plan d'action pour la réussite en mathématiques qui comprend des indicateurs de rendement clés (IRC) significatifs et mesurables qui sont en lien avec les actions prioritaires ci-dessous.

mathématiques, il est important que les enseignantes et enseignants créent des communautés d'apprenantes et d'apprenants en mathématiques en salle de classe et dans les écoles, et reconnaissent que tous les élèves n'apprennent pas les mathématiques de la même façon ni au même rythme. L'enseignement efficace des mathématiques est soutenu par un environnement d'apprentissage inclusif, positif et sécuritaire où tous les élèves se sentent valorisés et engagés, et où les enseignantes et enseignants communiquent clairement les attentes et établissent des normes et des routines avec leurs élèves dès le début de l'enseignement. Les enseignantes et enseignants à tous les niveaux du système scolaire ont un rôle à jouer dans la création d'une culture d'excellence en mathématiques et dans l'établissement de conditions propices à la réussite. Cela comprend l'examen des pratiques par les leaders pour repérer les obstacles à la réussite, l'établissement d'un cadre de responsabilisation, et la prise en compte des attitudes et des modes de pensée envers les mathématiques dans les plans d'amélioration de l'école et du système.

Une communauté d'excellence en mathématiques : Afin de promouvoir l'enseignement efficace des

<p>ACTION PRIORITAIRE: Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre, y compris l'utilisation de pratiques pédagogiques et d'évaluation éprouvées en matière d'amélioration du rendement des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enseignantes et enseignants dans tout le système scolaire s'efforcent-ils de bien comprendre et de mettre en œuvre de façon précise le programme-cadre de mathématiques ? Comment les années d'études, les cours et les plans de leçon quotidiens reflètent-ils le programme-cadre actuel, notamment les processus mathématiques et les liens entre les domaines d'études ? 	<p>ACTION PRIORITAIRE : Poursuivre un apprentissage continu pour renforcer les connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> Quels systèmes, soutiens et ressources sont mis à la disposition du personnel enseignant et des leaders pour les aider à déterminer sur quels concepts mathématiques se concentrer pour approfondir leurs connaissances du contenu mathématique ? Dans quelle mesure les enseignantes et enseignants sont-ils motivés dans leur apprentissage continu à renforcer leurs propres connaissances, compétences et attitudes en mathématiques à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques ? 	<p>ACTION PRIORITAIRE: Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> Comment les données d'évaluation et les interventions en mathématiques des élèves sont-elles utilisées pour la planification ? Comment les enseignantes et enseignants identifient-elles les forces, les besoins et les intérêts en mathématiques des élèves pour éclairer leurs décisions en matière d'enseignement ? Comment les enseignantes et enseignants assurent-elles l'engagement de tous les élèves, en particulier ceux qui ont des besoins d'apprentissage variés ?
<p>Conseil scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Accorder la priorité à la compréhension du programme-cadre et au continuum d'apprentissage d'une année d'études à l'autre Aligner les ressources, y compris la dotation en personnel, sur les priorités en mathématiques Fournir des directives, des ressources et des soutiens relativement aux plans à long terme, aux plans d'unités d'apprentissage et aux plans de leçon alignés sur le programme-cadre de mathématiques Tirer parti des ressources numériques en mathématiques pour appuyer les exercices liés au programme-cadre qui sont complétés à la maison 	<p>Conseil scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les données sur le rendement des élèves et les travaux des élèves pour établir les concepts mathématiques pour l'apprentissage professionnel des mathématiques Comprendre l'importance de la relation entre le contenu mathématique et l'enseignement efficace des mathématiques dans le contexte du rendement des élèves Privilégier la maîtrise des contenus d'apprentissage du programme-cadre de mathématiques dans l'enseignement dans le cadre des occasions d'apprentissage professionnel et dans l'affectation des ressources, y compris la dotation en personnel 	<p>Conseil scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Harmoniser le Plan d'action pour la réussite d'amélioration du conseil scolaire, y compris les données démographiques et d'évaluation des élèves, avec les interventions d'intervention Renforcer les capacités en analyse des données de rendement en mathématiques à partir de l'alignement entre les résultats de l'OQRE et tâches d'évaluation élaborés localement Fournir un outil numérique en mathématiques pour l'apprentissage des élèves en mathématiques et le personnel enseignant pourrait utiliser

kamgawamboh
2024-01-03 17:30:20

Besoin de développer d'autres modèles pour amener les initiatives de développement professionnelles directement chez les enseignants. Besoin de réfléchir à ce sujet et avoir des équipes qui planchent dessus pendant l'été.

Comment les enseignantes et enseignants assurent-elles l'inclusion et l'engagement de tous les élèves, en particulier ceux qui ont des besoins d'apprentissage variés ?

kamgawamboh
2024-01-03 17:35:10

Fait
Ce modèle devrait se concentrer sur l'offre d'outils aux enseignants pour l'enseignement des concepts difficiles. Prioriser la différenciation avec des exemples concrets de mise en œuvre selon le cycle.

kamgawamboh
2024-01-03 17:35:47

kamgawamboh
2024-01-03 17:37:10

Besoin de valoriser explicitement ces outils auprès des élèves, des membres du personnel et des familles. Exemple de planification pendant les périodes interrompues de classe qui porte sur l'utilisation de ces outils? Feuille de suivi pour le parent?

		<p>d'apprentissage actuels des élèves et fournir des soutiens ciblés aux élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie d'assiduité à l'échelle du système axée sur les élèves ayant plus de 10 jours d'absence, dans le cadre de la stratégie d'absence prolongée actuelle du conseil
<p>École</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir des liens directs entre les planifications à long terme, les programmes d'études du conseil, les plans de leçon et les rapports liés aux attentes du programme-cadre actuel (par exemple, les enseignantes et enseignants consultent régulièrement le site Web Curriculum et ressources pour assurer l'alignement) Participer à un apprentissage professionnel continu (par exemple, les réunions par année d'études, par cycle, par section, par équipes de soutien et les visites dans les salles en classe) sur le programme-cadre, et établir des liens entre les domaines Prendre des décisions intentionnelles en ce qui a trait à la dotation en personnel pour s'assurer que le personnel enseignant des années d'études clés possède une profonde compréhension du programme-cadre et des pratiques pédagogiques nécessaires pour enseigner et évaluer efficacement les concepts et les compétences en mathématiques 	<p>École</p> <ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les leaders systémiques en mathématiques des conseils pour cerner les concepts mathématiques prioritaires au niveau de l'école, du cycle, et de l'année d'études, dont la planification et le suivi de l'apprentissage professionnel connexe Participer à des rencontres de collaboration régulières (par exemple, enseignement en équipe, analyse collaborative des travaux des élèves, réseaux au sein de l'école ou du conseil, visites dans les classes) pour approfondir ses connaissances des mathématiques, du programme-cadre, des points de départ de l'enseignement et des interventions Impliquer les familles et la communauté pour soutenir la compréhension des modes de connaissance en mathématiques (par exemple, les familles et la communauté sont invitées à contribuer à la planification et la tenue de soirées mathématiques en famille) 	<p>École</p> <ul style="list-style-type: none"> Cerner les concepts clés en mathématiques de l'OQRE, y compris les résultats portant sur les compétences mathématiques pour déterminer les domaines où les élèves ont des écarts entre les résultats obtenus et les attentes de l'OQRE Intégrer des tâches d'apprentissage comme l'ensemble des années d'études et des cycles des mathématiques par les élèves tout en s'assurant que les élèves ont accès à des points d'entrée accessibles Suivre de près les impressions et le niveau de confiance des élèves face aux mathématiques et y réagir (par exemple, soutenir les élèves, activités familiales et engagement) Élaborer des processus pour cerner et suivre un rendement inférieur au niveau 2 en mathématiques et soutenir pour que les élèves puissent accéder au cadre pour l'année d'études <p><i>kamgawamboh</i> 2024-01-03 17:37:56 Voir outil d'amélioration de l'apprentissage professionnel</p> <p><i>kamgawamboh</i> 2024-01-03 17:38:36 Comment renforcer la mise en œuvre de ceci? Comment l'inclure dans le bon départ?</p> <p><i>kamgawamboh</i> 2024-01-03 17:33:19 Le confiance des élèves face aux mathématiques</p> <p><i>kamgawamboh</i> 2024-01-03 17:39:15 Pistage des élèves pour améliorer leur progression en mathématiques.</p>
<p>Salle de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir des liens explicites entre et avec les processus mathématiques lors de la planification de leçons et utiliser des pratiques pédagogiques éprouvées (par exemple, les pratiques pédagogiques à fort impact) Faire le lien entre l'enseignement et l'évaluation et les attentes du programme-cadre et la compréhension essentielle à long terme des mathématiques au moyen de continuums de développement Utiliser une variété d'outils d'évaluation pour éclairer les prochaines étapes relativement à la mise en œuvre du programme-cadre (par exemple, pistes de réflexion pour les enseignantes et enseignants sur le site Web Curriculum et ressources, billets de sortie pour orienter la planification des cours en réponse aux besoins des élèves) 	<p>Salle de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> Accéder aux ressources (par exemple, appuis destinés au personnel enseignant sur le site Web Curriculum et ressources), aux expertes et experts (par exemple, conseillère/conseiller pédagogique, facilitatrice/facilitateur en mathématiques) et à l'apprentissage professionnel pour continuer d'élargir ses connaissances des contenus d'apprentissage aux fins de l'enseignement Donner l'exemple d'une attitude positive et curieuse face à l'apprentissage des mathématiques afin de créer un environnement où les élèves sont enthousiastes à l'égard des mathématiques et de devenir des apprenantes et apprenants confiants (par exemple, utiliser régulièrement « la réflexion à voix haute », rendre le processus de résolution de problèmes explicite, intégrer des directives et des conversations en mathématiques, résoudre des casse-têtes et problèmes de mathématiques en collaboration avec les élèves) 	<p>Salle de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter la planification des leçons en fonction des données recueillies à la suite de multiples et fréquentes occasions d'évaluation (par exemple, entrevues, conversations, agendas des élèves, billets de sortie, portfolios des travaux des élèves, sondages) Comprendre les forces, les besoins et les intérêts des élèves en mathématiques et y répondre en utilisant une variété de ressources, notamment le site Web Curriculum et ressources, les plans d'enseignement individualisés (PEI) et la collaboration avec les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté et les aide-enseignantes et aide-enseignants Planifier, enseigner et évaluer l'apprentissage de manière sensible et adaptée à la culture, qui motive les élèves à s'approprier leurs apprentissages et leurs progrès en mathématiques Assurer le suivi des élèves et leur redonner de la motivation dès les premiers signes que le taux d'absence a un impact sur l'apprentissage (par exemple, à trois jours et à six jours d'absence) et mettre en œuvre la stratégie de 10 jours d'absence et d'absence prolongée du conseil

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Taux de diplomation du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2022-2023

PRÉAMBULE

Chaque année, le ministère de l'Éducation produit à l'intention du public, un rapport sur les progrès réalisés par les conseils scolaires selon un certain nombre d'indicateurs parmi lesquels le taux de diplomation.

Le 28 août 2024, le Ministère a informé les conseils scolaires que le taux de diplomation pour l'année scolaire 2022-2023 était disponible sur le site Web du « [Rapports sur les progrès des conseils scolaires](#) ».

Le Ministère calcul deux types de taux de diplomation :

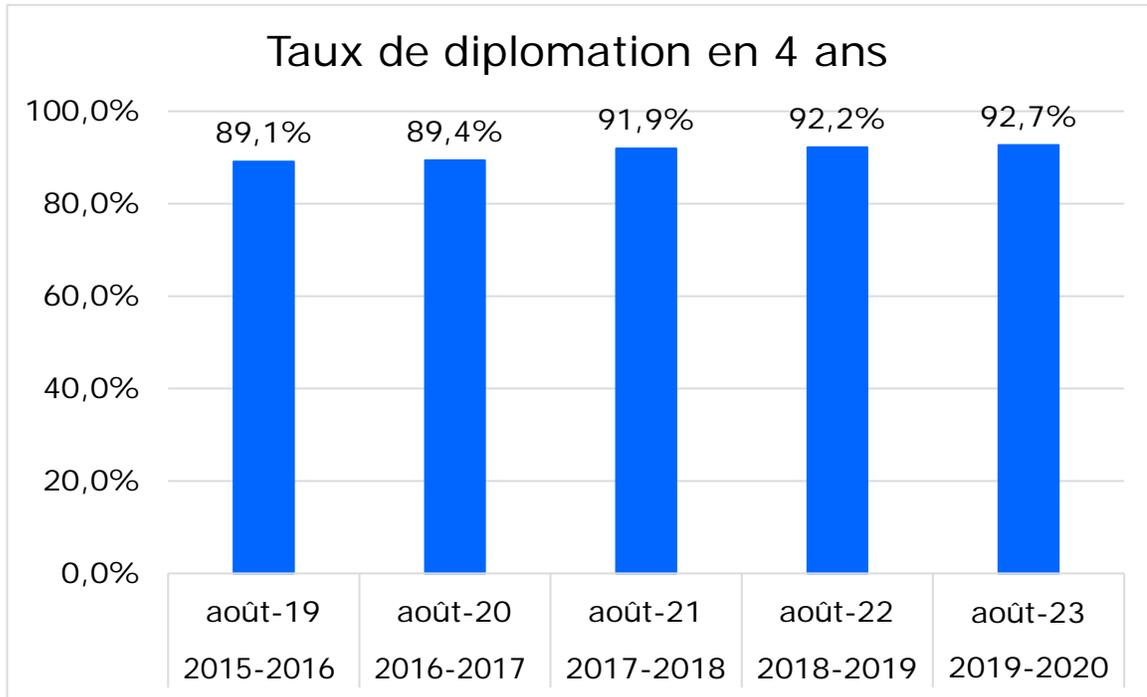
1. Taux de diplomation en quatre ans : les élèves sont considérés comme diplômés en quatre ans s'ils reçoivent leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) dans les quatre ans qui suivent leur entrée en 9^e année.
2. Taux de diplomation en cinq ans : les élèves sont considérés comme diplômés en cinq ans s'ils obtiennent leur DESO dans les cinq ans qui suivent leur entrée en 9^e année.

Les taux de diplomation sont calculés pour une cohorte d'élèves. Une « cohorte » se réfère à un groupe d'élèves qui commencent leurs études secondaires (9^e année) en même temps. Le taux de diplomation est alors calculé en fonction de la proportion de ces élèves qui obtiennent leur diplôme dans un délai de quatre ans ou de cinq ans.

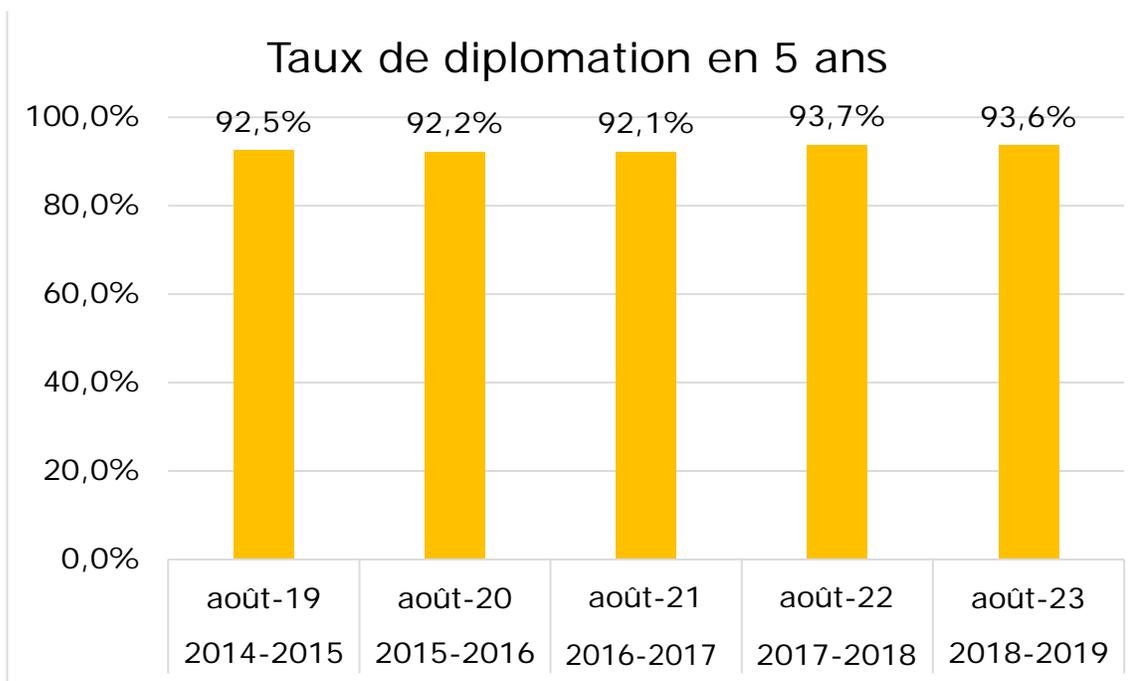
Les élèves transférés à l'extérieur de la province, ou décédés, ne sont pas pris en considération dans le calcul des taux de diplomation. Ceci n'est pas le cas pour les élèves qui quittent notre conseil scolaire pour une autre système scolaire.

SITUATION ACTUELLE

Ce rapport présente le taux de diplomation de deux cohortes distinctes d'élèves. La première concerne les élèves ayant commencé leur parcours à l'école secondaire durant l'année scolaire 2019-2020 et qui ont complété leurs études en quatre ans soit lors de l'année scolaire 2022-2023. La seconde cohorte regroupe les élèves ayant débuté leurs études secondaires en 2018-2019 et qui ont obtenu leur diplôme d'étude secondaire après cinq ans, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 2022-2023.



Graphique 1 : Évolution du taux de diplomation en quatre ans au cours des cinq dernières années



Graphique 2 : Évolution du taux de diplomation en cinq ans au cours des cinq dernières années

Au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil), parmi les 580 élèves ayant commencé leur parcours au secondaire en 2018-2019, 93,6 % ont obtenu leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) après cinq ans. À l'échelle provinciale, 89,5 % des élèves ayant débuté leur 9^e année durant l'année scolaire 2018-2019 ont également obtenu leur DESO au bout de cinq ans.

Parmi les 624 élèves ayant commencé leurs études secondaires au sein du Conseil lors de l'année scolaire 2019-2020, 92,7% ont obtenu leur DESO dans les quatre années qui suivirent. Au niveau provincial, parmi les élèves ayant entamé leurs études secondaires en 2019-2020, 84,3% ont obtenu leur DESO au bout de quatre ans.

Cohorte	2018-2019			2019-2020		
	Viamonde	Province	Écart	Viamonde	Province	Écart
4 ans	92.2%	84.9%	+7.3%	92.7%	84.3%	+8.4%
5 ans	93.6 %	89,5 %	+4.1%	-	-	-

Tableau : Taux de diplomation 4 ans et 5 ans

En conclusion, le taux de diplomation des cohortes des élèves du secondaire demeure supérieur à la province.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ONTARIO

Les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario ont connu des modifications ces dernières années. Avant l'entrée en vigueur des changements (2023), les conditions d'obtention du DESO étaient les suivantes :

- Accumuler un minimum de 30 crédits y compris 18 crédits obligatoires et 12 crédits optionnels;
- Satisfaire à l'exigence provinciale de compétences linguistiques des écoles secondaires;
- Obtenir au moins deux crédits d'apprentissage en ligne (à partir de 2021-2022);
- Réaliser 40 heures d'activités de service communautaire.

Les nouvelles conditions pour l'obtention du DESO (à partir de 2023-2025) :

- Accumuler un minimum de 30 crédits :
 - o 17 crédits obligatoires liés à un cours du domaine des STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie ou Mathématiques) et 13 crédits optionnels.
- Satisfaire à l'exigence de littératie financière (dès 2025);
- Satisfaire à l'exigence provinciale de compétences linguistiques des écoles secondaires;
- Obtenir au moins deux crédits d'apprentissage en ligne (à partir de 2021-2022);
- Réaliser 40 heures d'activités de service communautaire.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Taux de diplomation du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2022-2023* soit reçu.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

La surintendance des services corporatifs,
Tricia Verreault

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 17 octobre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Résultats aux tests provinciaux de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation – Année scolaire 2023-2024

Préambule

L'Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation (OQRE) est un organisme indépendant du gouvernement de l'Ontario qui soutient l'apprentissage des élèves et renforce la responsabilité du système éducatif financé par les fonds publics en les évaluant à des étapes clés de leur parcours scolaire.

L'OQRE organise des tests à grande échelle qui visent à mesurer le rendement des élèves par rapport aux attentes du Curriculum de l'Ontario. Les tests de l'OQRE permettent de produire des données que les conseils scolaires et les écoles analysent pour se fixer des objectifs d'amélioration. Les données de l'OQRE constituent un indicateur important de l'apprentissage des élèves. Elles alimentent les discussions sur l'enseignement et l'apprentissage, et leur analyse sert de catalyseur pour améliorer le rendement des élèves dans toutes les écoles de l'Ontario.

De nombreux facteurs influencent la réussite des élèves, et les données de l'OQRE ne fournissent qu'une partie de l'information à cet égard. Pour bien comprendre les tendances de l'apprentissage des élèves, il est important de tenir compte des résultats aux tests de l'OQRE, des données du questionnaire à l'intention des élèves, mais aussi d'informations provenant des données générées au niveau de l'école, telles que les données démographiques, les registres de présence, les observations des membres du personnel enseignant, ainsi que les données sur le comportement et l'attitude des élèves. Toutes ces informations aident les membres du personnel enseignant et administratif à identifier les difficultés globales en littératie et en numératie et à diriger leur attention là où il y a un plus grand besoin.

Le ministère de l'Éducation a établi le niveau 3 comme étant la norme provinciale. Atteindre la norme provinciale (niveau 3) signifie que les élèves répondent aux attentes du curriculum de l'Ontario de la matière évaluée et possède une bonne compréhension du contenu enseigné.

Selon les exigences de l'OQRE, les résultats des écoles dont le nombre d'élèves ayant participé pleinement est inférieur à dix ne peuvent être divulgués.

Situation actuelle

Ce rapport présente les résultats aux tests de lecture, d'écriture et de mathématiques pour le cycle primaire (de la 1^e à la 3^e année) et le cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année), ainsi que ceux du test de mathématiques de 9^e année ainsi que ceux du test provincial de compétences linguistiques de 10^e année pour l'année scolaire 2023-2024.

L'annexe A présente les renseignements relatifs aux résultats des tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire et cycle moyen du Conseil et celui des écoles.

L'annexe B présente les renseignements au sujet du test de mathématiques, 9^e année et du test provincial de compétences linguistiques, 10^e année, du Conseil et de celui des écoles.

L'annexe C présente la tendance des résultats du Conseil aux divers tests de l'OQRE.

Planification de l'amélioration des résultats

En conclusion, les résultats obtenus par Viamonde sont le fruit d'un processus d'amélioration continue qui s'appuie sur le soutien des services pédagogiques du secteur de l'éducation ainsi que sur le travail des équipes-écoles analysant les résultats. Cette analyse est faite conjointement avec d'autres données provenant de diverses sources, telles que le niveau de rendement aux bulletins scolaires et les données au niveau des profils de classe. Les données contextuelles, démographiques et les renseignements sur les attitudes des élèves face à l'apprentissage sont également pris en compte.

À la suite de ces analyses, les écoles ajustent, si nécessaire, leur plan pour la réussite des élèves (PRÉ), définissent de nouveaux et ambitieux objectifs à atteindre afin de maintenir Viamonde en position de chef de file en éducation et déterminent les stratégies spécifiques à mettre en œuvre pour y arriver. Ces stratégies pédagogiques novatrices doivent être fondées sur des données probantes et être reconnues comme étant à haut rendement. Ce faisant, les écoles permettent ainsi à l'ensemble des élèves de réussir à leur plein potentiel.

Les initiatives mises en œuvre par les écoles depuis plusieurs années pour améliorer le rendement de l'ensemble des élèves sont soutenues avec rigueur par des initiatives systémiques comme la réponse à l'intervention (RAI), des activités de développement professionnel, de l'accompagnement des écoles, les visites du cadre d'efficacité, la mise en œuvre dans les écoles des programmes de soutien au comportement positif ainsi que les pratiques réparatrices et, par des programmes qui soutiennent l'engagement des élèves et qui visent l'amélioration de l'assiduité.

Toujours dans le but de mieux soutenir les écoles dans l'amélioration du rendement des élèves, le Conseil continue de travailler à travers le « réseau équité », une culture de données favorisant la pratique réflexive et ayant pour but d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cette pratique permet de compiler et d'analyser régulièrement des données d'observation de l'apprentissage au niveau de la salle de classe et de l'école. Ceci permet de suivre les progrès des élèves et d'ajuster les pratiques pédagogiques afin d'assurer l'amélioration du rendement de l'ensemble des élèves. Les données cumulées alimentent les rencontres des équipes de collaboration et permettent de réguler l'apprentissage quotidiennement.

Les résultats provinciaux de l'OQRE sont disponibles en suivant le lien [Résultats \(eqao.com\)](http://eqao.com)

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre intitulé *Résultats aux tests de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation – Année scolaire 2023-2024* soit reçu.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (3)

RÉSULTATS DES TESTS EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES, CYCLE PRIMAIRE (DE LA 1^{RE} À LA 3^E ANNÉE) ET CYCLE MOYEN (DE LA 4^E ANNÉE À LA 6^E ANNÉE).

Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire					
Année	Moyennes	Lecture	Écriture	Mathématiques	Nombre d'élèves
2023-2024	Province	84%	67%	74%	8419
	Conseil	90%	76%	82%	1035

Tableau 1 : Résultats du Conseil aux tests de l'OQRE cycle primaire,

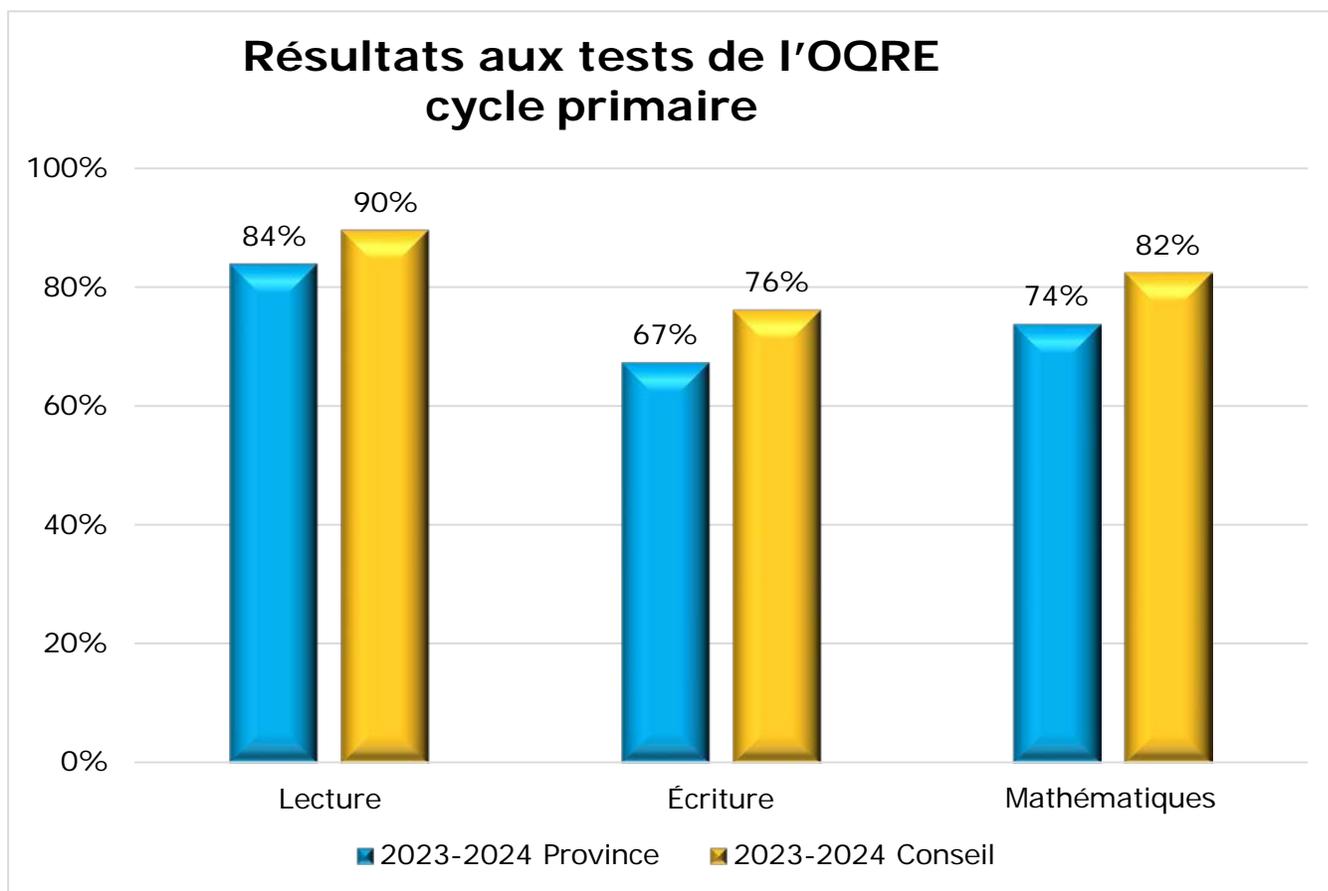


Figure 1 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Région du Centre	Académie Alexandre-Dumas	2023-2024	100%	95%	21	95%	21
		2022-2023	94%	94%	17	89%	18
		2021-2022	95%	58%	19	100%	19
	Académie de la Moraine	2023-2024	65%	50%	20	60%	20
		2022-2023	95%	85%	20	90%	20
		2021-2022	100%	86%	14	79%	14
	École élémentaire Antonine Maillet	2023-2024	100%	96%	27	100%	27
		2022-2023	91%	96%	23	87%	23
		2021-2022	65%	60%	20	40%	20
	École élémentaire Carrefour des jeunes	2023-2024	94%	82%	34	91%	34
		2022-2023	84%	72%	50	64%	50
		2021-2022	90%	63%	40	73%	40
	École élémentaire Charles-Sauriol	2023-2024	96%	94%	48	94%	48
		2022-2023	98%	100%	51	98%	51
		2021-2022	93%	96%	54	87%	54
	École élémentaire Félix-Leclerc	2023-2024	96%	83%	24	63%	24
		2022-2023	96%	86%	22	96%	22
		2021-2022	100%	100%	12	100%	12
	École élémentaire Gabrielle-Roy	2023-2024	100%	95%	38	92%	38
		2022-2023	94%	81%	31	74%	31
		2021-2022	94%	90%	31	97%	30
École élémentaire Jeanne-Lajoie	2023-2024	100%	89%	46	96%	46	
	2022-2023	96%	96%	49	86%	49	
	2021-2022	100%	80%	47	79%	47	
École élémentaire Horizon Jeunesse	2023-2024	86%	86%	28	79%	28	
	2022-2023	96%	76%	25	84%	25	
	2021-2022	93%	93%	28	86%	28	

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire La Mosaïque	2023-2024	100%	91%	53	89%	53
		2022-2023	96%	86%	76	84%	76
		2021-2022	95%	88%	59	86%	59
	École élémentaire Laure-Rièse	2023-2024	100%	95%	19	100%	19
		2022-2023	100%	77%	22	82%	22
		2021-2022	100%	100%	18	100%	18
	École élémentaire La Fontaine	2023-2024	100%	88%	17	94%	17
		2022-2023	95%	95%	21	95%	21
		2021-2022	93%	93%	13	77%	13
	École élémentaire Le Flambeau	2023-2024	100%	93%	44	91%	44
		2022-2023	97%	84%	39 - L, 38 - E	90%	39
		2021-2022	81%	68%	31	71%	31
	École élémentaire Mathieu-da-Costa	2023-2024	100%	100%	12	100%	12
		2022-2023	100%	96%	23	87%	23
		2021-2022	91%	55%	11	45%	11
	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2023-2024	88%	71%	24	75%	24
		2022-2023	100%	100%	16	75%	16
		2021-2022	74%	78%	27	78%	27
	École élémentaire Paul-Demers	2023-2024	93%	93%	27	96%	27
		2022-2023	100%	84%	19	79%	19
		2021-2022	93%	83%	29	86%	29
	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2023-2024	83%	72%	46	80%	46
		2022-2023	94%	75%	36	83%	36
		2021-2022	91%	66%	55	78%	55
	École élémentaire Viola-Léger	2023-2024	100%	92%	13	100%	13
		2022-2023	74%	79%	19	74%	19
		2021-2022	100%	91%	11	82%	11

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École Ronald-Marion	2023-2024	94%	82%	33	79%	33
		2022-2023	92%	79%	47	87%	47
		2021-2022	84%	77%	43	65%	43
Région du Nord	École élémentaire Chantal-Benoit	2023-2024	100%	100%	10	100%	10
		2022-2023	91%	82%	11	91%	11
		2021-2022	R	R	R	R	R
	Académie La Pinède	2023-2024	29%	21%	14	57%	14
		2022-2023	100%	79%	14	86%	14
		2021-2022	100%	82%	11	100%	11
	École élémentaire des Quatre-Rivières	2023-2024	83%	67%	12	50%	12
		2022-2023	86%	73%	22	86%	22
		2021-2022	100%	79%	17	82%	17
	École élémentaire La Source	2023-2024	83%	65%	23	83%	23
		2022-2023	79%	62%	34	62%	34
		2021-2022	83%	60%	30	73%	30
	École publique Saint-Joseph	2023-2024	83%	70%	30	67%	30
		2022-2023	56%	48%	25	52%	25
		2021-2022	79%	46%	28	54%	28
Région du Sud	École élémentaire Franco-Niagara	2023-2024	83%	33%	18	56%	18
		2022-2023	79%	50%	14	64%	14
		2021-2022	R	R	R	R	R
	École élémentaire Dyane-Adam	2023-2024	100%	91%	21	95%	21
		2022-2023	100%	93%	14	93%	14
		2021-2022	94%	94%	17	82%	17
	École élémentaire Du Chêne	2023-2024	95%	90%	20	85%	20
		2022-2023	94%	83%	35	86%	35
		2021-2022	100%	86%	22	95%	21

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire L'Héritage	2023-2024	R	R	R	R	R
		2022-2023	90%	68%	19	90%	19
		2021-2022	R	R	R	R	R
	École élémentaire LaMarsh	2023-2024	84%	37%	19	37%	19
		2022-2023	58%	31%	26	39%	26
		2021-2022	53%	29%	17	53%	17
	École élémentaire Nouvel Horizon	2023-2024	71%	39%	28	64%	28
		2022-2023	84%	74%	19	68%	19
		2021-2022	86%	64%	14	71%	14
	École élémentaire Patricia-Picknell	2023-2024	100%	82%	11	82%	11
		2022-2023	100%	86%	14	93%	14
		2021-2022	73%	64%	11	91%	11
	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	2023-2024	71%	53%	34	62%	34
		2022-2023	77%	60%	35	60%	35
		2021-2022	72%	56%	25	52%	25
École élémentaire Renaissance	2023-2024	100%	88%	32	94%	32	
	2022-2023	97%	94%	36	81%	36	
	2021-2022	91%	87%	23	61%	23	
Région du Sud-Ouest	Académie de la Tamise	2023-2024	65%	52%	23	70%	23
		2022-2023	86%	76%	21	76%	21
		2021-2022	72%	66%	29	72%	29
	École élémentaire La Pommeraie	2023-2024	82%	64%	45	82%	45
		2022-2023	75%	61%	56	64%	56
		2021-2022	92%	58%	38	61%	38
	École élémentaire L'Envolée	2023-2024	56%	31%	16	44%	16
		2022-2023	60%	48%	25	52%	25
		2021-2022	57%	36%	14	36%	14

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire L'Harmonie	2023-2024	93%	83%	30	87%	30
		2022-2023	77%	64%	44	59%	44
		2021-2022	88%	74%	42	64%	42
	École élémentaire L'Odysée	2023-2024	85%	39%	13	62%	13
		2022-2023	100%	67%	15	67%	15
		2021-2022	87%	73%	30	64%	30
	École élémentaire Louise-Charron	2023-2024	R	R	R	R	R
		2022-2023	91%	46%	11	82%	11
		2021-2022	65%	41%	17	53%	17
	École élémentaire Les Rapides	2023-2024	93%	87%	15	100%	15
		2022-2023	91%	62%	21	76%	21
		2021-2022	75%	42%	12	58%	12
	École élémentaire Marie-Curie	2023-2024	96%	79%	28	93%	28
		2022-2023	78%	59%	27	67%	27
		2021-2022	89%	63%	27	67%	27

Légende :

R = Résultats retenus par l'OQRE

Tableau 2 : Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle primaire

Résultats aux tests de l'OQRE cycle moyen				
Année	Lecture	Écriture	Mathématiques	Nombre d'élèves
2023-2024	99%	86%	72%	1033
2022-2023	99%	89%	66%	994
2021-2022	97%	87%	61%	965

Tableau 3 : Résultats du Conseil aux tests de l'OQRE cycle moyen

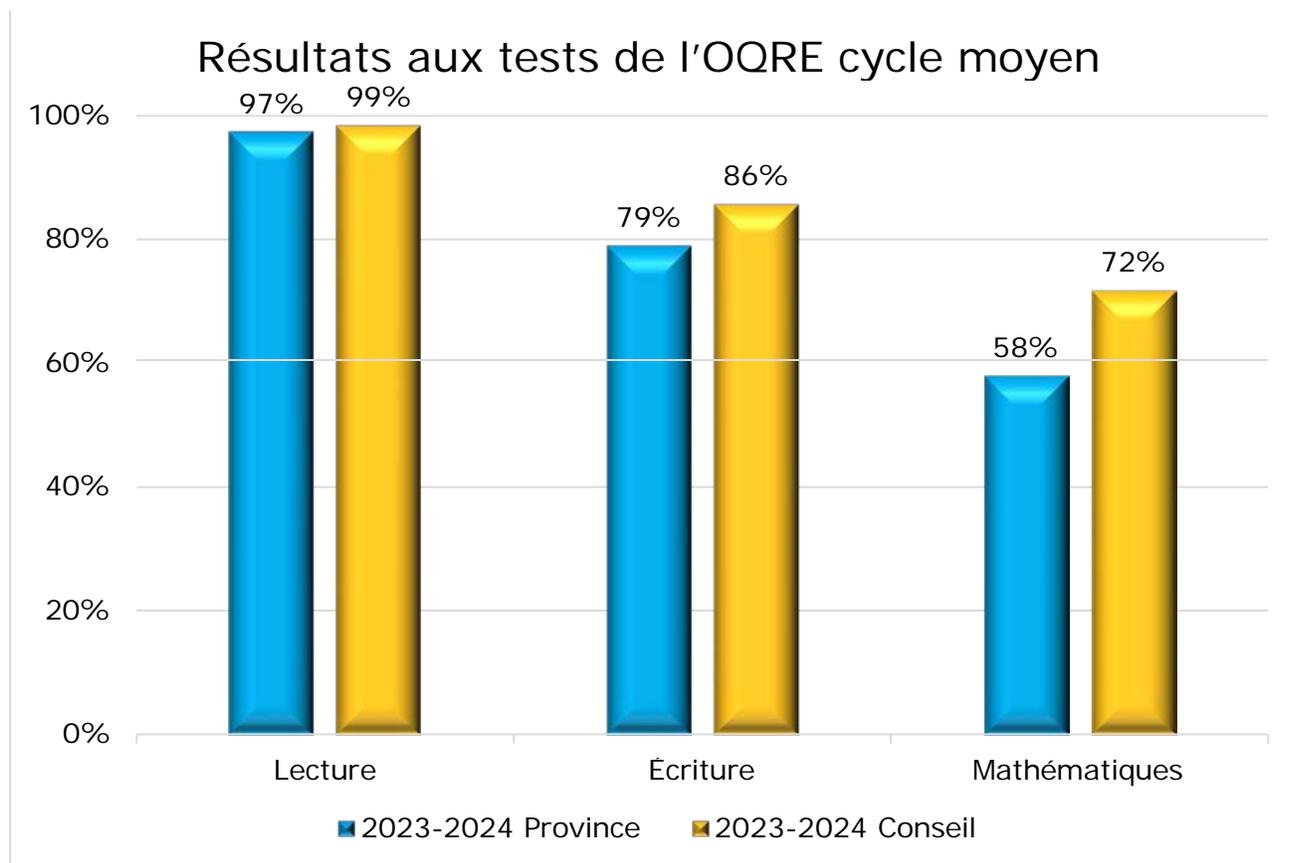


Figure 2 : Résultats du Conseil aux tests de l'OQRE cycle moyen

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle moyen							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Région du Centre	Académie Alexandre-Dumas	2023-2024	R	R	R	R	R
		2022-2023	100%	69%	16	44%	16
		2021-2022	90%	80%	20	43%	21
	Académie de la Moraine	2023-2024	100%	82%	17	47%	17
		2022-2023	100%	92%	25	56%	25
		2021-2022	100%	95%	21	63%	21
	École élémentaire Antonine Maillet	2023-2024	100%	100%	23	78%	23
		2022-2023	97%	93%	30	60%	30
		2021-2022	100%	100%	20	55%	20
	École élémentaire Carrefour des jeunes	2023-2024	100%	90%	41	54%	41
		2022-2023	100%	97%	32	63%	32
		2021-2022	100%	76%	41	39%	41
	École élémentaire Charles-Sauriol	2023-2024	100%	100%	42	98%	42
		2022-2023	100%	100%	49	96%	49
		2021-2022	100%	97%	39	77%	39
	École élémentaire Félix-Leclerc	2023-2024	95%	95%	21	81%	12
		2022-2023	100%	100%	17	71%	17
		2021-2022	100%	100%	18	67%	18
	École élémentaire Gabrielle-Roy	2023-2024	100%	98%	42	74%	42
		2022-2023	100%	97%	29	79%	29
2021-2022		100%	96%	24	54%	24	
École élémentaire Jeanne-Lajoie	2023-2024	100%	98%	43	88%	43	
	2022-2023	98%	95%	40	65%	40	
	2021-2022	98%	94%	46	70%	46	
École élémentaire Horizon Jeunesse	2023-2024	100%	100%	18	100%	18	
	2022-2023	100%	100%	16	88%	16	

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle moyen							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire La Mosaïque	2021-2022	92%	100%	26	88%	26
		2023-2024	97%	84%	78L et 77E	81%	78
		2022-2023	100%	98%	41	81%	41
	École élémentaire Laure-Rièse	2021-2022	100%	95%	44	70%	46
		2023-2024	100%	96%	23	78%	23
		2022-2023	100%	97%	34	77%	34
	École élémentaire La Fontaine	2021-2022	100%	97%	29	72%	29
		2023-2024	100%	83%	12	58%	12
		2022-2023	100%	100%	14	57%	14
	École élémentaire Le Flambeau	2021-2022	100%	100%	18	70%	18
		2023-2024	97%	88%	34	62%	34
		2022-2023	97%	87%	30	50%	30
	École élémentaire Mathieu-da-Costa	2021-2022	100%	93%	29	72%	29
		2023-2024	100%	96%	23	96%	23
		2022-2023	100%	100%	21	95%	21
	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2021-2022	83%	58%	12	8%	12
		2023-2024	100%	100%	15	93%	15
		2022-2023	100%	100%	10	90%	10
	École élémentaire Paul-Demers	2021-2022	R	R	R	R	R
		2023-2024	100%	94%	17	88%	17
		2022-2023	100%	96%	27	89%	27
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2021-2022	100%	100%	10	70%	10	
	2023-2024	98%	84%	51	78%	51	
	2022-2023	100%	93%	41	83%	41	
		2021-2022	88%	86%	34	65%	34

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle moyen							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Région du Nord	École élémentaire Viola-Léger	2023-2024	100%	100%	17	77%	17
		2022-2023	100%	92%	13	92%	13
		2021-2022	R	R	R	R	R
	École Ronald-Marion	2023-2024	100%	95%	43	84%	43
		2022-2023	98%	90%	41	51%	41
		2021-2022	98%	93%	40	70%	40
	École élémentaire Chantale-Benoît	2023-2024	R	R	R	R	R
		2022-2023	100%	70%	10	30%	10
		2021-2022	R	R	R	R	R
Région du Nord	Académie La Pinède	2023-2024	93%	71%	14	50%	14
		2022-2023	100%	92%	13	69%	13
		2021-2022	96%	72%	22	32%	22
	École élémentaire des Quatre-Rivières	2023-2024	100%	82%	17	47%	17
		2022-2023	97%	77%	31	45%	31
		2021-2022	86%	93%	14	50%	14
	École élémentaire La Source	2023-2024	97%	72%	36	67%	36
		2022-2023	100%	87%	37	73%	37
		2021-2022	100%	84%	45	51%	45
	École publique Saint-Joseph	2023-2024	96%	65%	23	70%	23
		2022-2023	100%	81%	32	31%	32
		2021-2022	100%	80%	16	38%	16
Région du Sud	École élémentaire Franco Niagara	2023-2024	100%	47%	15	60%	15
		2022-2023	R	R	R	R	R
		2021-2022	100%	46%	11	9%	11

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle moyen							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire Dyane-Adam	2023-2024	100%	100%	12	83%	12
		2022-2023	R	R	R	R	R
		2021-2022	100%	100%	12	92%	12
	École élémentaire Du Chêne	2023-2024	100%	100%	15	100%	15
		2022-2023	100%	100%	27	85%	27
		2021-2022	100%	100%	16	87%	16
	École élémentaire L'Héritage	2023-2024	100%	86%	14	79%	14
		2022-2023	100%	90%	19	74%	19
		2021-2022	R	R	R	R	R
	École élémentaire LaMarsh	2023-2024	95%	75%	20	75%	20
		2022-2023	94%	69%	16	75%	16
		2021-2022	82%	77%	13	62%	13
	École élémentaire Nouvel Horizon	2023-2024	100%	64%	14	62%	13
		2022-2023	100%	94%	17	77%	17
		2021-2022	100%	100%	15	73%	15
	École élémentaire Patricia-Picknell	2023-2024	100%	100%	14	86%	14
		2022-2023	100%	100%	13	92%	13
		2021-2022	100%	92%	12	75%	12
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	2023-2024	100%	72%	29	48%	29	
	2022-2023	96%	82%	28	36%	28	
	2021-2022	86%	69%	29	34%	29	
École élémentaire Renaissance	2023-2024	100%	90%	30	83%	30	
	2022-2023	100%	100%	24	67%	24	
	2021-2022	97%	90%	31	68%	31	
Région du Sud-Ouest	Académie de la Tamise	2023-2024	100%	89%	35	69%	35
		2022-2023	93%	71%	42	54%	41

Résultats des écoles aux tests de l'OQRE cycle moyen							
Région	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire La Pommeraie	2021-2022	100%	79%	43	65%	43
		2023-2024	100%	82%	33	58%	33
		2022-2023	100%	78%	23	57%	23
	École élémentaire L'Envolée	2021-2022	98%	73%	40	49%	39
		2023-2024	90%	65%	20	40%	20
		2022-2023	100%	69%	16	41%	16
	École élémentaire L'Harmonie	2021-2022	94%	72%	32	47%	32
		2023-2024	94%	66%	35	54%	35
		2022-2023	100%	97%	33	61%	33
	École élémentaire L'Odyssee	2021-2022	95%	87%	39	46%	39
		2023-2024	91%	46%	11	18%	11
		2022-2023	92%	83%	12	42%	12
	École élémentaire Louise-Charron	2021-2022	R	R	R	R	R
		2023-2024	100%	63%	19	47%	19
		2022-2023	92%	67%	12	39%	13
	École élémentaire Les Rapides	2021-2022	R	R	R	R	R
		2023-2024	100%	91%	22	82%	22
		2022-2023	100%	71%	21	52%	21
	École élémentaire Marie-Curie	2021-2022	100%	76%	21	71%	21
		2023-2024	97%	81%	31	45%	31
		2022-2023	100%	89%	26	62%	26
2021-2022	100%	97%	36	78%	36		

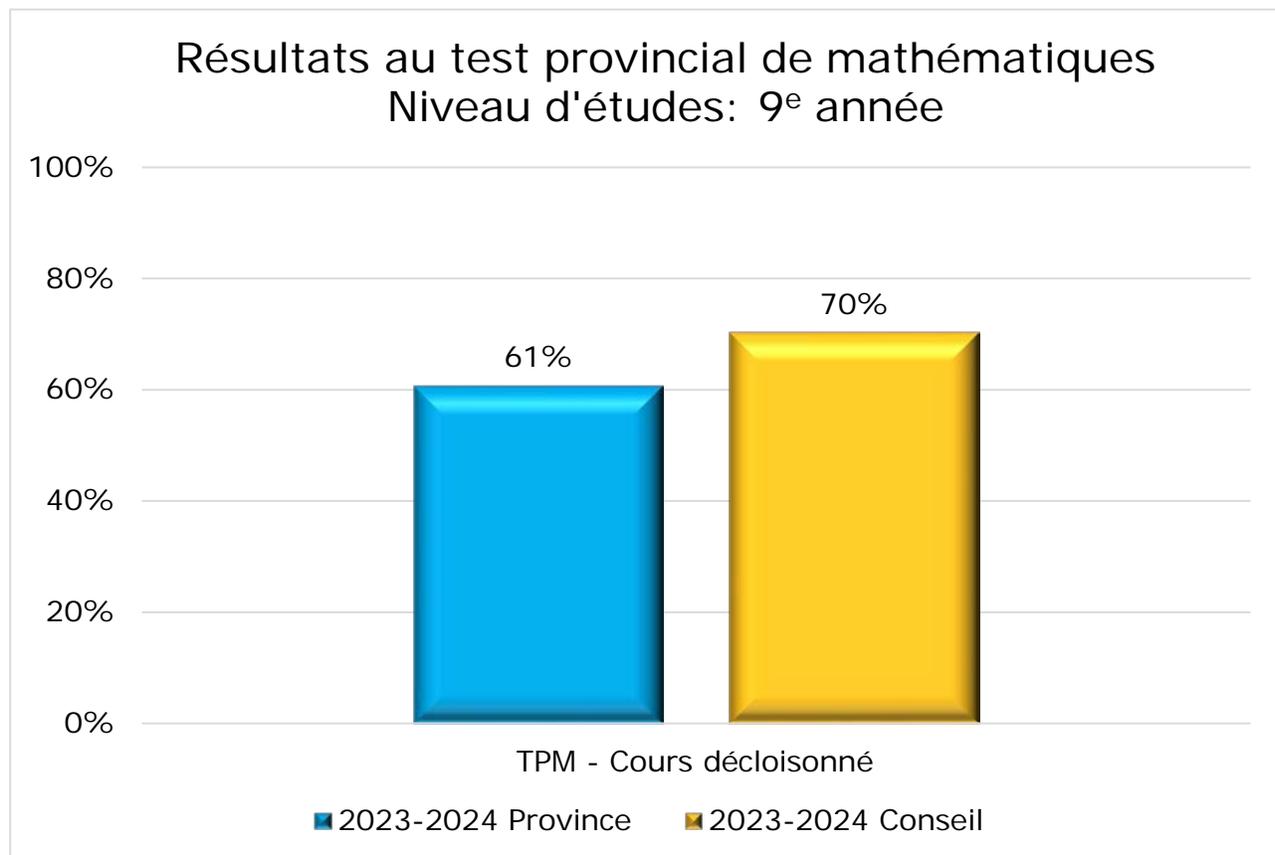
Légende :

R = Résultats retenus par l'OQRE

Tableau 4 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle moyen

Résultats aux tests de l'OQRE Mathématiques Niveau d'études: 9 ^e			
Année	Moyennes	TPM - Cours décloisonné	Nombre d'élèves
2023-2024	Province	61%	6781
	Conseil	70%	684
2022-2023	Province	60%	6748
	Conseil	66%	654
2021-2022	Province	56%	5706
	Conseil	65%	561

**Tableau 5 : Résultats du Conseil au test de mathématiques 9^e année, cours
décloisonné**



**Figure 3 : Résultats du Conseil au test de mathématiques 9^e année, cours
décloisonné**

Rendement des écoles au test provincial de mathématiques 9^e année			
	Année scolaire	Nombre d'élèves	% au niveau 3 ou 4
ÉS Gabriel-Dumont	2023-2024	71	66%
	2022-2023	76	57%
	2021-2022	52	40%
ÉS Georges-P.-Vanier	2023-2024	22	50%
	2022-2023	28	64%
	2021-2022	27	44%
ÉS Franco-Jeunesse	2023-2024	R	R
	2022-2023	16	44%
	2021-2022	11	46%
Collège français	2023-2024	27	100%
	2022-2023	62	60%
	2021-2022	19	47%
ÉS Roméo-Dallaire	2023-2024	44	73%
	2022-2023	41	59%
	2021-2022	43	51%
ÉS Le Caron	2023-2024	26	77%
	2022-2023	27	59%
	2021-2022	23	52%
ÉS David-Saint-Jacques	2023-2024	44	77%
	2022-2023	17	82%
	2021-2022	36	56%
ÉS Jeunes sans frontières	2023-2024	92	64%
	2022-2023	112	73%
	2021-2022	87	62%
ÉS de Lamothe-Cadillac	2023-2024	45	58%
	2022-2023	27	74%
	2021-2022	27	63%

ÉS Étienne-Brûlé	2023-2024	55	73%
	2022-2023	53	60%
	2021-2022	52	73%
ÉS Franco-Niagara	2023-2024	30	57%
	2022-2023	30	67%
	2021-2022	26	73%
École Ronald-Marion	2023-2024	65	55%
	2022-2023	57	61%
	2021-2022	48	79%
ÉS Norval-Morrisseau	2023-2024	14	71%
	2022-2023	19	53%
	2021-2022	29	83%
ÉS Toronto Ouest	2023-2024	46	87%
	2022-2023	43	79%
	2021-2022	46	87%
ÉS Gaétan-Gervais	2023-2024	46	96%
	2022-2023	46	89%
	2021-2022	35	97%
ÉS Michelle-O'Bonsawin	2023-2024	49	74%

Légende :

R = Résultats retenus par l'OORE

**Tableau 6 : Résultats des écoles secondaires au test de mathématiques
9^e année, cours décloisonné**

Résultats au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)					
Années	Province /Conseil	Élèves admissibles pour la 1^{re} fois	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissibles antérieurement	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi
2023-2024	Province	6759	92%	764	67%
	Conseil	627	97%	60	82%
2022-2023	Province	6419	91%	1333	76%
	Conseil	561	96%	115	79%
2021-2022	Province	6599	89%	5542	91%
	Conseil	731	91%	397	94%

Tableau 7 : Résultats du Conseil au Test provincial de compétences linguistiques – 10^e année

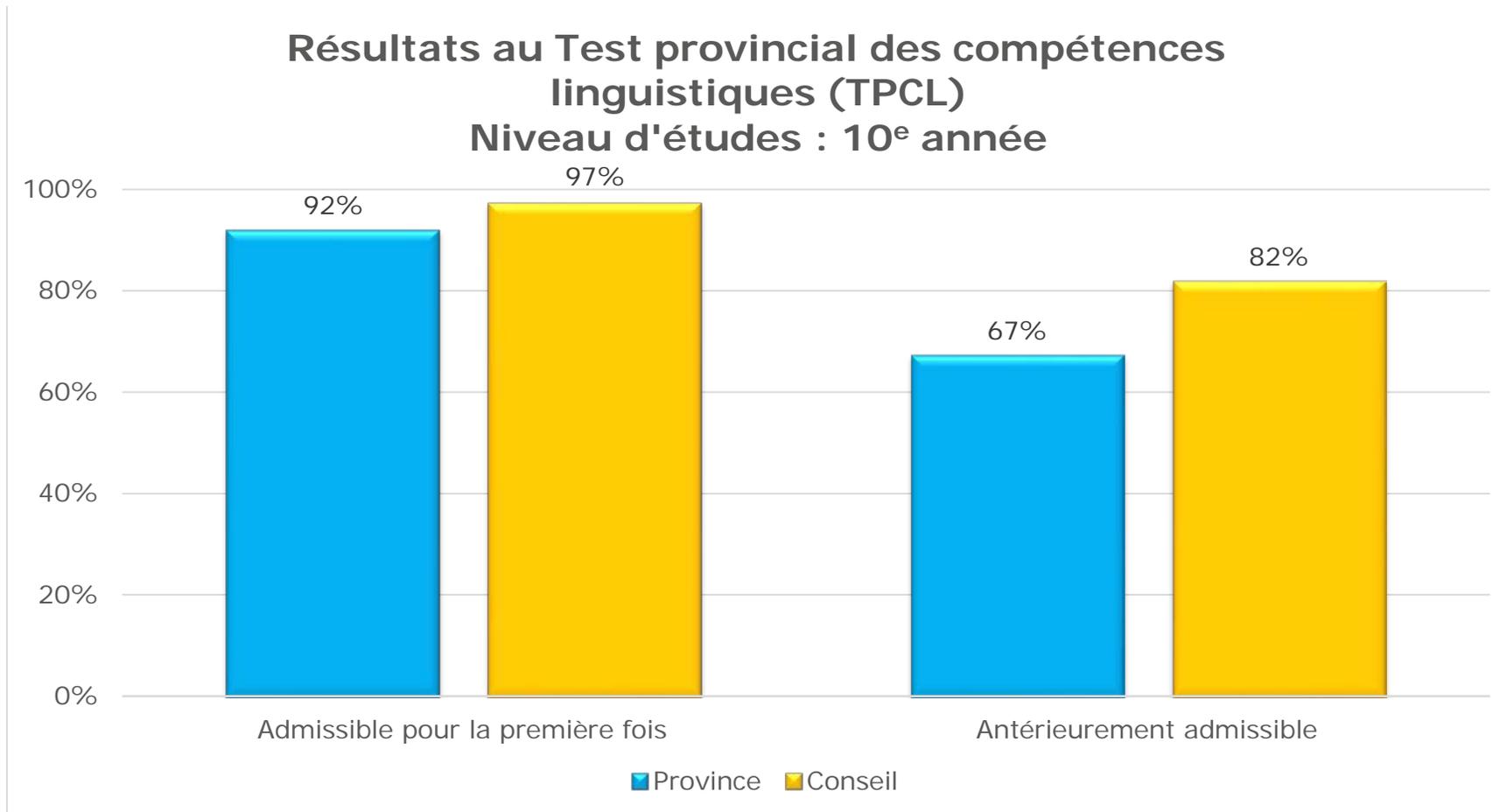


Figure 4 : Résultats du Conseil au Test provincial de compétences linguistiques – 10^e année

Résultats des écoles au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)					
Écoles	Année scolaire	Élèves admissibles pour la 1^{re} fois	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissibles antérieurement	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi
Collège français	2023-2024	66	100%	R	R
	2022-2023	39	100%	s/o	s/o
	2021-2022	81	99%	R	89%
ÉS Étienne-Brûlé	2023-2024	47	96%	R	80%
	2022-2023	49	94%	12	67%
	2021-2022	49	86%	59	93%
ÉS Jeunes sans frontières	2023-2024	101	100%	R	44%
	2022-2023	98	95%	21	76%
	2021-2022	112	89%	104	97%
ÉS Norval-Morrisseau	2023-2024	18	100%	R	R
	2022-2023	29	100%	R	R
	2021-2022	23	96%	18	100%
École Ronald-Marion	2023-2024	61	97%	R	R
	2022-2023	51	92%	R	R
	2021-2022	49	94%	39	92%

Résultats des écoles au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)					
Écoles	Année scolaire	Élèves admissibles pour la 1^{re} fois	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissibles antérieurement	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi
ÉS Toronto Ouest	2023-2024	40	98%	R	R
	2022-2023	47	100%	R	R
	2021-2022	95	98%	R	R
ÉS Le Caron	2023-2024	27	78%	R	R
	2022-2023	22	95%	R	R
	2021-2022	43	95%	R	R
ÉS Roméo-Dallaire	2023-2024	35	97%	R	R
	2022-2023	43	88%	R	R
	2021-2022	45	84%	43	98%
ÉS Franco-Niagara	2023-2024	30	97%	R	R
	2022-2023	R	R	22	91%
	2021-2022	13	92%	R	R
ÉS Gaétan-Gervais	2023-2024	41	98%	R	R
	2022-2023	39	100%	R	R
	2021-2022	34	91%	22	100%

Résultats des écoles au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)					
Écoles	Année scolaire	Élèves admissibles pour la 1^{re} fois	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissibles antérieurement	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi
ÉS Georges-P.-Vanier	2023-2024	24	100%	R	R
	2022-2023	16	94%	R	R
	2021-2022	53	83%		
ÉS Lamothe-Cadillac	2023-2024	29	97%	R	R
	2022-2023	27	96%	10	70%
	2021-2022	39	72%	24	79%
ÉS Franco-Jeunesse	2023-2024	18	100%	R	R
	2022-2023	12	100%	R	R
	2021-2022	13	85%	R	R
ÉS Gabriel-Dumont	2023-2024	71	96%	R	R
	2022-2023	55	95%	R	R
	2021-2022	67	97%	53	100%
ÉS David Saint-Jacques	2023-2024	19	100%	R	R
	2022-2023	27	96%	s/o	s/o
	2021-2022	15	100%		

Légende : R = Résultats retenus par l'OQRE

Tableau 8 : Résultats des écoles au Test provincial de compétences linguistiques – 10^e année

Tendance dans les résultats du Conseil aux tests de l'OQRE

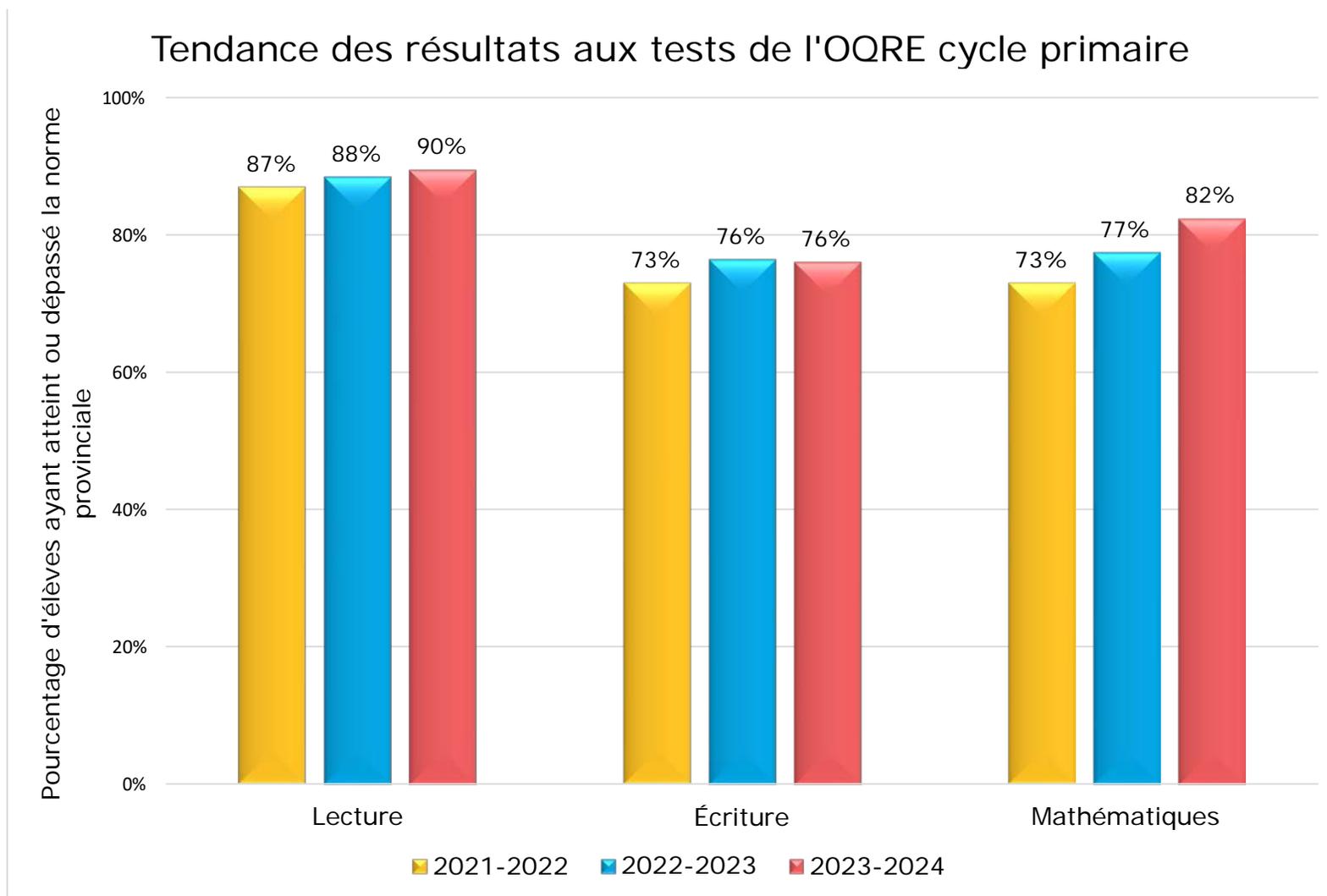


Figure 5 : Tendance des résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire

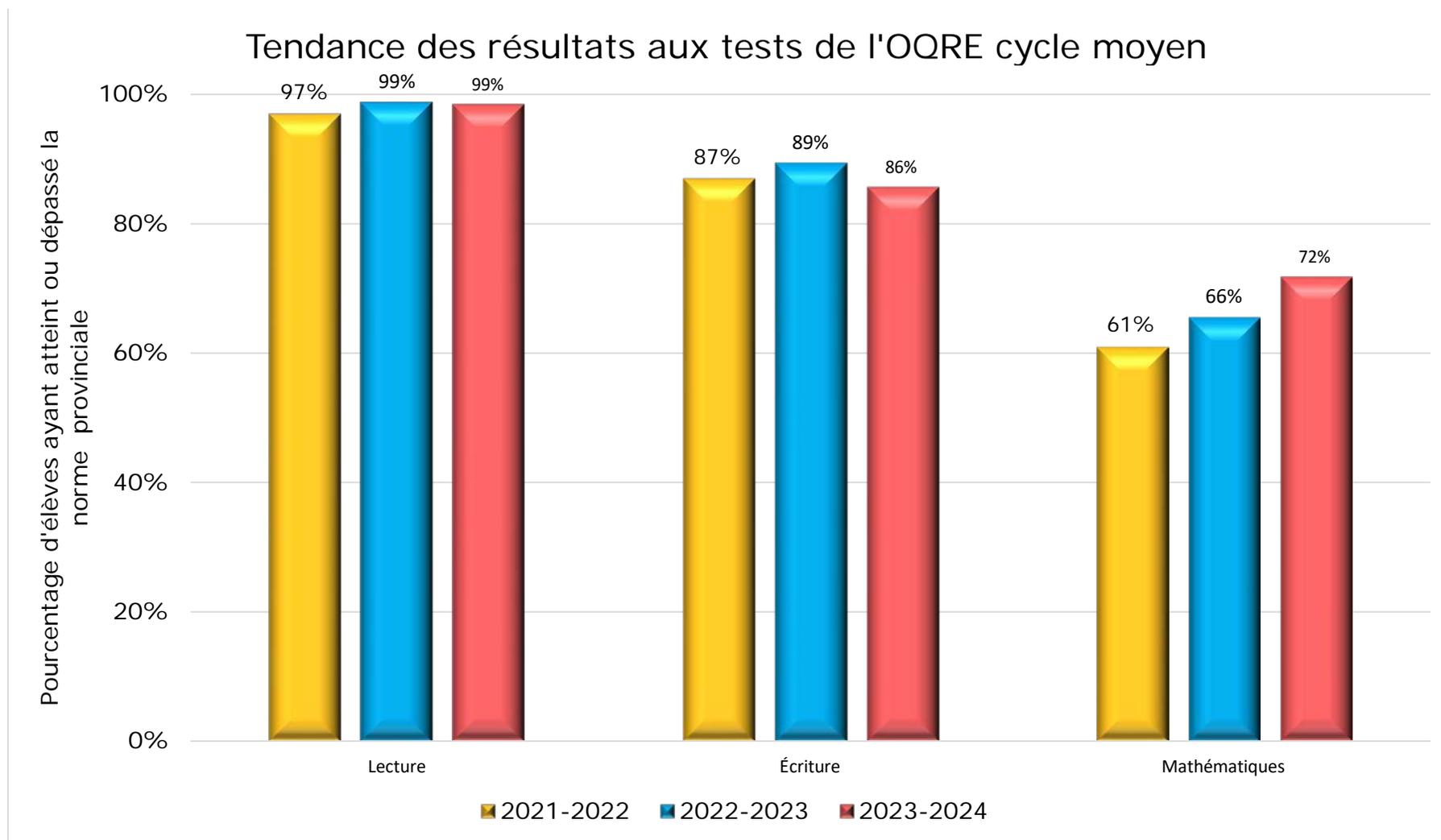


Figure 6 : Tendance des résultats aux tests de l'OQRE cycle moyen

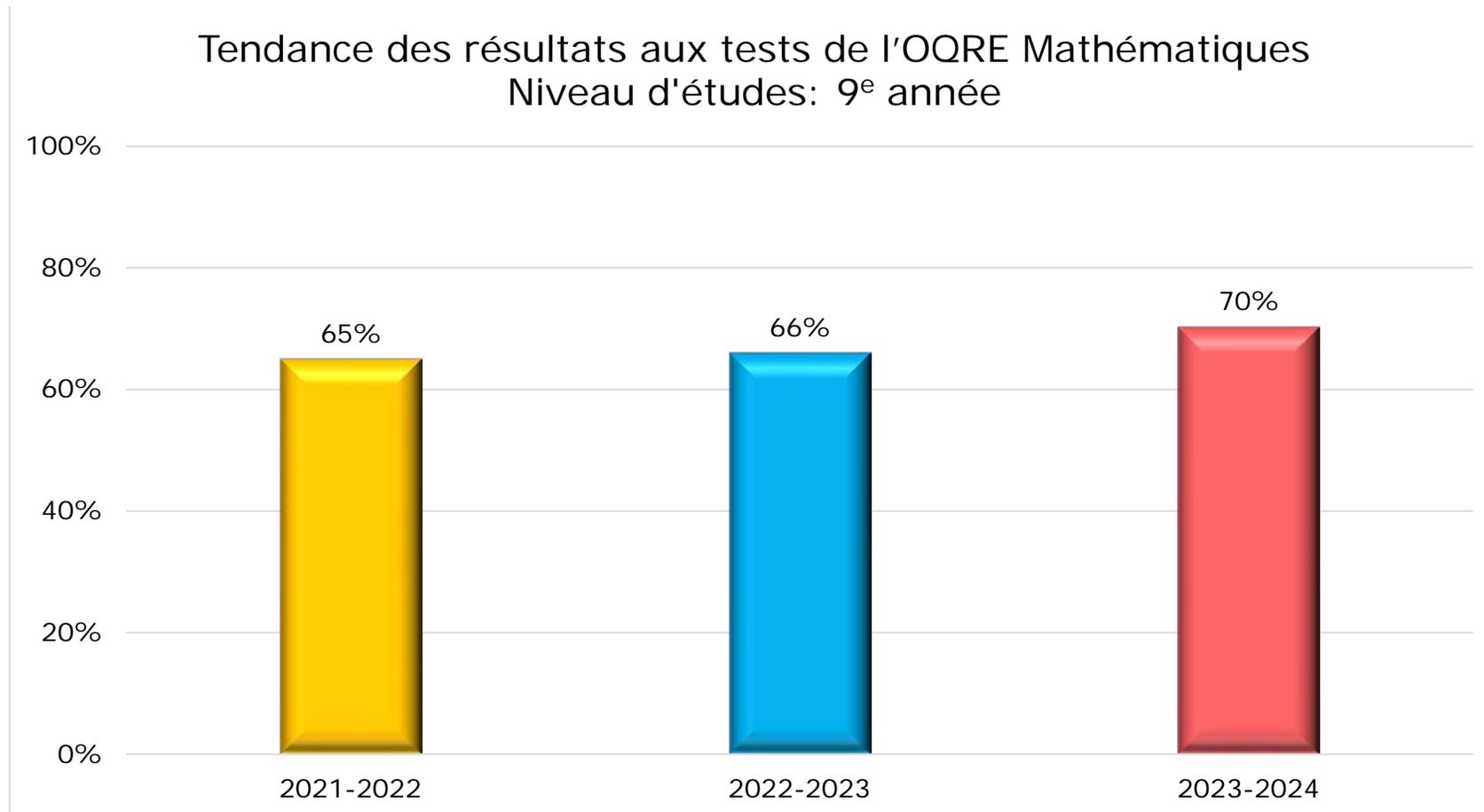


Figure 7 : Tendance des résultats au test de mathématiques 9^e année

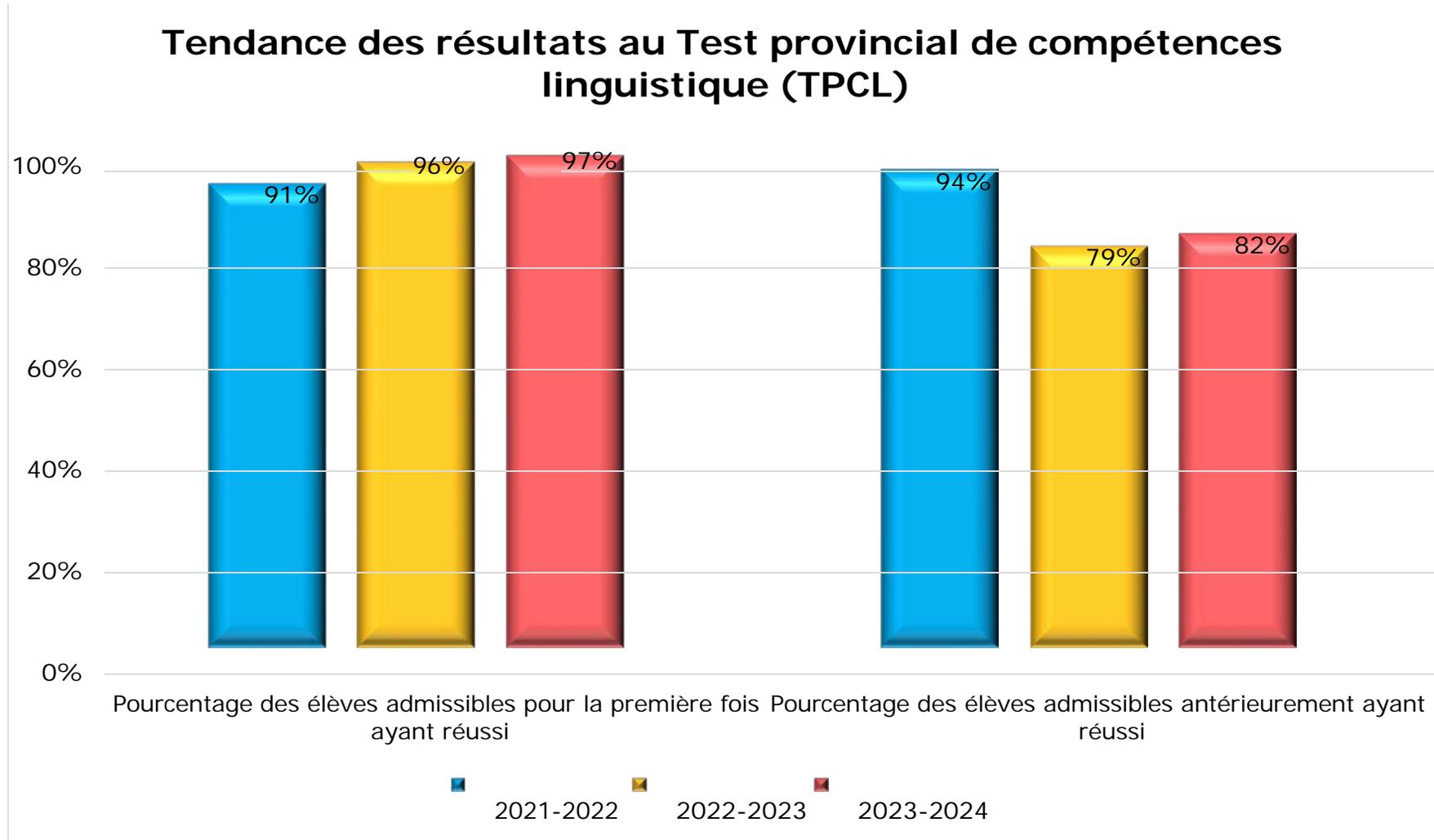


Figure 8 : Tendance des résultats au Test provincial de compétences linguistiques 10^e année

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET: SORTIE ÉDUCATIVE****PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

DÉFINITION

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu l'extérieur de la province ou hors du pays.

La sortie éducative à l'extérieur de la province, ci-après, est prévue :

Montréal, Québec

Lieu :	Montréal, Québec
École :	École secondaire Toronto Ouest
Date :	7 au 10 novembre 2024
Niveau d'études :	1 élève de 10 ^e et 4 élèves de 11 ^e année
Nombre d'élèves :	5
But du voyage :	Participation au Symposium des écoles secondaires des Nations Unies. Ce symposium offre aux élèves l'occasion de collaborer et de résoudre des problèmes sur des questions mondiales, en tant que jeunes leaders actifs
Coût par élève :	\$ 448
Montant défrayé par l'élève :	\$ 448
Montant défrayé par l'école :	\$ 1000
Montant défrayé par le conseil d'école :	\$ 1000
Montant défrayé par un autre organisme :	\$ 0
Montant défrayé par une autre subvention :	\$ 895,85

Coût total de l'activité :	\$ 5138,23
-----------------------------------	------------

La sortie proposée respecte la politique n° 3,202 *Sorties éducatives* du Conseil scolaire Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Sortie éducative* soit reçu.

QUE la demande pour la sortie à Montréal, au Québec, de l'École secondaire Toronto Ouest soit approuvée.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Roland Desloges

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Résultats des entrevues de départs pour l'année scolaire 2023-2024

PRÉAMBULE

En conformité avec le plan stratégique, les entrevues des départs ont été mises en place en 2022 afin de maximiser la rétention des talents au sein du Conseil. Elles permettent d'identifier les forces et faiblesses opérationnelles, aident à anticiper les besoins futurs en termes de recrutement et de développement de compétences et permettent de renforcer la réputation du Conseil en qualité d'employeur « de première classe ».

Ainsi, vous trouverez à l'annexe A les résultats compilés de ces entrevues effectuées en ligne auprès des membres du personnel qui ont quitté Viamonde pendant l'année scolaire 2023-2024.

SITUATION ACTUELLE

Les entrevues de départs constituent une source précieuse d'informations pour comprendre les motifs des départs et identifier les tendances nécessitant une attention particulière. En 2023-2024, le nombre total de départs était de 115 membres du personnel dont 62% représentaient des démissions. Plus de 39% des personnes répondantes indiquaient des raisons personnelles ou un déménagement ou un éloignement de leur lieu de travail.

Un nombre significatif d'anciens membres du personnel soulignaient la question de la rémunération non concurrentielle et le besoin de développement des compétences comme préoccupations majeures. Bien que certaines actions de l'administration soient limitées, des initiatives et des ajustements ont été entrepris et se poursuivent pour adresser ces deux préoccupantes en mode d'amélioration continue.

Les entrevues de départs sont l'un des outils considérés dans la gestion des talents. L'administration poursuit ses efforts opérationnels dans le but de retenir un personnel compétent et engagé. Viamonde continue de jouir d'une bonne réputation auprès d'anciens membres du personnel (*plus 89% nous recommanderait auprès de leur entourage*).

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Résultats des entrevues de départs pour l'année scolaire 2023-2024* soit reçu.

Préparé par :

La directrice exécutive, ressources humaines et rémunération
Sonia Likibi

La surintendante des services corporatifs
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim
Michel Laverdière

p.j.(1)

Rapport sondage de départ 2023-2024

- ❖ Le nombre total des départs à Viamonde du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 : **115 membres du personnel**¹

- ❖ Répartition par motif de départ

Motifs	Nombre
Congédiement	6
Démission	71
Fin d'emploi	3
Mise à la retraite	35
Total	115

- ❖ Répartition par affiliation pour le motif démission

Affiliation	Nombre
AEFO	26
FEES	25
NS	6
SCFP	14
Total	71

Remarques :

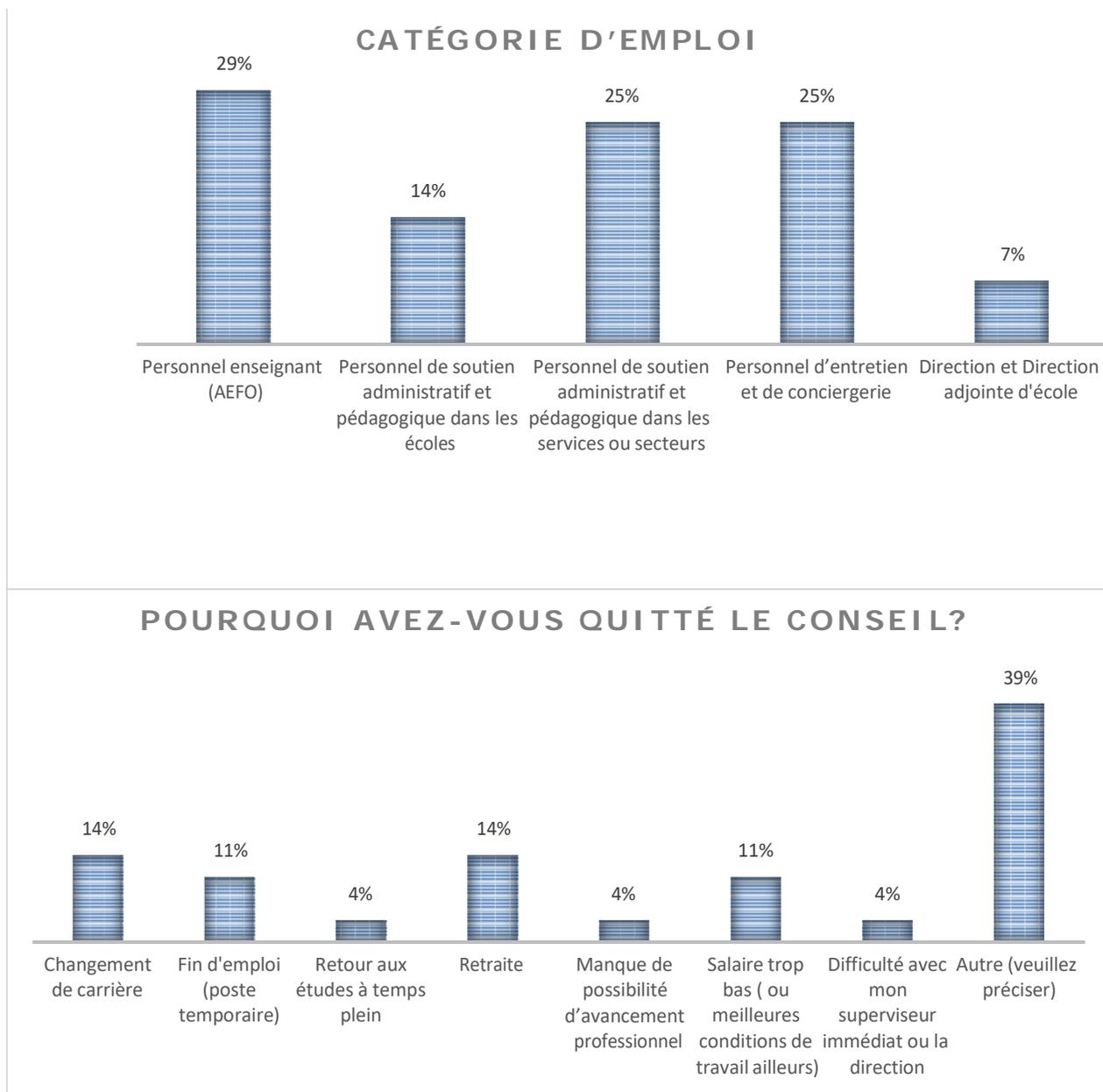
- Fin de contrat : Pour les membres du personnel occasionnels sont exclus
- Fin d'emploi : membre du personnel sur des postes temporaires.

¹ Une marge d'erreur de 5% est à considérer en raison de la manipulation des données extraites du SAP



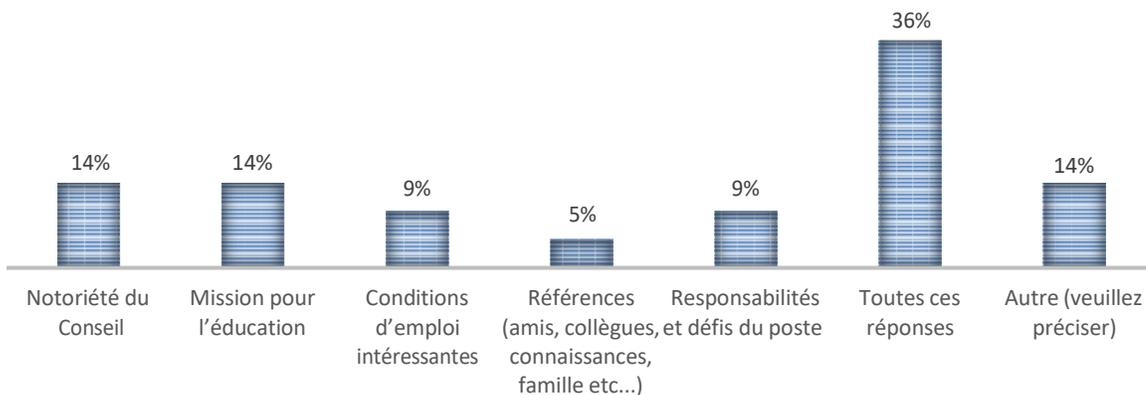
❖ Nombre de réponses au sondage reçues : **28** (soit 55%) sur 51²

Synthèse des réponses des participants (28 personnes)



² Les 51 nous ont fourni un courriel personnel à leur dossier employé.

INITIALEMENT, QU'EST-CE QUI VOUS AVAIT CONDUIT À POSTULER POUR LE CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE?



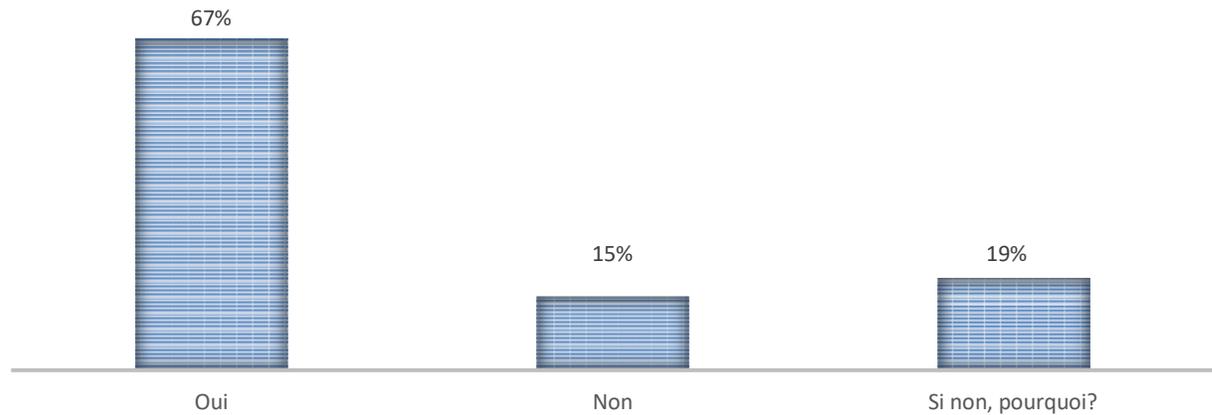
QUELLES COMPÉTENCES AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉS DURANT VOTRE EMPLOI AU SEIN DU CONSEIL?



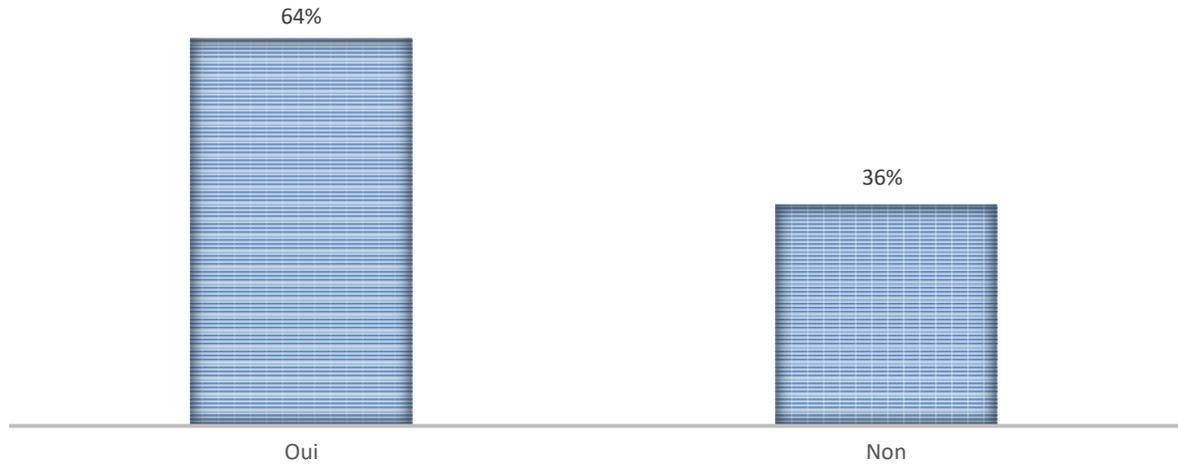
EST-CE QUE LE TRAVAIL PRÉSENTÉ AU MOMENT DE L'EMBAUCHE CORRESPOND RÉELLEMENT AU TRAVAIL QUE VOUS AVEZ EFFECTUÉ DURANT TOUT CE TEMPS?



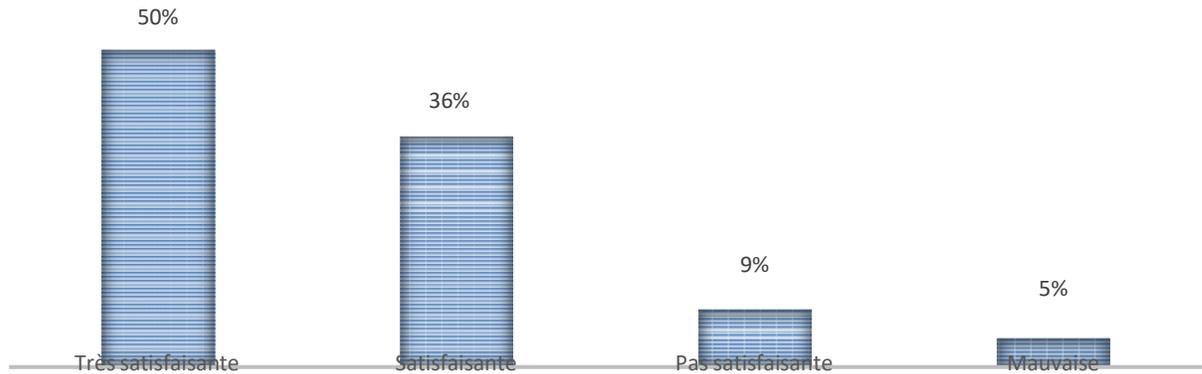
ÊTES-VOUS SATISFAIT DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS QUI VOUS ONT ÉTÉ CONFIÉES?



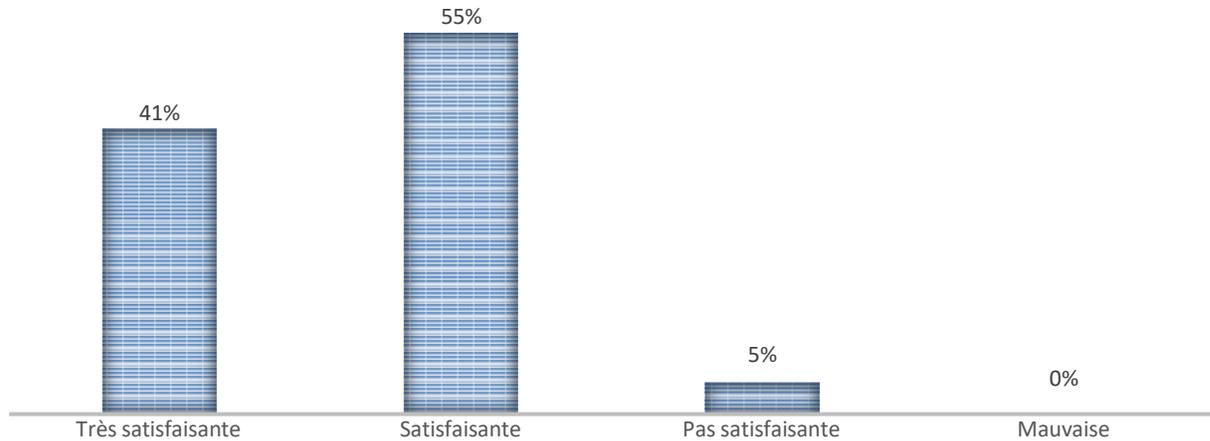
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ÉTAIENT-ELLES CONCURRENTIELLES PAR RAPPORT AU MARCHÉ EXTÉRIEUR?



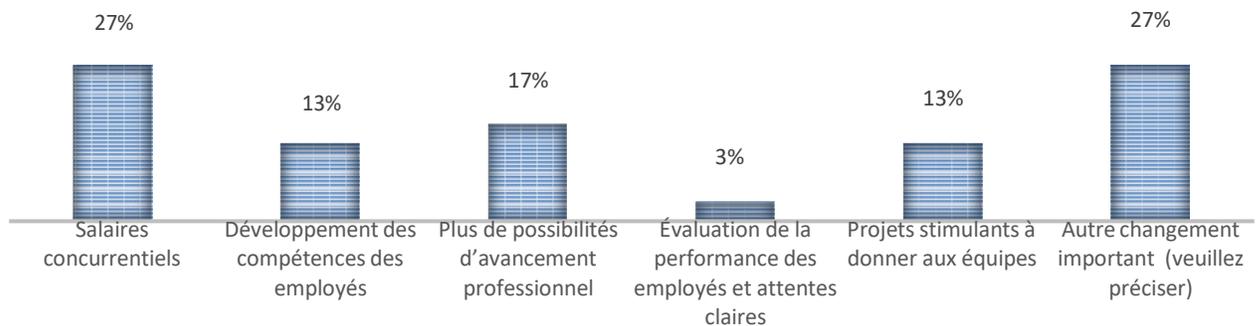
COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS VOS RELATIONS AVEC VOTRE SUPERVISEUR IMMÉDIAT?

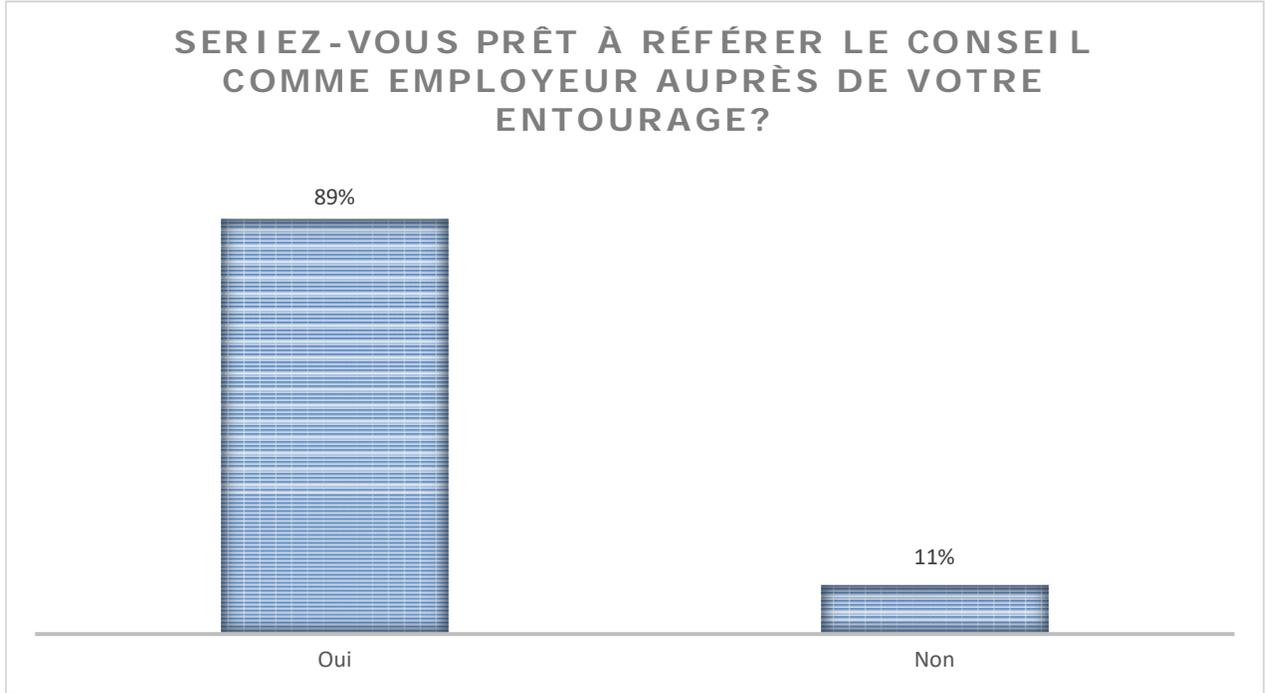


COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS VOS RELATIONS AVEC VOS COLLÈGUES?



SI VOUS ÉTIEZ À LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DU CONSEIL ET QUE VOUS AVIEZ PLEIN POUVOIR, DITES-NOUS CE QUE VOUS CHANGERIEZ POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL? (SÉLECTIONNER LES 3 CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS À VOS YEUX)





Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Monitoring et l'évaluation du processus de recrutement, de sélection, d'embauche et de promotion du personnel

PRÉAMBULE

Présenté à titre indicatif, ce rapport sert à informer les membres du Conseil du monitoring des dispositions de la politique n° 5,101 *Recrutement, sélection, embauche et promotion du personnel* ainsi que de ses directives administratives.

SITUATION ACTUELLE

L'administration a appliqué un processus complet de recrutement pour le comblement de tous les postes vacants, d'une durée connue, supérieure ou égale à 6 mois en 2023-2024. Ce processus maintient l'équité, la diversité et l'égalité des chances pour l'ensemble de son personnel.

Depuis septembre 2023, le logiciel de gestion de candidatures implanté permet à l'administration de faire la collecte des données pertinentes :

- Plus 880 ouvertures de concours (affichages de postes);
- Plus de 13 000 candidatures reçues, toutes catégories d'emploi¹;
- La moitié des candidatures reçues est destinée à l'enseignement²;
- Le délai moyen de comblement d'un poste vacant est de 40 jours calendriers;
- Le profil démographique des candidatures reçues est diversifié. Cependant, le Conseil devra poursuivre ses efforts pour détecter des obstacles à l'emploi et augmenter la visibilité des opportunités d'emploi auprès des groupes dont les candidatures sont encore sous représentées, notamment les personnes en situation d'handicap et les personnes autochtones.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Monitoring et l'évaluation du processus de recrutement, de sélection, d'embauche et de promotion du personnel* soit reçu.

¹ Il est à noter qu'une personne peut répondre à plusieurs affichages (concours)

² 50% des candidatures indiquent détenir la carte de l'Ordre des enseignants et enseignantes de l'Ontario

Préparé par :

La directrice exécutive, ressources humaines et rémunération
Sonia Likibi

Préparé par :

La surintendante des services corporatifs
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim
Michel Laverdière

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Mise à jour – Pétition en lien avec les salles de toilettes à l'École secondaire David-Saint-Jacques

PRÉAMBULE

Le 1^e mars 2024, le Conseil a reçu le rapport *Réception de la pétition – Call for an immediate change at École secondaire David-Saint-Jacques*. Le 21 mai dernier, la présidente a répondu à la communauté scolaire indiquant que le Conseil a mandaté l'administration d'analyser la situation des blocs sanitaires à cette école, et dans un contexte plus élargi, la conception de ces espaces dans les nouvelles constructions et rénovations d'écoles du Conseil.

DÉMARCHES

En mars 2024, l'administration a mis sur pied un comité de travail pour examiner les problématiques soulevées par la communauté scolaire de l'École secondaire David-Saint-Jacques, tout en ayant une perspective plus élargie sur la conception des salles de toilettes non-genrées dans les écoles et les bureaux administratifs du Conseil. Notre agente en droits de la personne a appuyé l'équipe administrative en examinant les pratiques d'autres conseils scolaires et les recherches courantes en la matière.

Le 10 juin dernier, l'administration a mené des consultations à l'École secondaire David-Saint-Jacques avec des groupes d'élèves (groupes-focus) ainsi qu'avec le personnel de l'école. Les parents, tuteurs et tutrices ont été consultés le 18 juin dernier.

RÉSULTATS

Au niveau des élèves et du personnel de l'école, il y a une appréciation générale de du concept des salles de toilettes non-genrées. Voici certains commentaires émergents :

- Les toilettes sont bien fermées du haut en bas et assurent une certaine intimité;
- Un sentiment de sécurité;
- Les élèves passent moins de temps dans les salles de toilettes (moins de temps perdu pour des rassemblements et socialisation);
- Une atmosphère inclusive qui ne met pas à part certains groupes; et

- Moins de vandalisme.

Les préoccupations soulevées par le personnel étaient :

- Le manque de maturité chez certains élèves;
- Le manque de sensibilisation auprès des élèves en ce qui concerne les salles de toilettes non-genrées;
- Le manque d'insonorisation (intimité);
- Un besoin d'une clé pour accéder à la toilette universelle; et
- Le souhait d'une amélioration de la signalisation.

Les préoccupations des élèves étaient :

- Des inquiétudes en ce qui concerne le partage entre les élèves de différents âges (7^e et 8^e années avec des élèves plus vieux de l'école, par exemple);
- Le manque d'espace privé avec un miroir;
- Le manque de poubelles pour produits sanitaires; et
- Le manque d'insonorisation.

Les parents, tuteurs et tutrices ayant participé à la consultation ont soulevé plusieurs préoccupations. Voici certains commentaires émergents :

- Le sentiment que des toilettes non genrées à plusieurs cabines mettent les élèves mal à l'aise (maturité, manque d'intimité);
- La maturité des élèves et un sentiment d'insécurité des plus jeunes par rapport aux plus vieux;
- Le respect des différences culturelles et religieuses.
- Certains éléments relatifs à la sécurité et à la vie privée sont très contradictoires. Le conseil scolaire veut assurer une meilleure visibilité des espaces, mais en même temps crée les salles de bains avec des murs du sol au plafond;
- L'impression que dans un espace partagé, les occasions d'agression sont plus nombreuses et les filles et les femmes sont statistiquement plus susceptibles d'en être victimes.
- Une préférence d'avoir des toilettes différenciées selon le sexe, et des toilettes non-genrées ou universelles pour les élèves et le personnel.

PROCHAINES ÉTAPES

Les préoccupations soulevées à l'École secondaire David-Saint-Jacques ont permis une recherche et une analyse plus approfondie sur la question de l'accessibilité et de l'équité dans la conception des blocs sanitaires. En principe, le Conseil tient à assurer que la conception des salles de toilettes dans ses établissements répond aux besoins spécifiques des personnes ayant des handicaps ou des conditions particulières et soutient les principes des droits de la personne.

De plus, le Conseil doit veiller à ce que ces espaces respectent les droits fondamentaux des individus sans distinction d'origine ethnique, d'appartenance religieuse, de genre ou d'identité de genre, de classe sociale, d'orientation sexuelle, de handicap et d'âge, tout en assurant la vie privée, la sécurité et la dignité de chaque individu.

Constats sur les installations à l'École secondaire David-Saint-Jacques :

- La conception particulière des salles de toilettes à cette école rend la supervision des espaces difficile par le personnel à partir du couloir;
- Les cabines ne sont pas munies de miroirs (le miroir est à l'extérieur de la cabine, dans l'espace partagé); et
- Une rénovation des salles de toilettes pour y inclure un lavabo dans une des cabines et la reconfiguration pour améliorer la visibilité serait considérablement dispendieuse. Il n'est pas prévu dans cet exercice budgétaire.

Afin de répondre aux préoccupations de la communauté scolaire, et dû au fait que la configuration actuelle des locaux est problématique, l'école offrira dorénavant l'option de toilettes genrées et non-genrées. De plus, au courant de l'été, des miroirs ont été installés et des poubelles ajoutées dans les cabines de toilettes non-genrées.

Au courant des prochains mois, la serrure à clé pour accéder à la toilette universelle sera enlevée, la rendant plus inclusive et accessible pour toute personne voulant l'utiliser, élèves ou adultes.

Il est aussi prévu que des modules de sensibilisation soient développés pour les élèves ainsi qu'une signalisation inclusive, en lien avec la fonction de l'espace.

La direction de l'école communiquera ces changements d'ici le début novembre 2024 à l'ensemble des élèves et des membres du personnel.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Mise à jour – Pétition en lien avec les salles de toilettes à l'École secondaire David-Saint-Jacques* soit reçu.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Olivier St-Maurice

La surintendance des services corporatifs,
Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET : Rapport n° 1 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée**

Le Comité a tenu sa rencontre n° 1 le **8 octobre 2024** de **17 h 32 à 17 h 53**, par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité M ^{me} Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire
Membre du Conseil absent	M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membres d'organismes présents	M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH Mme Marguerite Schabas, représentante d' <i>Autism Ontario – Metro Toronto Chapter</i> M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
Membres d'organismes absents	M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M ^{me} Lara Pietrolungo, directrice de <i>Boomerang Health</i> M ^{me} Nancy Komi, représentante de <i>Epilepsy Southwestern Ontario</i>
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, Surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, Direction des services aux élèves M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances
Membre invité de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M. Jason Rodrigue, Surintendant des services corporatifs et trésorier (à quitter à 17 h 46)

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Docs_No_1_CCES_8_oct_2024.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la rencontre n° 10 du 11 juin 2024;
2. qu'il a reçu le rapport sur le *Budget pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée 2024-2025* de M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier;

3. qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents;
4. qu'il a reçu la correspondance suivante :
 - Lettre en date du 24 juillet 2024 de l'INCA, sur les considérations importantes en vue de la mise en œuvre de la note 128. Cette lettre traite de la nécessité d'autoriser l'utilisation d'un téléphone portable pour les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité, en particulier pour ceux qui sont aveugles ou ont une limitation visuelle.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Rapport n° 1 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET : Rapport n° 2 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée**

Le Comité a tenu sa rencontre no 1 le **8 octobre 2024** de **18 h 06 à 18 h 46** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité M ^{me} Stefania Forbes Sigurdson, Conseillère scolaire
Membre du Conseil absent	M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membres d'organismes présents	M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d' <i>Autism Ontario – Metro Toronto Chapter</i> M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
Membres d'organismes absents	M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M ^{me} Lara Pietrolungo, directrice de <i>Boomerang Health</i> M ^{me} Nancy Komi, représentante de <i>Epilepsy Southwestern Ontario</i>
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, Surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, Direction des services aux élèves M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances
Membre invitée	M ^{me} Cecile Santos-Ayrault, Conseiller pédagogique EED au Conseil scolaire Viamonde (a quitté la rencontre à 18 h 25)

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Docs_no_2_CCES_8_oct_2024.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu une présentation sur les camps d'été Habilo-Socio+ qui ont été possible grâce à des fonds du *Programme de perfectionnement des compétences après l'école* par de M^{me} Cecile Santos-Ayrault, conseillère pédagogique EED;
2. qu'il a reçu une présentation sur les *Programmes d'été pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée* par M^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation;

3. qu'il a reçu un rapport verbal de la consultation sur les sujets du CCÉS pour l'année 2024-2025 qui comprend la prolongation du sondage afin de finaliser la planification annuelle.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Rapport n° 2 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport n° 1 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion

Le Comité a tenu une réunion le **24 septembre 2024** de **17 h 32 à 18 h 40**, par vidéoconférence, sous la présidence de conseillère Richez.

Membres élus du Conseil	M ^{me} Emmanuelle Richez, Conseillère scolaire – Présidente du Comité M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire (arrivée à 18 h 03) M ^{me} Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire
Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)	M ^{me} Manoushka Aimable
Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde	M ^{lle} Ralyne Ngueyap, É.S. De Lamothe-Cadillac, Windsor
Membres des organismes	Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette , Représentante de <i>FrancoQueer</i> M^{me} Mariam Hassan Dehye , Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara M. Lanciné Koulibaly , Directeur du Centre francophone de Hamilton (arrivée à 17h54) M^{me} Christelle Deudjui , Représentante de Connecture Canada
Membres des organismes absents	M^{me} Edwige Buquet-Ngom , Représentante Point Ancre Jeunesse (PAJ) M^{me} Chantal Léveillé , Représentante du <i>Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario</i>
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation M ^{me} Isabelle Turcotte, Surintendante de l'éducation M. Roland Desloges, Surintendant de l'éducation M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Document_s_CEEDI_24_sept_2024.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu le rapport sur l'accueil du représentant des élèves du comité de participation des élèves (CPÉ) au CÉÉDI selon la Politique n° 1,111 - *Gouvernance - Comité du Conseil ainsi que de nouveaux partenaires communautaires*;
2. qu'il a adopté avec modification le procès-verbal de la rencontre n° 4 du 28 mai 2024;
3. qu'il a donné sa rétroaction relativement à la Politique n° 3,203 – *Programme Bonne arrivée à l'école*. À la suite des commentaires du comité, la version finale de la politique sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
4. qu'il a donné sa rétroaction relativement à la Politique n° 3,300 – *Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire*. À la suite des commentaires du comité, la version finale de la politique sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
5. qu'il a pris connaissance à la Politique n° 2,406 – *Utilisation des appareils mobiles personnel*. À la suite des commentaires du comité, la politique sera envoyée en consultation publique et sera affichée sur le site avec un formulaire pour recevoir les commentaires de diverses instances.
6. que la rencontre n° 2 du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion se tiendra via TEAMS à 17 h 30 le 18 décembre 2024.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Rapport n° 1 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion* soit reçu.

La présidente du comité,
Emmanuel Richez

Le Surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 3,203 - *Programme Bonne arrivée à l'école*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 3,203 - *Programme Bonne arrivée à l'école* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version de la Politique n°3,203 - *Programme bonne arrivée à l'école* revue et recommandée par le Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) lors de sa rencontre tenue le 24 septembre 2024.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives, à titre informatif.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 portant sur la *Politique n° 3,203 - Programme Bonne arrivée à l'école* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,203 - Programme Bonne arrivée à l'école* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La surintendante l'éducation,
Isabelle Turcotte

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (2)

ÉCOLES — SÉCURITÉ

PROGRAMME *BONNE ARRIVÉE À L'ÉCOLE*

Approuvée le 15 avril 2000

Révisée le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

La sécurité des élèves est une priorité du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil). Le programme *Bonne arrivée à l'école* permet de mieux assurer la sécurité des élèves.

PRINCIPES DIRECTEURS

Chaque école du Conseil est tenue de mettre en œuvre un programme *Bonne arrivée à l'école* en se basant sur le relevé quotidien des présences.

Le programme *Bonne arrivée à l'école* doit comprendre des mesures, qui permettent de déceler la raison de l'absence inexplicquée de chaque élève. Les mesures à cet égard consistent à déployer des efforts raisonnables pour communiquer promptement avec les personnes détenant l'autorité parentale.

Le programme tient compte des besoins locaux et de la situation particulière de l'école.

RÉFÉRENCES

Note Politique/Programmes no 123, *Bonne arrivée à l'école*, datée du 2 février 1999, du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ÉCOLES == SÉCURITÉ

PROGRAMME *BONNE ARRIVÉE À L'ÉCOLE*

Approuvée le 15 avril 2000

Révisée le ~~28 17 24 octobre~~ ~~janvier 2024~~ 2

Prochaine révision en 2028 ~~7 4~~ - 2029 ~~8 5~~

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

La sécurité des élèves est une priorité du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil). ~~Le~~ ~~un~~ programme ~~de~~ *Bonne arrivée à l'école* permet de mieux assurer la sécurité des élèves à l'école.

DÉMARCHE PRINCIPES DIRECTEURS

Chaque école du Conseil est tenue de mettre en œuvre un programme ~~de~~ *Bonne arrivée à l'école* en se basant sur le relevé quotidien des présences.

Le programme ~~de~~ *Bonne arrivée à l'école* doit comprendre des mesures, qui permettent de déceler la raison de l'absence inexplicite ~~d'une ou d'un élève~~ ~~de~~ *chaque élève*. Les mesures à cet égard consistent à déployer des efforts raisonnables pour communiquer promptement avec les ~~personnes détenant l'autorité parentale~~ ~~parents,~~ ~~tuteurs ou~~ ~~tutrices~~.

Le programme tient compte des besoins locaux et de la situation particulière de l'école.

RÉFÉRENCES

~~Notes Politique/Programmes Règlement de l'Ontario~~

~~Note Politique/Programmes no 123, Bonne arrivée à l'école, datée du 2 février 1999, du ministère de l'Éducation de l'Ontario.~~ Note Politique/Programmes no 123, *Bonne arrivée à l'école*, datée du 2 février 1999, du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Référence : ~~Politique/Programme Note n° 123 – ministère de l'Éducation~~

ÉCOLES - SÉCURITÉ

PROGRAMME *BONNE ARRIVÉE À L'ÉCOLE*

Approuvées le 15 avril 2000

Révisées le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Chaque école du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) élabore un programme *Bonne arrivée à l'école* et tient compte des éléments suivants pour ce qui est de la prestation, de l'information et de la communication du relevé des présences effectué quotidiennement.

MODALITÉS

1. Prestation du programme

- 1.1. La mise en place du programme *Bonne arrivée à l'école* tient compte des autres programmes et initiatives sur la sécurité mis en place par le Conseil et l'école.
- 1.2. Le rôle et les responsabilités des personnes détenant l'autorité parentale des élèves comprennent entre autres ce qui suit :
 - 1.2.1. Le programme *Bonne arrivée à l'école* est un outil pour aider les personnes détenant l'autorité parentale et les écoles à connaître les raisons de l'absence inexplicée de chaque élève.
 - 1.2.2. Les personnes détenant l'autorité parentale des élèves doivent informer l'école à temps d'une absence ou d'un retard prévu en téléphonant à l'école le matin, en envoyant un message par courrier électronique ou en laissant un message au répondeur. L'école peut comparer cette information au relevé des présences pour que soit repérée toute absence inexplicée qui exige un suivi immédiat.
 - 1.2.3. Les personnes détenant l'autorité parentale des élèves doivent transmettre à l'école des renseignements complets et à jour afin de permettre à l'école de communiquer avec les personnes concernées en cas d'urgence.
- 1.3. Le programme tient compte des situations normales, susceptibles de se répéter ainsi que des circonstances et événements inattendus. Par exemple, l'école modifie les démarches pour les jours d'intempéries où les élèves risquent d'arriver en retard.
- 1.4. L'école communique les absences non justifiées de façon quotidienne aux personnes détenant l'autorité parentale des élèves.
- 1.5. L'école met en place des mesures à prendre lorsque, en dépit d'efforts raisonnables, il n'est pas possible de joindre les personnes qui peuvent renseigner sur le retard ou l'absence de l'élève. Ces démarches sont notées dans le registre d'assiduité.
- 1.6. La direction d'école veille à ce que les personnes qui assurent la prestation du programme reçoivent une formation et une supervision appropriées.
- 1.7. La direction d'école réexamine régulièrement le programme pour vérifier son efficacité.
- 1.8. La direction d'école fait un rappel aux personnes détenant l'autorité parentale des élèves en septembre de chaque année scolaire afin de vérifier les renseignements figurant sur la fiche de renseignements personnels. En janvier, la direction fait un autre rappel par le biais du communiqué mensuel (ou autre outil de communication).

ÉCOLES - SÉCURITÉ

PROGRAMME *BONNE ARRIVÉE À L'ÉCOLE*

Page 2 de 2

-
- 1.9. Les personnes détenant l'autorité parentale des élèves qui n'ont pas de téléphone doivent s'assurer d'indiquer sur la fiche de renseignements personnels le nom et le numéro de téléphone d'une personne, afin que l'école puisse communiquer avec elle en cas d'urgence.

2. Information et communication

- 2.1. La direction d'école doit expliquer clairement l'envergure et les caractéristiques du programme ainsi que le rôle et les responsabilités de chaque personne concernée au personnel, aux personnes détenant l'autorité parentale, aux élèves, au conseil d'école et autres personnes intéressées de la communauté.
- 2.2. La direction d'école doit mettre en place un système fiable permettant aux personnes détenant l'autorité parentale des élèves de prévenir l'école à temps de l'absence ou du retard de leurs enfants, en particulier en dehors des heures d'ouverture. L'école prévoit l'installation d'un système de messagerie électronique et vocale.
- 2.3. La direction d'école assure le maintien d'un système de documentation fiable. Ce système comprend, sous réserve de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* :
- 2.3.1. Les noms et les numéros de téléphone actuels par ordre de priorité des personnes qu'il faut contacter en cas d'absence inexpliquée de chaque élève.
- 2.3.2. L'autorisation accordée par les personnes détenant l'autorité parentale des élèves au personnel scolaire de communiquer avec ces personnes, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
- 2.3.3. Le registre des mesures prises par le personnel conformément au programme *Bonne arrivée à l'école*.
- 2.4. Minimale, la direction doit s'assurer que le processus d'alertes aux absences non justifiées est lancé au maximum trente minutes après la rentrée des élèves le matin et après l'heure du repas des élèves.
- 2.4.1. Les retours d'appels sont notés au registre d'assiduité.
- 2.4.2. La direction d'école assure un suivi auprès des personnes détenant l'autorité parentale qui ne communiquent pas l'absence de leur enfant à l'école.

RÉFÉRENCES

Politique 3,203— Programme *Bonne arrivée à l'école*

Note Politique/Programmes no 123, *Bonne arrivée à l'école*, datée du 2 février 1999, du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

PROGRAMME ~~« Bonne arrivée »~~ À L'ÉCOLE

Approuvées le 15 avril 2000

Révisées le ~~28 janvier 2021~~ 17 octobre 2024

Prochaine révision en ~~2025-2026~~

PRÉAMBULE

Chaque école ~~qui accueille des élèves de la maternelle à la 8^e année~~ du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) élabore un programme ~~de « Bonne arrivée » à l'école pour ces élèves~~ et tient compte des éléments suivants pour ce qui est de la prestation, de l'information et de la communication du relevé des présences effectué quotidiennement.

MODALITÉS

1. Prestation du programme PRESTATION DU PROGRAMME

- 1.1. La mise en place du programme ~~de « Bonne arrivée » à l'école~~ tient compte des autres programmes et initiatives sur la sécurité mis en place par le Conseil et l'école.
- 1.2. Le rôle et les responsabilités des personnes détenant l'autorité parentale des élèves ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ comprennent entre autres ce qui suit :
 - 1.2.1. Le programme ~~de « Bonne arrivée » à l'école~~ est un outil pour aider les personnes détenant l'autorité parentale ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ et les écoles à connaître les raisons de l'absence inexplicée ~~de chaque d'une ou d'un~~ élève.
 - 1.2.2. Les responsables légaux personnes détenant l'autorité parentale des ~~élèves parents, tuteurs ou tutrices~~ doivent informer l'école à temps d'une absence ou ~~d'un~~ retard prévu en téléphonant à l'école le matin, en envoyant un message par ~~courrier électronique~~ ou en laissant un message au répondeur. L'école peut ~~comparer~~ cette information au relevé des présences pour que soit repérée toute ~~absence~~ inexplicée qui exige un suivi immédiat.
 - 1.2.3. Les personnes détenant l'autorité parentale des ~~élèves parents, tuteurs ou tutrices~~ doivent transmettre à l'école des renseignements ~~complets~~ et à jour afin de permettre à l'école de communiquer avec les personnes ~~concernées~~ en cas d'urgence.
- 1.3. Le programme tient compte des situations normales, susceptibles de se répéter ainsi ~~que~~ des circonstances et événements inattendus. Par exemple, l'école modifie les ~~démarches~~ pour les jours d'intempéries où les élèves risquent d'arriver en retard.
- 1.4. L'école communique les absences non justifiées de façon quotidienne aux personnes détenant l'autorité parentale des élèves ~~parents~~.
- ~~1.4.1.5.~~ L'école met en place des mesures à prendre lorsque, en dépit d'efforts raisonnables, il ~~n'est~~ pas possible de joindre les personnes qui peuvent renseigner sur le retard ou l'absence de l'élève. Ces démarches sont notées dans le registre d'assiduité.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

PROGRAMME ~~←~~ *BONNE ARRIVÉE* ~~→~~ À L'ÉCOLE

Page 3 de 3

~~1.5.1.6.~~ La direction d'école veille à ce que les personnes qui assurent la prestation du programme reçoivent une formation et une supervision appropriées.

~~1.6.1.7.~~ La direction d'école réexamine régulièrement le programme pour vérifier son efficacité.

~~1.7.1.8.~~ La direction d'école fait un rappel aux personnes détenant l'autorité parentale des élèves ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ en septembre de chaque année scolaire afin de vérifier les renseignements figurant sur la fiche de renseignements personnels. En janvier, la direction fait un autre rappel par le biais du communiqué mensuel (ou autre outil de communication) ~~aux parents, tuteurs ou tutrices~~.

~~1.8.1.9.~~ ~~Le parent, tuteur ou tutrice~~ Les personnes détenant l'autorité parentale des élèves qui n'ont pas de téléphone doivent s'assurer d'indiquer sur la fiche de renseignements personnels le nom et le numéro de téléphone d'une personne, en cas d'urgence afin que l'école puisse communiquer avec elle en cas d'urgence avec une personne.

2. Information et communication ~~INFORMATION ET COMMUNICATION~~

2.1. La direction d'école doit expliquer clairement l'envergure et les caractéristiques du programme ainsi que le rôle et les responsabilités de chaque personne concernée au personnel, aux ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale des élèves, tuteurs ou tutrices, aux élèves, au conseil d'école ~~et à tous les bénévoles~~ et autres personnes intéressées de la communauté.

2.2. La direction d'école doit mettre en place un système fiable permettant aux personnes détenant l'autorité parentale des élèves ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ de prévenir l'école à temps de l'absence ou du retard de leurs enfants, en particulier en dehors des heures d'ouverture. L'école prévoit l'installation d'un système de messagerie électronique et vocale.

2.3. La direction d'école assure le maintien d'un système de documentation fiable. Ce système comprend, sous réserve de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* :

2.3.1. Les noms et les numéros de téléphone actuels par ordre de priorité, ~~des parents, tuteurs ou tutrices, d'autres~~ des personnes qu'il faut contacter en cas d'absence ~~inexpliquée~~ d'une ou d'une élève.

2.3.2. L'autorisation accordée par les personnes détenant l'autorité parentale des élèves ~~parents, tuteurs ou tutrices~~ au personnel scolaire de communiquer avec ces personnes, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

PROGRAMME ~~«~~BONNE ARRIVÉE ~~»~~ À L'ÉCOLE

Page 3 de 3

2.3.3. Le registre des mesures prises par le personnel conformément au programme ~~de~~ Bonne arrivée à l'école.

2.4. Minimalement, la direction doit s'assurer que le processus d'alertes aux absences non justifiées est ~~—~~ lancé au maximum trente minutes après la rentrée des élèves le matin et après l'heure ~~—~~ du repas des élèves ~~dîner~~.

2.4.1. Les retours d'appels ~~des parents, tuteurs ou tutrices~~ sont notés au registre ~~—~~ d'assiduité.

2.4.2. La direction d'école assure un suivi auprès des parents ~~personnes détenant l'autorité parentale~~ qui ~~ne~~ communiquent pas l'absence de leur enfant à l'école.

RÉFÉRENCES

Politique ~~3_203—~~ Programme ~~«~~Bonne arrivée ~~»~~ à l'école

Note Politique/Programmes no 123, Bonne arrivée à l'école, datée du 2 février 1999, du ministère de l'Éducation de l'Ontario. ~~Politique/Programmes Note n° 123 — ministère de l'Éducation~~

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : *Politique n° 3,300 - Maladies infectieuses et contagieuses*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 3,300 - *Maladies infectieuses et contagieuses* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la Politique n° 3,300 - *Maladies infectieuses et contagieuses* qui inclut des changements à la suite de la rencontre du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion (CÉÉDI) qui s'est tenue le 24 septembre 2024.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives, à titre informatif.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 portant sur la *Politique n° 3,300 - Maladies infectieuses et contagieuses* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,300 - Maladies infectieuses et contagieuses* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

Le surintendant de l'Éducation
Roland Desloges

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (2)

ÉCOLES - SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE****Approuvée le 3 mars 2007****Révisée le 17 octobre 2024****Prochaine révision en 2028-2029****Page 1 de 3****PRÉAMBULE**

La *Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chapitre H.7, article 28*, tel que modifiée en 2011, requiert que les cas de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, identifiées par l'Agence de la santé publique du Canada, soient déclarées aux bureaux de santé publique, dès que la personne superviseure, ou, dans le cas des élèves, la direction d'école, est avisée de la présence de l'une desdites maladies.

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît et respecte les droits des élèves de fréquenter l'école, comme stipulé dans la *Loi sur l'éducation* et dans les politiques du Conseil. Le Conseil reconnaît aussi son obligation de fournir un environnement d'apprentissage et de travail sain, équitable et inclusif. Le Conseil reconnaît que les élèves ont le droit de fréquenter l'école et de participer aux activités scolaires normales pour autant que leur état de santé le permette et que la sécurité des autres personnes ne soit pas compromise et ce, malgré un diagnostic de maladie contagieuse à déclaration obligatoire.

La présente politique et les directives administratives se fondent sur les connaissances médicales actuelles des modes de contagion de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire. Elles n'entravent pas l'exercice des fonctions de la direction d'école décrites dans la *Loi sur l'éducation*. Toutefois, elles visent à établir une juste mesure entre le droit des élèves de fréquenter une école au sein du système scolaire et le droit de l'ensemble de la population scolaire de se protéger contre les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.

En matière de santé publique, le Conseil s'engage à respecter les consignes émises par les autorités compétentes, dans le meilleur intérêt des élèves et des membres du personnel.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil est soucieux d'assumer le rôle qui lui est attribué par la *Loi sur l'éducation* et les Règlements qui en découlent. Ainsi, le Conseil préconise un environnement de travail qui assure la sécurité et le bien-être des élèves et des membres du personnel, mais aussi un milieu exempt de discrimination envers les élèves et les membres du personnel malades.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil déploie les efforts nécessaires pour maintenir des milieux d'apprentissage et de travail sécuritaires et minimiser les risques de propagation des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, sans porter atteinte aux droits des personnes malades.
2. L'ensemble des élèves et des membres du personnel du Conseil sont titulaires des mêmes droits et libertés, même lorsque ces personnes sont malades. Ces personnes ont le droit notamment à l'intégrité et à la liberté de leur personne, à la sauvegarde de leur dignité, de leur honneur ou de leur réputation, au respect de leur vie privée et au respect du secret professionnel.

ÉCOLES - SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À
DÉCLARATION OBLIGATOIRE****Page 2 de 3**

-
3. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne doit s'exercer, ni être tolérée envers les élèves et les membres du personnel œuvrant au Conseil, quel que soit leur état de santé. Il est attendu que toute personne porteuse d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire adopte un comportement responsable vis-à-vis la communauté scolaire et déclare immédiatement tout incident ou tout accident susceptible de provoquer la contamination d'autres personnes à la personne superviseure immédiate ou, dans le cas des élèves, à la direction d'école.
 4. Tous les renseignements concernant l'état de santé des élèves, des membres du personnel ou d'autres personnes œuvrant au sein du Conseil sont traités de façon confidentielle afin de respecter leur droit à la vie privée, et ce, conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
 5. En matière de traitement et d'accommodement, les élèves et toute autre personne œuvrant au sein du Conseil, pour qui une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire a été diagnostiquée, ont les mêmes droits que toute autre personne vivant un problème de santé.
 6. Les élèves affectés par une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire ont le droit de fréquenter l'école et de participer aux activités scolaires normales pour autant que leur état de santé le permette et que la sécurité des autres personnes ne soit pas compromise.
 7. Les médecins-hygiénistes des régions sont les seules personnes à pouvoir recommander qu'une personne malade ne soit plus admise à l'école ou à son lieu de travail, lorsque la condition physique ou le comportement de cette personne constitue un risque de santé ou de sécurité. La personne superviseure de la personne atteinte fera le suivi selon les consignes du bureau de santé publique régional. Les élèves qui ne peuvent pas fréquenter l'école en raison d'une exclusion du milieu scolaire pour cause de maladie infectieuse ou contagieuse à déclaration obligatoire sont éligibles à l'éducation à domicile, jusqu'à ce que leur retour soit autorisé par le bureau de santé publique.
 8. L'identité des élèves et des membres du personnel malades est assujettie à de strictes règles de confidentialité. Le Conseil ne peut pas divulguer à quiconque l'identité d'une personne atteinte d'une maladie infectieuse ou contagieuse à déclaration obligatoire sans avoir obtenu, au préalable le consentement explicite de cette personne, ou dans le cas des élèves qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité, celui d'une personne détenant l'autorité parentale.

ÉCOLES - SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À
DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

RÉFÉRENCES

Lois

Loi sur la protection et la promotion de la santé (Loi sur la), L.R.O. 1990 chap. H7 (ontario.ca) Partie IV Maladies transmissibles, /

Loi sur l'éducation, chapitre apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans (Loi de 2006 modifiant la loi sur l'), L.O. 2006, chap. 28 - Projet de loi 52

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Loi sur l'), L.R.O. 1990, chap. F.31

Charte des droits et libertés de la personne

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Politiques reliées

Politique 3,405 *Équité et éducation inclusive*

Politique 2,106 *Accès à l'information et protection de la vie privée*

ÉCOLES - SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Approuvée le 3 mars 2007

Révisée le ~~21 juin 2019~~ 17
octobre 2024

Prochaine révision en septembre
2028~~2~~-2029~~3~~

Page 1 de 4

PRÉAMBULE

La Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chapitre H.7, article 28, tel que modifiée en 2011, requiert que les cas de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, identifiées par l'Agence de la santé publique du Canada, soient déclarées aux bureaux de santé publique, dès que la personne superviseure, ou, dans le cas des élèves, la direction d'école, est avisée de la présence de l'une desdites maladies.

~~Selon la Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chapitre H.7, article 28, tel que modifiée en 2011, requiert que les cas de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon le site du gouvernement du Canada soient doivent être déclarés aux bureaux de santé publiques dès que que la direction d'école ou la personne superviseure immédiate qui supervise le membre du personnel employé.e est avisée de la présence de ladite maladie.~~

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît et respecte les droits des élèves de fréquenter l'école, comme stipulé dans la Loi sur l'éducation et dans les politiques du Conseil. Le Conseil reconnaît aussi son obligation de fournir un environnement d'apprentissage et de travail sain, équitable et inclusif. Le Conseil reconnaît que les élèves ont le droit de fréquenter l'école et de participer aux activités scolaires normales pour autant que leur état de santé le permette et que la sécurité des autres personnes ne soit pas compromise et ce, malgré un diagnostic de maladie contagieuse à déclaration obligatoire.

~~Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît et respecte les droits des tous les élèves de fréquenter l'école, comme stipulé dans la Loi sur l'éducation et dans les politiques du Conseil. Le Conseil reconnaît aussi son obligation de fournir un environnement de travail sain, équitable et inclusif. Le Conseil reconnaît que les élèves affectés par une maladie contagieuse à déclaration obligatoire ont le droit de fréquenter l'école et de participer aux - activités scolaires normales pour tant que leur état de santé le permet et que la sécurité des autres personnes n'est pas compromise. Le Conseil reconnaît les droits des élèves affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet et à condition que leurs résultats médicaux indiquent que leur présence continue ne compromet pas leur propre santé ni celle d'autrui.~~

La présente politique et les directives administratives se fondent sur les connaissances médicales actuelles des modes de contagion de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire. Elles n'entravent pas l'exercice des fonctions de la direction d'école décrites dans la *Loi sur l'éducation*. Toutefois, elles ~~essaient visent à~~ visent à établir une juste mesure entre le droit ~~d'une ou d'un~~ des élèves/élèves de fréquenter une école au sein du système scolaire et le droit de l'ensemble de la population scolaire de se protéger contre les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.

ÉCOLES - SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 2 de 4

En matière de santé publique, le Conseil s'engage à respecter les consignes émises par les autorités compétentes, dans le meilleur intérêt des élèves et des membres du personnel. ~~En cas d'épidémie hors du commun, le Conseil s'engage à respecter les consignes et les exigences imposées par le Ministère ou les services de santé.~~

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil est soucieux d'assumer ~~son~~ le rôle qui lui est attribué par la *Loi sur l'éducation* et les Règlements qui en découle ~~pris en application de celle-ci~~ la Loi. Ainsi, le Conseil préconise un environnement de travail qui assure la sécurité et le bien-être ~~des ses~~ élèves et ~~des~~ ~~ses~~ employés membres du personnel, mais aussi un milieu exempt de discrimination envers ~~l'élève~~ les élèves et ~~ou les~~ membres du personnel ~~atteint d'une maladie visée par la présente politique~~ malades.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. 1. Le Conseil déploie les efforts nécessaires pour maintenir des milieux d'apprentissage et de travail sécuritaires et minimiser les risques de propagation des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, sans porter atteinte aux droits des personnes malades. Le Conseil se doit d'offrir aux élèves ou aux membres du personnel un milieu qui ne présente aucun danger à leur endroit. Le Conseil prendra donc les précautions raisonnables nécessaires pour prévenir la contagion de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, tout en ayant soin d'accorder une attention humaine et équitable à la personne atteinte.
2. L'ensemble des ~~Tous~~ les ~~les~~ élèves et ~~tous~~ elles ~~les~~ membres du personnel œuvrant au sein du Conseil, ~~porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire~~ malades sont titulaires des mêmes droits et libertés que les autres même lorsqu'ils ou elles et ces personnes sont malades tout individu. ~~Cette~~ personnes a droit notamment à l'intégrité et à la liberté de leur ~~sa~~ personne, à la sauvegarde de leur ~~sa~~ dignité, de leur ~~son~~ honneur ou de leur ~~sa~~ réputation, au respect de leur ~~sa~~ vie privée et au respect du secret professionnel.
3. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne doit s'exercer, ni être tolérée envers les ~~tout~~ élèves et tout ~~les~~ membres du personnel œuvrant au Conseil, ~~porteur d'une quel que soit leur état de santé. maladie infectieuse ou contagieuse à déclaration obligatoire.~~ Il est attendu que ~~t~~ Toute personne porteuse d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire ~~doit~~ adopter un comportement responsable vis-à-vis ~~de la communauté~~ l'effectivité scolaire et déclarer ~~immédiatement~~ tout incident ou tout accident susceptible de provoquer la contamination ~~de~~ à ~~une~~ autres personnes à la personne superviseure immédiate ou, dans le cas des élèves, à la direction d'école.
4. Tous ~~les~~ renseignements concernant l'état de santé ~~d'une ou d'un élève~~ des élèves, ~~des~~ un ~~membres~~ du personnel ou ~~d'e~~ toute ~~autres~~ personnes œuvrant au sein du Conseil ~~sont~~ est traités de façon strictement confidentielle afin de respecter leur ~~droit~~ droit ~~de chacune et de chacun~~ toute ~~personne~~ à la vie privée, et ce, conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés de la personne* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

ÉCOLES - SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 3 de 4

5. En matière de traitement et d'accommodement, Une ou un élève, Les élèves, un membre du personnel et toute autre personne œuvrant au sein du Conseil, pour qui porteuse ou porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire a été diagnostiquée, ont les mêmes droits que - bénéficie des mêmes services et des traitements usuels prévus pour toute autre personne qui vivait un problème de santé, en matière de traitement et d'accommodement.
6. Les élèves affectés par une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire ont le droit de fréquenter l'école et de participer aux activités scolaires normales pour autant que leur état de santé le permette et que la sécurité des autres personnes n'est pas compromise. L'élève atteint d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire a le droit de fréquenter l'école tant et aussi longtemps que ses résultats médicaux indiquent que sa présence continue ne compromet pas sa propre santé ni celle d'autrui.
7. Les médecins-hygiénistes des régions sont les seules personnes à pouvoir recommander qu'une personne malade ne soit plus admise à l'école ou à son lieu de travail. Lorsque la condition physique ou le comportement de cette une personne atteinte d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire constitue un risque pour la de santé ou de la sécurité, en raison de cette infection, seul le médecin-hygiéniste régional pourra recommander que cette personne ne soit plus admise à l'école ou au lieu de travail. La personne superviseure qui supervise ou la - direction d'école de la personne atteinte fera le suivi selon les consignes du bureau de santé publique régional. qui représente le médecin-hygiéniste régional. Les élèves qui ne peuvent pas fréquenter l'école en raison d'une exclusion du milieu scolaire pour cause de maladie infectieuse ou contagieuse à déclaration obligatoire sont éligibles à l'éducation à domicile, jusqu'à ce que leur retour soit autorisé par le bureau de santé publique. Si l'élève ne peut pas fréquenter l'école en raison de cette maladie, elle ou il pourra recevoir l'enseignement l'instruction à domicile. Le retour de la personne à l'école ou au lieu de travail sera lui aussi assujetti à la recommandation du médecin - par l'entremise du bureau de santé publique.
8. L'identité des élèves et des membres du personnel malades est assujettie à de strictes règles de confidentialité. Le Conseil ne peut pas divulguer à quiconque l'identité d'une personne atteinte d'une maladie infectieuse ou contagieuse à déclaration obligatoire sans avoir obtenu, au préalable le consentement explicite de cette personne, ou dans le cas des élèves qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité, celui d'une personne détenant l'autorité parentale. L'identité d'une ou d'un élève, d'un membre du personnel et de toute autre personne œuvrant au Conseil, porteuse ou porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, est strictement confidentielle. Le Conseil ne pourra divulguer l'identité de cette personne sans le consentement éclairé de la personne en cause ou des parents, tuteurs ou tutrices si l'élève est d'âge mineur.

ÉCOLES - SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

RÉFÉRENCES

Lois

[Loi sur la protection et la promotion de la santé \(Loi sur la\), L.R.O. 1990 chap. H7 \(ontario.ca\) Partie IV Maladies transmissibles](#)[Loi sur la protection et la promotion de la santé \(Loi sur la\), L.R.O. 1990 chap. H7 \(ontario.ca\) Partie IV Maladies transmissibles, / –](#)[Loi sur l'éducation, chapitre apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans \(Loi de 2006 modifiant la loi sur l'\)](#)[, L.O. 2006, chap. 28 – Projet de loi 52](#)[Loi sur l'éducation, chapitre apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans \(Loi de 2006 modifiant la loi sur l'\)](#)[, L.O. 2006, chap. 28 - Projet de loi 52](#)[Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée \(Loi sur l'\)](#)[, L.R.O. 1990, chap. F.31](#)[Charte des droits et libertés de la personne](#)[Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée](#)

Politiques reliées

[Politique 3,405 Enseignement en ligne – droit de l'enseignement](#)[Équité et éducation – inclusive](#)[Équité et éducation inclusive](#)[Confidentialité](#)[Politique 2,106 Accès à l'information et protection de la vie privée](#)

ÉCOLES –SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Approuvée le 3 mars 2007

Révisée le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 6

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît les droits des élèves et des membres du personnel affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet.

MODALITÉS

1. Communication

La procédure de communication entre les personnes détenant l'autorité parentale et le personnel des écoles et des garderies doit être appliquée au début de chaque année scolaire et lorsque les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire sont détectées.

Pour toutes les questions de maladies qui pourraient toucher les membres du personnel, il faut en faire part à la personne superviseure du membre du personnel, à la surintendance de l'éducation, à la direction des ressources humaines et à la direction des communications.

2. Cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

- 2.1. La personne superviseure donne au début de chaque année scolaire au personnel enseignant et au personnel de la garderie le lien des renseignements sur les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire qui se trouve sur le site web du gouvernement du Canada au Définitions de cas: maladies à déclaration obligatoire à l'échelle nationale (canada.ca). Seules les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon le gouvernement du Canada peuvent faire en sorte qu'une personne atteinte pourrait être renvoyée à la maison. Toutefois, la gestion des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire se fait conformément aux consignes du médecin-hygiéniste ou la personne déléguée du bureau de santé publique.
- 2.2. Encourager le personnel enseignant et le personnel de la garderie à tenir des sessions d'information pour les enfants avant la période favorable à la propagation d'un virus afin de les informer des mesures élémentaires d'hygiène.
- 2.3. Informer par écrit les personnes détenant l'autorité parentale de la détection de cas de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, en expédiant la lettre-type concernant celle-ci disponible sur cyber@dmin ou celle qui sera fournie par le bureau de santé publique les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire; y annexer une copie de la fiche de renseignements sur la maladie en question.

ÉCOLES – SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

3. Cas de nouvelle maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

De nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent se développer ou se propager (à titre d'exemple, la crise du SRAS en mars 2003, la grippe A H1N1 en mai 2009 et la COVID-19).

À la suite d'une analyse de la situation, les mesures à prendre pour protéger la santé des élèves et des membres du personnel seront déployées et vous seront communiquées par le Conseil.

Si une information écrite doit être transmise aux personnes détenant l'autorité parentale ou aux membres du personnel, elle sera signée par la surintendance de l'éducation ou la direction des communications les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire.

Aussitôt que la personne superviseure du lieu de travail prend connaissance d'un cas de nouvelle maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire qui pourrait être dommageable pour une personne enceinte, elle doit partager cette information avec la surintendance de l'éducation et avec la direction des communications. Il faut donner des détails et les sources quant à l'information recueillie (par exemple, le centre de santé, des sites internet, etc.). Les personnes enceintes seront encouragées de consulter leur médecin de famille pour connaître le risque à leur santé et leur fœtus et faire les suivis nécessaires.

4. Procédures

Le Conseil, avec l'aide du bureau régional de la santé publique, traitera des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon les procédures suivantes :

- 4.1. La direction d'école, dans le cadre de ses fonctions en vertu de la *Loi sur l'éducation*, doit « prévenir immédiatement le Conseil et le médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique lorsqu'elle a des raisons de soupçonner la présence d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire dans l'école, ou lorsqu'il y a insalubrité d'une partie des bâtiments ou des terrains scolaires. » - *Loi sur l'éducation*-R.S.O. 2011 Chap. E.2, Alinéa 265 (k).
- 4.2. La direction d'école, à la demande du médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique, soumettra les renseignements requis soit : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, dans le cas des élèves d'âge mineur, le nom des personnes détenant l'autorité parentale.
- 4.3. La direction d'école, par l'entremise de la surintendance de l'éducation, fera rapport au Conseil, sans divulguer l'identité des personnes concernées.
- 4.4. La direction d'école sera responsable d'informer le personnel, les personnes détenant l'autorité parentale ainsi que les bénévoles de tout cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, sans divulguer l'identité des personnes concernées.

ÉCOLES –SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

- 4.5. Des précautions contre la contamination par le sang et les fluides du corps devront être prises lors de procédures des premiers soins. Avec l'aide du bureau régional de la santé publique, le personnel sera formé afin d'éviter toute contagion (voir Annexe 1- Mesures de précautions universelles).
- 4.6. La trousse de premiers soins doit comprendre des équipements de protection individuelle servant d'écran contre la possibilité d'éclaboussure de sang et d'autres liquides organiques. Les précautions prises incluront notamment :
- des gants pour protéger les mains et la peau;
 - des masques (N-35) pour protéger la bouche et le nez;
 - un protecteur oculaire; un écran facial protégeant à la fois les muqueuses des yeux, du nez et de la bouche.

5. Informations additionnelles

Toutes maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent parfois avoir un effet dévastateur sur la santé et se transmettre très rapidement. Il est donc important que le Conseil, sans attendre, renseigne tous les membres du personnel des écoles, des services et des secteurs de situations qui surviennent pour des cas de maladies infectieuses et contagieuses. Les garderies et/ou le Consortium de transport doivent également être avisés promptement lorsque cela s'applique. Partager avec l'école, la garderie et le consortium de transport toute correspondance écrite concernant les cas de maladie contagieuse à déclaration obligatoire.

Il est important de respecter la confidentialité. Il faut tenir confidentiel le nom du ou des élèves malades ainsi que l'identité des membres du personnel atteints. Il faut éviter de donner des détails permettant d'identifier la personne malade.

Aucune entrevue avec les médias ne doit être accordée sans l'approbation de la direction des communications après consultation avec la direction de l'éducation.

ANNEXE

- Annexe 1 Mesures de précautions universelles

ÉCOLES –SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 4 de 6

ANNEXE 1

MESURES DE PRÉCAUTIONS UNIVERSELLES

SOURCES POSSIBLES DE CONTAGION

Il peut arriver qu'un membre du personnel entre en contact avec du sang ou d'autres liquides organiques au travail. Parmi les autres liquides organiques, mentionnons l'urine, les matières fécales, la salive, le sperme, les sécrétions vaginales, les larmes et le liquide céphalorachidien. Vous pouvez entrer en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques de différentes façons :

- Être en contact avec une aiguille, un morceau de verre brisé ou un autre objet pointu porteur de sang ou d'autres liquides organiques;
- Être éclaboussé de sang ou d'un autre liquide organique;
- Être mordu par une autre personne.

Les mesures de précautions universelles ont pour but de réduire la propagation de maladies à distribution hémotogène et autres maladies infectieuses et contagieuses.

LAVAGE DE MAINS

Comment se laver adéquatement les mains

Même si se laver les mains peut paraître simple, il est recommandé de suivre les étapes suivantes pour éliminer complètement les germes.

Avec du savon

- Il suffit de vous laver souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes. À défaut d'eau et de savon, vous pouvez recourir aux désinfectants à base d'alcool pour les mains. Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser du savon antibactérien pour avoir les mains propres.
- Retirez vos bagues et bijoux et mouillez-vous les mains à l'eau tiède.
- Utilisez du savon régulier, faites mousser partout sur les mains et frottez pendant au moins 20 secondes.
- Lavez la paume et le dessus des mains ainsi que les sections entre les doigts et sous les ongles.
- Rincez-vous les mains à fond à l'eau courante tiède en les frottant l'une contre l'autre.
- Essuyez-vous doucement les mains avec un essuie-tout, une serviette propre ou un séchoir à mains. Un séchage vigoureux peut endommager la peau.
- Si disponible, servez-vous de l'essuie-tout pour fermer le robinet afin d'éviter toute recontamination.
- Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

ÉCOLES –SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 5 de 6

Si vous avez la peau sensible ou que votre emploi exige que vous vous laviez souvent les mains vous pourriez envisager un désinfectant à base d'alcool.

Désinfectant à base d'alcool

- En l'absence d'eau et de savon, il est possible d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Si vos mains sont visiblement souillées, il est préférable d'utiliser de l'eau et du savon. Si ce n'est pas possible, enlevez la saleté à l'aide de lingettes avant d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Suivez les instructions du fabricant. Vos mains doivent être sèches lorsque vous appliquez le produit, car l'eau dilue le produit.
- Utilisez assez de désinfectant pour couvrir toute la surface des mains et des doigts.
- Frottez-vous les mains jusqu'à ce que le produit se soit évaporé. Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

Réduire les risques

Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour vous protéger contre les maladies infectieuses et contagieuses :

- Lavez-vous souvent les mains, surtout après avoir toussé, éternué ou utilisé un papier-mouchoir, avant et après les repas, avant de préparer des aliments, après avoir manipulé de la viande crue, après avoir touché à un animal et après être allé aux toilettes.
- Lorsque vous toussiez ou éternuez, utilisez un papier-mouchoir ou faites-le dans le creux de votre bras. Évitez d'éternuer dans la main. Jetez les mouchoirs souillés à la poubelle.
- À l'école, nettoyez les surfaces pour en éliminer les germes, notamment les poignées de porte, les interrupteurs d'éclairage, les téléphones et les claviers.
- Si vous avez des enfants, enseignez-leur les mesures d'hygiène élémentaires et comment se laver les mains adéquatement. Les jeunes enfants devraient être supervisés.
- N'utilisez pas d'éponges ou de torchons réutilisables, à moins de les changer tous les jours et de les laver avec du détergent. Les germes prolifèrent sur les surfaces mouillées.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Des **gants** doivent être portés pour toute procédure où il y a du sang ou des liquides corporels.

DÉVERSEMENTS DE MATÉRIAUX

Les déversements de matériaux potentiellement infectieux devraient être nettoyés immédiatement. Le personnel d'entretien devrait être avisé de toutes les surfaces contaminées de sang ou de liquides corporels et, devrait nettoyer les surfaces avec de l'eau et du savon ou un produit de ménage et par la suite, désinfecter avec un désinfectant

ÉCOLES – SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 6 de 6

approuvé par le Conseil. Suivre le mode d'emploi sur le contenant. Toujours porter des gants en nettoyant des déversements.

DISPOSITION DES ARTICLES JETABLES

Jeter aux ordures les articles jetables qui ont été souillés avec du sang ou d'autres liquides corporels. Ils devraient être mis dans un sac de plastique bien attaché.

OBJETS COUPANTS OU AIGUISÉS

Tout objet qui pourrait percer, écorcher ou couper la peau est considéré comme coupant ou aiguisé. Ces objets pourraient être des aiguilles avec ou sans seringue, des couteaux, des lames ou des éclats de verre. Ils pourraient être souillés avec un liquide infectieux et il faut donc les manipuler prudemment. Le port de gants est recommandé. Jeter ces objets dans des contenants rigides et à l'épreuve de perforations.

ÉCOLES – SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Approuvées le 3 mars 2007

Révisées ~~le 21 juin 2019~~ ~~???~~ le

2417 octobre 2024

Prochaine révision en 2028 ~~72-~~

202 ~~983~~

Page 1 de 8

Préambule PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît les droits des élèves et des membres du personnel affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet.

MODALITÉS

1. Communication

La procédure de communication entre ~~les parents~~ les personnes détenant l'autorité parentale et le personnel des écoles et des garderies doit être appliquée au début de chaque année scolaire et lorsque les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire sont détectées.

Pour toutes les questions de maladies qui pourraient toucher les membres du personnel, il faut en faire part à la personne superviseure direction ou la personne qui supervise le du membre du personnel, à la surintendance de l'éducation, à la direction des ressources humaines et à la direction des communications.

2. Cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

Étapes

2.1 La personne superviseure ~~Donne~~ ~~tribuer~~ au début de chaque année scolaire au personnel enseignant et au personnel de la garderie une copie des fiches de le lien des renseignements sur les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire qui se trouve sur le site web du gouvernement du Canada au Définitions de cas: maladies à déclaration obligatoire à l'échelle nationale (canada.ca). Seules les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon le gouvernement du Canada peuvent faire en sorte qu'une personne atteinte pourrait être renvoyée à la maison. Toutefois, la gestion des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire se fait conformément aux consignes du médecin-hygiéniste ou la personne déléguée du bureau de santé publique et aurait à s'isoler et seulement à la suite de la consigne du médecin-hygiéniste ou la personne déléguée du bureau de santé publique.

2.2 Encourager le personnel enseignant et le personnel de la garderie à tenir des sessions d'information pour les enfants avant la période favorable à la propagation d'un virus afin de les informer des mesures élémentaires d'hygiène.

~~Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine.
Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur~~

ÉCOLES – SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 2 de 8

2.3 Informer par écrit ~~les parents~~ les personnes détenant l'autorité parentale de la détection de cas de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, en expédiant la lettre-type concernant celle-ci disponible sur Cyber@dmin ou Cyber@dmin ou celle qui sera fournie par le bureau de santé publique les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire (~~E19_santé des élèves_maladies contagieuses_lettre~~); y annexer une copie de la fiche de renseignements sur la maladie en question.

3. Cas de nouvelle maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

De nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent se développer ou se propager (à titre d'exemple, la crise du SRAS en mars 2003, ~~et~~ la grippe A H1N1 en mai 2009 ~~et la pandémie de la COVID-19 du 12 mars 2020 au 5 mai 2023~~). À la suite d'une analyse de la situation, les mesures à prendre pour protéger la santé des élèves et des membres du personnel seront déployées et vous seront communiquées par le Conseil.

~~Si vous prenez connaissance d'un cas de nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire qui pourraient être dommageables pour une femme enceinte, veuillez~~

~~partager cette information avec votre surintendance de l'éducation et avec la direction des communications. Faites part des détails et de vos sources quant à l'information recueillie (par exemple, le centre de santé, des sites internet, etc.).~~

~~À la suite d'une analyse de la situation, les mesures à prendre pour protéger la santé des élèves et des membres du personnel seront déployées et vous seront communiquées par le Conseil.~~

Si une information écrite doit être transmise aux ~~parents~~ les personnes détenant l'autorité parentale ou aux membres du personnel (~~lettre-type E19_santé des élèves_maladies contagieuses_lettre~~), elle sera signée par la surintendance de l'éducation ou la direction des communications (responsable du comité des mesures d'urgence) les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire.

Aussitôt que la personne superviseure du ~~qui supervise le lieu de travail~~ ou la direction d'école prend connaissance d'un cas de nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire qui pourraient être dommageables pour une femme ~~personne~~ enceinte, elle doit partager cette information avec la surintendance de l'éducation et avec la direction des communications. Il faut donner des détails et les sources quant à l'information recueillie (par exemple, le centre de santé, des sites internet, etc.). L'employées personnes enceintes seront encouragées à ~~de~~ consulter leur son médecin de famille pour connaître le risque à leurs a-santé et leur son fétus/fœtus et faire les suivis nécessaires.

ÉCOLES – SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE****~~4. Informations additionnelles~~**

~~Toutes maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent parfois avoir un effet dévastateur sur la santé et se transmettre très rapidement. Il est donc important de faire part, sans attendre, à tous les membres du personnel des écoles, des services et des secteurs de situations qui surviennent pour des cas de maladies transmissibles. Les garderies et, ou le Consortium de transport doivent également être avisés promptly lorsque cela s'applique. Partager avec l'école, la garderie et le - consortium de transport toute correspondance écrite concernant les cas de maladie - contagieuse à déclaration obligatoire.~~

~~Il est important de respecter la confidentialité. Il faut tenir confidentiel le nom du ou des élèves touchés ainsi que l'identité des membres du personnel atteints. Il faut éviter de donner des détails permettant d'identifier la personne malade.~~

~~Partager avec l'école, la garderie et le consortium de transport toute correspondance écrite concernant les cas de maladie contagieuse à déclaration obligatoire.~~

~~Aucune entrevue avec les médias ne doit être accordée sans l'approbation de la direction des communications après consultation avec la direction de l'éducation.~~

5.4. Procédures

Le Conseil, avec l'aide du bureau régional de la santé publique, traitera des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon les procédures suivantes :

45.1 La direction d'école, dans le cadre de ses fonctions en vertu de la *Loi sur l'éducation*, doit « prévenir immédiatement le Conseil et le médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique lorsqu'elle a des raisons de soupçonner la présence d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire dans l'école, ou lorsqu'il y a insalubrité d'une partie des bâtiments ou des terrains scolaires. » - *Loi sur l'éducation*
- R.S.O. 2011 Chap. E.2, Alinéa 265 (k).

45.2 La direction d'école, à la demande du médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique, soumettra les renseignements requis soit : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, dans le cas ~~d'une ou d'undes~~ élèves d'âge mineur, le nom des parents-les personnes détenant l'autorité parentale.

1. 45.3 La direction d'école, par l'entremise de la surintendance de l'éducation, fera rapport au Conseil, sans divulguer l'identité des personnes concernées.

45.4 La direction d'école sera responsable d'informer le personnel, ~~les parents-les personnes détenant l'autorité parentale~~ ainsi que les bénévoles de tout cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, sans divulguer l'identité des personnes concernées.

ÉCOLES – SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 4 de 8

45.5 Des précautions contre la contamination par le sang et les fluides du corps devront être prises lors de procédures des premiers soins. Avec l'aide du bureau régional de la santé publique, le personnel sera formé afin d'éviter toute contagion (voir Annexe 1 ~~–Note pour la protection du personnel et Annexe 2–~~ Mesures de précautions universelles).

45.6 La trousse de premiers soins doit comprendre des équipements de protection individuelle servant d'écran contre la possibilité d'éclaboussure de sang et d'autres liquides organiques. Les précautions prises incluront notamment :

- des gants pour protéger les mains et la peau;
- des masques (N-35) pour protéger la bouche et le nez;
- un protecteur oculaire;
- un écran facial protégeant à la fois les muqueuses des yeux, du nez et de la bouche.

5. Informations additionnelles

Toutes maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent parfois avoir un effet dévastateur sur la santé et se transmettre très rapidement. Il est donc important que le Conseil, sans attendre, renseigne tous les membres du personnel des écoles, des services et des secteurs de situations qui surviennent pour des cas de maladies infectieuses et contagieuses. Les garderies et/ou le Consortium de transport doivent également être avisés promptement lorsque cela s'applique. Partager avec l'école, la garderie et le consortium de transport toute correspondance écrite concernant les cas de maladie contagieuse à déclaration obligatoire.

Il est important de respecter la confidentialité. Il faut tenir confidentiel le nom du ou des élèves touchés ainsi que l'identité des membres du personnel atteints. Il faut éviter de donner des détails permettant d'identifier la personne malade.

Aucune entrevue avec les médias ne doit être accordée sans l'approbation de la direction des communications après consultation avec la direction de l'éducation.

ANNEXE –

Annexe 1 – Note pour la protection du personnel

Annexe 2 – Mesures de précautions universelles

ÉCOLES – SANTÉ

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

ANNEXE 1

~~NOTE POUR LA PROTECTION DU PERSONNEL~~

~~Il peut arriver qu'un membre du personnel entre en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques au travail. Parmi les autres liquides organiques, mentionnons l'urine, les matières fécales, la salive, le sperme, les sécrétions vaginales, les larmes et le liquide céphalorachidien. Vous pouvez entrer en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques de différentes façons :~~

~~Être en contact avec une aiguille, un morceau de verre brisé ou un autre objet pointu porteur de sang ou d'autres liquides organiques;~~

~~Être éclaboussé de sang ou d'un autre liquide organique;~~

~~Être mordu par une autre personne.~~

ÉCOLES – SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

ANNEXE 1

2

MESURES DE PRÉCAUTIONS UNIVERSELLES

SOURCES POSSIBLES DE CONTAGION PERSONNEL

Il peut arriver qu'un membre du personnel entre en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques au travail. Parmi les autres liquides organiques, mentionnons l'urine, les matières fécales, la salive, le sperme, les sécrétions vaginales, les larmes et le liquide céphalorachidien. Vous pouvez entrer en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques de différentes façons :

- Être en contact avec une aiguille, un morceau de verre brisé ou un autre objet pointu porteur de sang ou d'autres liquides organiques;
- Être éclaboussé de sang ou d'un autre liquide organique;
- Être mordu par une autre personne.

Les mesures de précautions universelles ont pour but de réduire la propagation de maladies à distribution hémotogène et autres maladies infectieuses [et contagieuses](#).

LAVAGE DE MAINS

Comment se laver adéquatement les mains

Même si se laver les mains peut paraître simple, il est recommandé de suivre les étapes suivantes pour éliminer complètement les germes.

Avec du savon

- Il suffit de vous laver souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes. À défaut d'eau et de savon, vous pouvez recourir aux désinfectants à base d'alcool pour les mains. Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser du savon antibactérien pour avoir les mains propres.
- Retirez vos bagues et bijoux et mouillez-vous les mains à l'eau [chaude-tiède](#).
- Utilisez du savon régulier, faites mousser partout sur les mains et frottez pendant au moins ~~20~~15-secondes.
- Lavez la paume et le dessus des mains ainsi que les sections entre les doigts et sous les ongles.
- Rincez-vous les mains à fond à l'eau courante [chaude-tiède](#) en les frottant l'une contre l'autre.
- Essuyez-vous doucement les mains avec un essuie-tout, ~~ou~~ une serviette propre

~~Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine.~~

~~Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur~~

ÉCOLES – SANTÉ**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 7 de 8

-
- ou un séchoir à mains. Un séchage vigoureux peut endommager la peau.
 - Si disponible, servez-vous de l'essuie-tout pour fermer le robinet afin d'éviter toute recontamination. ~~Dans les toilettes publiques, conservez l'essuie-tout pour ouvrir la porte en sortant.~~
 - Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

Si vous avez la peau sensible ou que votre emploi exige que vous vous laviez souvent les mains vous pourriez envisager un désinfectant à base d'alcool.

Désinfectant à base d'alcool

- En l'absence d'eau et de savon, il est possible d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Si vos mains sont visiblement souillées, il est préférable d'utiliser de l'eau et du savon. Si ce n'est pas possible, enlevez la saleté à l'aide de lingettes avant d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Suivez les instructions du fabricant. Vos mains doivent être sèches lorsque vous appliquez le produit, car l'eau dilue le produit.

- Utilisez assez de désinfectant pour couvrir toute la surface des mains et des doigts.
- Frottez-vous les mains jusqu'à ce que le produit se soit évaporé. Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

Réduire les risques

Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour vous protéger contre les maladies infectieuses et contagieuses :-

- Lavez-vous souvent les mains, surtout après avoir toussé, éternué ou utilisé un papier-mouchoir, avant et après les repas, avant de préparer des aliments, après avoir manipulé de la viande crue, après avoir touché à un animal et après être allé aux toilettes.
- Lorsque vous toussiez ou éternuez, utilisez un papier-mouchoir ou faites-le dans le creux de votre bras. Évitez d'éternuer dans la main. Jetez les mouchoirs souillés à la poubelle.
- ~~À la maison et à l'école~~, nettoyez les surfaces pour en éliminer les germes, notamment les poignées de porte, les interrupteurs de lumière d'éclairage, les téléphones et les claviers.
- Si vous avez des enfants, enseignez-leur les mesures d'hygiène élémentaires et comment se laver les mains adéquatement. Les jeunes enfants devraient être supervisés.
- ~~Si vous utilisez un savon en pain, placez-le dans un porte-savon autodrainant que vous pourrez nettoyer en profondeur avant d'y ajouter un nouveau savon.~~
- ~~Évitez d'utiliser le même linge humide pour nettoyer les mains de plusieurs enfants.~~
- ~~Évitez de vous rincer les mains dans une cuvette ou un bassin d'eau.~~
- ~~Évitez de partager le même essuie-main.~~
- N'utilisez pas d'éponges ou de torchons réutilisables, à moins de les changer tous les

~~Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminin.~~

~~Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur~~

ÉCOLES – SANTÉ

**MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES
À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

Page 7 de 8

jours et de les laver avec du détergent. Les germes prolifèrent sur les surfaces mouillées.

ÉQUIPEMENTS GRANS-DE PROTECTION

Des **gants** doivent être portés pour toute procédure où il y a du sang ou des liquides contenant du sang corporel.

RENVERSEMENTS DÉVERSEMENTS DE MATÉRIAUX

Les renversements déversements de matériaux potentiellement infectieux devraient être nettoyés immédiatement. Le personnel d'entretien devrait être avisé de toutes lDes surfaces contaminées de sang ou de liquides corporels et devraient être nettoyées les surfaces avec de l'eau et du savon ou bien un produit de ménage et par la suite, désinfecterées avec un désinfectant approuvé par le Conseil. Suivre le mode d'emploi sur le contenant. Toujours porter des gants en nettoyant des renversements déversements.

DISPOSITION DES ARTICLES JETABLES

Jeter aux ordures les articles jetables qui ont été souillés avec le du sang ou d'autres liquides corporels. Ils devraient être mis dans un sac de plastique bien attaché.

OBJETS COUPANTS OU AIGUISÉS

Tout objet qui pourrait percer, écorcher ou couper la peau est considéré comme coupant ou aiguisé. Ces objets pourraient être des aiguilles avec ou sans seringue, des couteaux, des lames ou des éclats de verre. Ils pourraient être souillés avec un liquide infectieux et il faut donc les manipuler prudemment. Le port de gants est recommandé. Jeter ces objets dans des contenants rigides et à l'épreuve de perforations.

Le 17 octobre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 2,406 *Utilisation des appareils mobiles personnels*

PRÉAMBULE

Conformément aux politiques du Conseil, la Politique n° 2,406 *Utilisation des appareils mobiles personnels* a été envoyée en consultation publique le 25 septembre 2024.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la Politique n° 2,406 *Utilisation des appareils mobiles personnels* recommandée par le Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion le 24 septembre 2024. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 portant sur la *Politique n° 2,406 Utilisation des appareils mobiles personnels* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,406 Utilisation des appareils mobiles personnels* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Olivier St-Maurice

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (2)

ADMINISTRATION – TECHNOLOGIE

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Approuvée le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à fournir et à maintenir un environnement sûr, sécuritaire et propice à l'enseignement et à l'apprentissage, en encadrant l'utilisation des appareils numériques personnels en ses lieux de sorte à minimiser les distractions et favoriser les relations humaines.

En contrepartie, le Conseil reconnaît son rôle au chapitre de l'enseignement et de la modélisation de l'utilisation appropriée de la technologie, en particulier des appareils connectés (p. ex., ordinateur, tablette, montre intelligente) pour permettre aux élèves d'apprendre à recourir à la technologie de façon efficace et contribuer au monde numérique avec intelligence.

Cette politique décrit les attentes à l'égard des membres de la communauté scolaire, y compris les élèves, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les bénévoles et les visiteurs à l'école ou sur un autre lieu d'enseignement, ainsi que dans tout environnement d'apprentissage virtuel, pendant la journée scolaire.

DÉFINITIONS

Appareil mobile personnel : Tout appareil électronique personnel pouvant être utilisé pour communiquer ou pour accéder à Internet, tel qu'un téléphone portable, une tablette, un ordinateur portable ou une montre intelligente.

Communauté scolaire : Les élèves, les personnes détenant l'autorité parentale, les bénévoles, les membres du personnel, les personnes en visite dans une école.

Heures de cours : Temps consacré à l'enseignement et l'apprentissage qui n'inclut pas les récréations, le déjeuner ou les heures d'entrée et de sortie.

Journée scolaire : Journée d'enseignement complète, y compris les récréations, le déjeuner et les pauses. Les élèves sont sous la responsabilité et la surveillance du personnel pendant l'entrée et la sortie.

Code de conduite de l'école : Code rédigé par l'école, en consultation avec les membres du personnel, les familles et les élèves, qui énonce les normes de comportement et les conséquences en cas de non-respect, et ce, pour l'ensemble des membres de la communauté scolaire. Le Code de conduite de l'école est conforme aux codes de conduite du Conseil et de la province.

Discipline progressive : Démarche qui s'applique à toute l'école et qui utilise un continuum d'interventions, d'appuis et de conséquences généralement progressives qui misent sur des stratégies encourageant un comportement positif. En cas de comportement inapproprié, les mesures disciplinaires sont axées sur l'intervention comportant des mesures correctives et en appui, et ce, en préférence à l'intervention axée uniquement sur la punition.

ADMINISTRATION – TECHNOLOGIE

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Approuvée le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

PRINCIPES DIRECTEURS

1. En vertu de la Note politique et programme n° 128, aucun membre de la communauté scolaire ne doit utiliser d'appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement et d'apprentissage, sauf dans les circonstances suivantes :

- 1.1 à des fins éducatives, selon les directives d'un membre du personnel pédagogique;
- 1.2 à des fins médicales et de santé, ou
- 1.3 pour répondre à des besoins éducatifs spéciaux ou particuliers.

Dans les circonstances décrites aux points 1.2 et 1.3, les justifications doivent être préalablement connues par l'école et les exceptions approuvées par la direction de l'école.

2. Le Conseil reconnaît son obligation, en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario*, de fournir les adaptations nécessaires aux élèves et aux membres du personnel. Lorsque l'utilisation d'un appareil portable est requise comme mesure d'adaptation, les membres du personnel ou les personnes détenant l'autorité parentale doivent faire une demande écrite et, sous réserve de l'examen de la demande par l'administration du Conseil, la mesure de l'adaptation sera autorisée.
3. Le Code de conduite provincial exige également que le Conseil restreigne l'accès des élèves à toutes les plateformes de réseautage social sur les réseaux et appareils scolaires.
4. Les élèves qui fréquentent une école élémentaire doivent s'assurer que leurs appareils mobiles personnels soient éteints et rangés à l'endroit désigné par le membre du personnel sous l'autorité de la direction de l'école, et ce dès leur arrivée à l'école ainsi que pendant la journée scolaire, sauf si leur utilisation est explicitement autorisée par l'école, dans les circonstances décrites ci-dessus.
5. Les élèves qui fréquentent une école secondaire doivent s'assurer que leurs appareils mobiles personnels soient éteints ou mis en mode silencieux et rangés hors de vue dès leur arrivée en classe et ce pendant les heures de cours, sauf si leur utilisation est explicitement autorisée par l'école, dans les circonstances décrites ci-dessus. Le mode silencieux exclut toute vibration, ou autre type de notification qui pourrait perturber la concentration de l'élève.

ADMINISTRATION – TECHNOLOGIE

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Approuvée le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

Page 3 de 3

7. En cas d'urgence, les élèves et leurs familles peuvent passer par le secrétariat de l'école pour communiquer par téléphone. 7. Les membres du personnel qui observent des élèves utilisant un appareil mobile personnel non autorisé pendant les périodes indiquées dans cette politique demanderont à ces élèves de ranger lesdits appareils à l'endroit désigné et hors de vue. En cas d'un refus de coopérer, la direction d'école prendra le relais auprès de ces élèves.

8. Lorsque des élèves ne se conforment pas à la directive des membres du personnel de placer un appareil hors de vue, la direction de l'école exercera son pouvoir discrétionnaire et envisagera une série de réponses pour faire face au comportement de ces élèves. La réponse devra être conforme aux directives administratives n° 3,204 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

9. La restriction de l'accès d'un appareil mobile personnel aux élèves ne doit pas se poursuivre au-delà de la fin des activités d'enseignement de la journée.

10. Les élèves qui amènent des appareils mobiles personnels à l'école, avec ou sans le consentement d'une personne détenant l'autorité parentale, en assumant la pleine responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol. Les élèves sont également responsables de leur utilisation des appareils numériques personnels et s'exposent aux conséquences prévues pour le non-respect des règles d'utilisation en milieu scolaire.

11. Le Conseil déploie des outils de sensibilisation qui encouragent les familles à jouer un rôle dans l'application de la politique et de soutenir le personnel qui veille à la faire respecter.

12. Les directions d'école rappellent à la communauté scolaire l'existence de la présente politique par le biais de la mise à jour annuelle du code de conduite de l'école. Les écoles affichent leur code de conduite sur leur page web.

13. Les membres du personnel ne doivent pas utiliser d'appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement, y compris les périodes de surveillance ou d'autres périodes en présence des élèves, sauf à des fins liées explicitement au travail.

14. Les attentes en lien avec l'utilisation des appareils numériques personnels sur les lieux scolaires sont communiquées aux bénévoles et aux personnes en visite dans les écoles. Ces personnes sont invitées à suivre le même code de conduite que les élèves lors de leur passage à l'école pendant la journée scolaire.

RÉFÉRENCES

Politique/Programmes Note n°128 Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires

Politique et directives administratives n° 3,204 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*

Politique et directives administratives n° 3,406 *Évaluation du rendement des élèves*

ADMINISTRATION – TECHNOLOGIE

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Approuvée le [17 octobre 2024](#)

Prochaine révision en [2028-2029](#)

Page 1 de 4

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à fournir et à maintenir un environnement sûr, sécuritaire et propice à l'enseignement et à l'apprentissage, en encadrant l'utilisation des appareils numériques personnels en ses lieux de sorte à minimiser les distractions et favoriser les relations humaines.

En contrepartie, le Conseil reconnaît son rôle au chapitre de l'enseignement et de la modélisation de l'utilisation appropriée de la technologie, en particulier des appareils connectés (p. ex., ordinateur, tablette, montre intelligente) pour permettre aux élèves d'apprendre à recourir à la technologie de façon efficace et contribuer au monde numérique avec intelligence.

Cette politique décrit les attentes à l'égard des membres de la communauté scolaire, y compris ~~pour~~ les élèves, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les bénévoles et les visiteurs à l'école ou sur un autre lieu d'enseignement, ainsi que dans ~~tout~~ un environnement d'apprentissage virtuel, pendant la journée scolaire.

DÉFINITIONS

Appareil mobile personnel : Tout appareil électronique personnel pouvant être utilisé pour communiquer ou pour accéder à Internet, tel qu'un téléphone portable, une tablette, un ordinateur portable ou une montre intelligente.

Communauté scolaire : Les élèves, les personnes détenant l'autorité parentale, les bénévoles, les membres du personnel, les personnes en visite dans une école.

Heures de cours : Temps consacré à l'enseignement et l'apprentissage qui n'inclut pas les récréations, le déjeuner ou les heures d'entrée et de sortie.

Journée scolaire : Journée d'enseignement complète, y compris les récréations, le déjeuner et les pauses. Les élèves sont sous la responsabilité et la surveillance du personnel pendant l'entrée et la sortie.

Code de conduite de l'école : Code rédigé par l'école, en consultation avec les membres du personnel, les familles et les élèves, qui énonce les normes de comportement et les conséquences en cas de non-respect, et ce, pour l'ensemble des membres de la communauté scolaire. Le Code de conduite de l'école est conforme aux codes de conduite du Conseil et de la province.

Discipline progressive : Démarche qui s'applique à toute l'école et qui utilise un continuum d'interventions, d'appuis et de conséquences généralement progressives qui misent sur des stratégies encourageant un comportement positif. En cas de comportement inapproprié, les mesures disciplinaires sont axées sur l'intervention comportant des mesures correctives et en appui, et ce, en préférence à l'intervention axée uniquement sur la punition.

ADMINISTRATION – TECHNOLOGIE

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Approuvée le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

PRINCIPES DIRECTEURS

1. En vertu de la Note politique et programme n° 128, aucun membre de la communauté scolaire ne doit utiliser d'appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement et d'apprentissage, sauf dans les circonstances suivantes :
 - 1.1 à des fins éducatives, selon les directives d'un membre du personnel pédagogique;
 - 1.2 à des fins médicales et de santé, ou
 - 1.3 pour répondre à des besoins éducatifs spéciaux ou particuliers.

Dans les circonstances décrites aux points 1.2 et 1.3, les justifications doivent être préalablement connues par l'école et les exceptions approuvées par la direction de l'école.

2. Le Conseil reconnaît son obligation, en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario*, de fournir les adaptations nécessaires aux élèves et aux membres du personnel. Lorsque l'utilisation d'un appareil portable est requise comme mesure d'adaptation, les membres du personnel ou les personnes détenant l'autorité parentale ~~parents des élèves~~ doivent faire une demande écrite et, sous réserve de l'examen de la demande par l'administration du Conseil, la mesure de l'adaptation sera autorisée.
3. Le Code de conduite provincial exige également que le Conseil restreigne l'accès des élèves à toutes les plateformes de réseautage social sur les réseaux et appareils scolaires.
4. Les élèves ~~des~~ qui fréquentent une école élémentaire doivent s'assurer que leurs appareils mobiles personnels soient éteints et rangés à l'endroit désigné par le membre du personnel sous l'autorité de la direction de l'école, et ce dès leur arrivée à l'école ainsi que pendant la journée scolaire, sauf si leur utilisation est explicitement autorisée par l'école, dans les circonstances décrites ~~aux points 1.2 et 1.3~~ ci-dessus.
5. Les élèves qui fréquentent une école secondaire doivent s'assurer que leurs appareils mobiles personnels soient éteints ou mis en mode silencieux et rangés hors de vue dès leur arrivée en classe et ce pendant les heures de cours, sauf si leur utilisation est explicitement autorisée par ~~la direction de l'école~~, dans les circonstances décrites ~~aux points 1.2 et 1.3~~ ci-dessus. Le mode silencieux exclut toute vibration, ou autre type de notification qui pourrait perturber la concentration de l'élève.

ADMINISTRATION – TECHNOLOGIE

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Approuvée le [17 octobre 2024](#)

Prochaine révision en [2028-2029](#)

5-6. En cas d'urgence, les élèves et leurs familles peuvent passer par le secrétariat de l'école pour communiquer par téléphone.

7. Les membres du personnel qui observent des élèves utilisant un appareil mobile personnel non autorisé pendant les périodes indiquées dans cette politique demanderont à ces élèves de ranger lesdits appareils à l'endroit désigné et hors de vue. En cas d'un refus de coopérer, la direction d'école prendra le relais auprès de ces élèves.

8. Lorsque des élèves ne se conforment pas à la directive des membres du personnel de placer un appareil hors de vue, la direction de l'école exercera son pouvoir discrétionnaire et envisagera une série de réponses pour faire face au comportement de ces élèves. La réponse devra être conforme aux directives administratives n° 3,204 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

9. La restriction de l'accès d'un appareil mobile personnel aux élèves ne doit pas se poursuivre au-delà de la fin des activités d'enseignement de la journée.

10. Les élèves qui amènent des appareils mobiles personnels à l'école, avec ou sans le consentement d'une personne détenant l'autorité parentale, en assument la pleine responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol. Les élèves sont également responsables de leur utilisation des appareils numériques personnels et s'exposent aux conséquences prévues pour le non-respect des règles d'utilisation en milieu scolaire.

11. Le Conseil déploie des outils de sensibilisation qui encouragent les familles à jouer un rôle dans l'application de la politique et de soutenir le personnel qui veille à la faire respecter.

12. Les directions d'école rappellent à la communauté scolaire, l'existence de la présente politique par le biais de la mise à jour annuelle du code de conduite de l'école. Les écoles affichent leur code de conduite sur leur page web.

13. Les membres du personnel ne doivent pas utiliser d'appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement, y compris les périodes de surveillance ou d'autres périodes en présence des élèves, sauf ~~explicitement~~ à des fins liées explicitement au travail.

14. Les attentes en lien avec l'utilisation des appareils numériques personnels sur les lieux scolaires sont communiquées aux bénévoles et aux personnes en visite dans les écoles. Ces personnes sont invitées à suivre le même code de conduite que les élèves lors de leur passage à l'école pendant la journée scolaire.

ADMINISTRATION – TECHNOLOGIE

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Approuvée le **17 octobre 2024**

Prochaine révision en **2028-2029**

RÉFÉRENCES

Politique/Programmes Note n°128 Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires

Politique et directives administratives n° 3,204 Stratégie pour la sécurité dans les écoles

Politique et directives administratives n° 3,406 Évaluation du rendement des élèves

Je répons au nom ou comme membre :	Nombre
Bibliotechnicienne	1
Présidence du Conseil d'école	3
Membres ADFO	2
Parent, tuteur ou tutrice	6
Représentant syndicaux	2
Personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)	6
Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	46
Suppléant	1
Suppléants non qualifiés	2
Aide-enseignant(e) occasionnel(le)	1
Total général	70

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
1	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
2	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
3	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
4	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
5	de parent, tuteur ou tutrice		Aucun					
6	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
7	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos					J'aimerais ne pas devoir utiliser mon cellulaire personnel pour

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
			commentaires ci-dessous)					des tâches de travail.
8	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Assurons-nous d'avoir les outils technologiques nécessaire en bon état (portable enseignant et/ou tablette électronique par classe) afin d'éliminer la nécessité d'avoir accès à nos téléphones intelligents personnels.	D'accord avec les définitions et comment ces définitions sont établis et présentés.	Les principes directeurs me semble raisonnable et semble respecter notre entente collective.	Aucun commentaire.	S'assurez que la politique soit appliquée de manière identique à travers les différents secteurs et écoles du conseil scolaire.
9	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
10	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Nous sommes tenus de porter un téléphone cellulaire sur nous toute la journée lorsque nous sommes au travail	téléphone cellulaire = fourni par le conseil scolaire	Porter le téléphone cellulaire est une exigence de mon département de service	Le téléphone cellulaire fourni par le conseil est cheap et peu fiable. Il est nécessaire de fournir mes coordonnées personnelles de téléphone cellulaire car le cellulaire fourni n'est pas fiable. Même mon superviseur a de la difficulté à me rejoindre sur le cellulaire fourni et m'appel sur mon cell personnel plus souvent que sur la cellulaire fournie par le conseil	S'il s'agit d'un outil nécessaire à l'exercice de nos fonctions, il doit être fiable, et non pas simplement s'inscrire dans la contrainte d'un objectif budgétaire.
11	du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun					
12	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
13	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
14	du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun					
15	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
16	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
17	du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	ceci devrait aussi s'appliquer pour les membres du personnel administratif. Quelles distractions et pertes de temps durant les heures de travail, c'est du temps volé à l'employeur.				
18	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
19	de la présidence du conseil d'école	Et comme parent aussi	Aucun					
20	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
21	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)			Au point 14 : il faudra indiquer que c'est à la direction de l'école d'aviser les bénévoles et les visiteurs que les appareils technologiques et cellulaires ne sont pas autorisés pendant les heures de classe et pendant les heures de surveillances.		
22	de l'ADFO		Aucun					
23	Bibliothèque	Bibliotechnicienne	Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
24	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	C'est très bien écrit. Cependant, je questionne votre engagement. Les élèves sont souvent donné des tablettes dans nos écoles à des âges inacceptables. Il n'y a pas de raison qu'un enfant de 4 ans devrait être devant un écran personnelle, mais les enseignants utilisent souvent les tablettes afin de les distraire.		1.1 à des fins éducatives, selon les directives d'un membre du personnel pédagogique. Bien que les smartphones puissent avoir des utilisations éducatives, ces mêmes fonctions peuvent être efficacement remplies par des ordinateurs ou des tablettes Viamonde, conçus pour favoriser un environnement d'apprentissage concentré. Les risques liés à l'utilisation des téléphones portables—tels que les atteintes potentielles à la vie privée et les préoccupations concernant la sécurité du personnel—sont significatifs. De plus, l'impact négatif de l'utilisation des smartphones sur la santé mentale des élèves, y compris l'anxiété accrue et la diminution de l'attention, l'emporte largement sur les éventuels bénéfices éducatifs. Privilégier		En gros, nous essayons à nouveau d'implémenter un système qui n'as pas réussi dans une seule école mondiale. Si on pourrait arrêter de jouer à la politique, on pourrait réellement résoudre ce problème. Imagine, Viamonde étant le premier conseil en Ontario à avoir des écoles élémentaires sans-écrans. SVP lire l'article suivant et cliquer les liens pour les article de recherche associés.

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
						<p>l'utilisation d'appareils éducatifs dédiés améliore non seulement l'apprentissage, mais protège également le bien-être des élèves et du personnel. Il existe désormais des recherches suggérant que la proximité du téléphone par rapport à l'élève a un impact considérable sur les performances académiques. Même lorsque les smartphones sont utilisés à des fins éducatives, leur présence à proximité peut distraire les étudiants et nuire à leur concentration. Cela renforce encore l'argument en faveur de l'utilisation d'ordinateurs ou de tablettes Viamonde, qui non seulement limitent ces distractions, mais créent également un environnement d'apprentissage plus propice à la réussite. En réduisant la présence des</p>		

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
						<p>smartphones, on peut améliorer significativement les résultats scolaires et le bien-être des élèves. 5. Ce n'est pas suffisant. Si Viamonde veut vraiment être avant-gardiste et veut le bien être des élèves, ils vont enlever les cellulaires au complet. 13. On aimerait bien ne pas devoir utiliser nos cellulaires afin d'accéder nos comptes 365, mais microsoft nous obligent d'avoir le logiciel afin de vérifier notre authenticité.</p>		
25	du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
26	de l'ADFO		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)			Il serait important de préciser que la politique s'applique comme temps d'enseignement ou non pendant les périodes d'études au secondaire.		
27	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
28	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)					Depuis presque deux années maintenant, vous nous obligez, les enseignants, d'utiliser nos téléphones personnels afin de vérifier des codes pour nos mots de passe. Vous faites ceci sans rémunération et je n'ai pas d'autres options qui ont de l'allure. Quel est le plan long terme?
29	suppléante non qualifiée	Suppléante	Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
30	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
31	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
32	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
33	de parent, tuteur ou tutrice		Aucun					
34	du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun					
35	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
36	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
37	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
38	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
39	des représentants syndicaux		Aucun					
40	de parent, tuteur ou tutrice	Tanya Stein	Aucun					
41	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
42	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)			TRES BIEN D'AVOIR MENTIONNE A LA FIN DU DOCUMENT QUE LES REGLES S'APPLIQUENT AUSSI POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET TOUS LES AUTRES EMPLOYES.		
43	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
44	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
45	suppléant	suppléant sur appel	Aucun					
46	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
47	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
48	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
49	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
50	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
51	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	certaines soutiennent que les appareils mobiles peuvent être des outils éducatifs précieux lorsqu'ils sont utilisés de manière appropriée. Ils peuvent offrir un accès rapide à l'information, des applications éducatives, et des ressources en ligne qui peuvent enrichir l'apprentissage.	L'interdiction de l'utilisation des appareils mobiles personnels pendant les heures d'apprentissage est un sujet qui suscite beaucoup de débats. D'un côté, cette mesure peut être vue comme une façon de minimiser les distractions et de favoriser un environnement d'apprentissage plus concentré et productif. En effet, les téléphones portables peuvent souvent détourner l'attention des élèves avec les réseaux sociaux, les jeux, et autres applications.			
52	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
53	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
54	de la présidence du conseil d'école		Aucun					
55	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
56	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
57	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
58	de parent, tuteur ou tutrice		Aucun					
59	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
60	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR

	Membres	Autres	Commentaires	Commentaires pour préambule	Commentaires pour définitions	Commentaires pour principes directeurs	Commentaires pour ref.	Autres commentaires
61	de parent, tuteur ou tutrice		Aucun					
62	Suppléant non qualifié		Aucun					
63	de parent, tuteur ou tutrice		Aucun					
64	du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun					
65	des représentants syndicaux		Aucun					
66	de la présidence du conseil d'école		Aucun					
67	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
68	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
69	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)		Aucun					
70	Aide-enseignant(e) occasionnel(le)		Aucun					

2021-2025

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce nouveau plan stratégique, réalisé en concertation avec l'ensemble de notre communauté scolaire, a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et prête à contribuer au monde dans lequel elle évolue.

MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1

Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2

Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3

Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4

Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité

STRATÉGIE 5

Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6

Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7

Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

3

Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

STRATÉGIE 8

Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9

Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10

Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

4

Une gouvernance responsable

STRATÉGIE 11

S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12

Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

STRATÉGIE 13

Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

PROMESSE

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. Sait communiquer
2. Fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur
3. Vit en équilibre émotionnel
4. Agit de façon proactive
5. Contribue au monde numérique avec intelligence
6. Collabore et exerce du leadership
7. Intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité





Geneviève Oger



Éric Lapointe



Benoit Fortin



Stefania Sigurdson Forbes



Kristine Dandavino



Anna-Karyna Ruszkowski



Marcel Tikeng Jounda



Yvon Rochefort



Emmanuelle Richez



Pierre Gregory



David O'Hara



David Paradis



Razan Mayeda



Juliette Abbat-Fraser